

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE, TOPOGRAPHIQUE ET BIOGRAPHIQUE
DE LA MAYENNE

par

L'ABBÉ A. ANGOT

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'INSTITUT
AU CONCOURS DES « ANTIQUITÉS NATIONALES DE LA FRANCE »

INTRODUCTION

SOMMAIRE¹

Topographie, p. 1.

PREMIÈRE PARTIE

Géologie.

(Par M. D.-P. Ehlert, Correspondant de l'Institut), p. 2.

DEUXIÈME PARTIE

Histoire.

Préhistoire, p. 25. – Les Gaulois, p. 26. – Les Gallo-Romains, p. 27. – Mérovingiens et Carolingiens, p. 30. – Féodalité héréditaire, p. 33. – Ermitages, p. 34. – Fondations religieuses, p. 35. – Défrichements, p. 35. – La gabelle, p. 37. – Guerre de Cent-Ans, p. 38. – Réorganisation, p. 39. – La Renaissance, les Mystères, p. 39. – Protestantisme, p. 40. – Renaissance religieuse, p. 40. – Troubles de 1614-1621, p. 41. – Règne de Louis XIV, p. 41. – Le XVII^e siècle, p. 42. – Préludes de la Révolution, p. 43. – Premiers désordres, p. 43. – Le département, p. 44. – Désordres, schisme élections, p. 45. – Premiers soulèvements, p. 45. – La Terreur, p. 47. – Progrès de la Chouannerie, p. 47. – Pacification, p. 48. – Le 18 fructidor, p. 49. – Guerre des Mécontents, p. 49. – Le Concordat, l'Empire, p. 52. – La Restauration, p. 53. – 1830, p. 54. – 1848, p. 55. – Le second Empire, p. 56. – La guerre 1870-1871, p. 56.

TROISIÈME PARTIE

Notions générales.

Instruction, p. 57. – Agriculture, p. 59. – Industries, p. 61. – Parlers du Bas-Maine (par M. Dottin, professeur à l'Université de Rennes), p. 66. – Conclusion, p. 70.

¹ Les numéros de pages indiqués ici correspondent à la version imprimée du *Dictionnaire*.

INTRODUCTION

TOPOGRAPHIE

Le département de la Mayenne, situé dans la région N.-O. de la France, entre 47° 45' 10" et 48° 34' 30" de latitude, et 2° 22' et 3° 34' de longitude O., a emprunté 414,998 hect. au Maine et 103,139 hect. à l'Anjou.

Il cote 417 au N. à la butte des Avaloirs, 20 m. au S. à l'endroit où la Mayenne entre en Maine-et-Loire. Il est limité à l'E. par la Sarthe, au S. par le Maine-et-Loire, à l'O. par l'Ille-et-Vilaine, au N. par la Manche et l'Orne. Sur cette dernière partie des remaniements successifs ont fait passer de l'Orne dans la Mayenne, et réciproquement, plusieurs communes ou fractions de communes.

Le département figure un quadrilatère ayant sa grande dimension orientée du N. au S. (85 kilomètres) et une légère inclinaison vers l'E. La Mayenne, qui lui donne son nom, fait aussi son lien et son unité territoriale, car elle relie ses trois chefs-lieux d'arrondissements, le divise en deux parties sensiblement égales, et, canal collecteur, reçoit les 4/5 de ses eaux. Ses principaux affluents directs : l'Aisne, l'Aron, la Jouanne, l'Ouette, pour la rive gauche ; la Varenne, la Colmont, l'Ernée, le Vicoin, pour la rive droite, sans parler de l'Oudon qui ne la rejoint qu'au cœur de l'Anjou, naissent presque tous dans la région montagneuse du nord, d'où découlent des eaux vives et claires qui prennent en traversant les plaines une allure plus lente et une teinte terreuse. La Sarthe se découpe à l'E. une bande qui s'élargit en descendant vers le sud, canalisée par l'Ornette, le Merdereau, l'Orthe, la Vaige, l'Erve, la Taude. L'Ille et la Vilaine emportent à l'Océan un faible tribut de la lisière bretonne, et la Sélune porte à la Manche celui de la Glaine et de la Futaie qui arrosent la cornière N.-O. Les 1.219 ruisseaux et ruisselets qui convergent vers la Mayenne ou se dispersent dans les directions excentriques, sont si bien ramifiés et répartis qu'à les voir distinctement dessinés sur une carte, on pense naturellement aux vaisseaux qui, des extrémités, ramènent au cœur les flots du sang humain.

Un fait caractérise le climat du département, c'est sa situation à la limite de la culture de la vigne. L'abondance des eaux le rend brumeux pendant une partie de l'année.

PREMIÈRE PARTIE

GÉOLOGIE

L'étude géologique d'une région, pour être complète, exige qu'on rattache les faits particuliers observés dans l'exploration du terrain, à des connaissances générales qui viennent coordonner et éclairer ceux-ci. Les descriptions géologiques communales parues dans le *Dictionnaire*, enserrées qu'elles sont dans les limites administratives, souvent si arbitrairement fixées, ne font mention que de détails locaux ; on ne peut y trouver que des notions forcément abrégées sur l'allure des couches, ainsi que sur la répartition des roches éruptives, et non l'indication des lois qui ont présidé à leur mode de formation et à leur distribution. L'étude de ces lois constitue une science, la *Géologie*, dont le but le plus élevé est de satisfaire l'esprit en nous faisant mieux comprendre la structure de notre sol et en nous montrant l'ordre et l'harmonie qui règnent dans l'organisation du Globe que nous habitons. En outre, elle fournit des bases solides sans lesquelles toute étude de géographie rationnelle sera vaine ; elle sert de guide dans la recherche et dans l'exploitation des richesses minérales que contient le sous-sol ; enfin, elle fournit, par l'étude des terrains sous-jacents, des données précises sur la valeur du sol arable et sur la façon dont il peut être utilisé.

Le département de la Mayenne fait partie intégrante d'une région naturelle connue sous le nom de Massif armoricain. Les limites orientale et méridionale de cette région sont nettement indiquées sur les cartes géologiques par une ligne brisée allant de Carentan à Sées, de là à Angers, puis se rendant vers Saint-Maixent, où elle se coude brusquement en prenant une direction E.O. pour aboutir aux Sables-d'Olonne. Cette ligne enserre les terrains primaires du Massif armoricain et les sépare des terrains secondaires qui l'entourent à l'est et au sud ; son tracé, fixé par la nature si différente des terrains, se trouve confirmé par les caractères tirés de la topographie. En effet, les pays de bocages et de collines qui règnent le long de sa bordure interne, est et sud (bocage normand,

forêt d'Ecouves, collines de Pail, crêtes des Coëvrons et de la Charnie, hauteurs de Gâtines et du bocage vendéen), contrastent avec les plaines qui l'entourent (campagne de Caën, Saonnois, Champagne du Maine, Vaulx du Loir, plaine du Poitou). Cette différence si marquée n'est qu'une conséquence de la nature et de l'allure des terrains qui constituent le sol de ces régions. Dans le Massif armoricain, région des terrains primaires, ce sont des couches de grès, de schistes et de calcaire marbre, plissées et redressées, dessinant de longues bandes sinueuses ou disloquées, au milieu desquelles apparaissent des massifs de granite, le tout étant coupé par des roches éruptives. Au contraire, dans les pays circonvoisins, les couches, restées sensiblement horizontales, sont formées de calcaire plus tendre, d'argiles et de sables, sans traces de roches éruptives. Ces couches représentent les dépôts que les mers de l'époque secondaire abandonnèrent plus ou moins loin du Massif armoricain, suivant que les oscillations du sol obligeaient celle-ci à rétrograder vers l'est ou à se rapprocher de la région bretonne.

Plus tard, au début de l'époque tertiaire, la mer se concentre dans le bassin anglo-parisien, en même temps que s'établissent dans le Maine de petits lacs et de grands cours d'eau, charriant, avec des sables et des graviers, des débris végétaux qu'ils transportaient à l'est. Vers le milieu de l'époque tertiaire, le bassin parisien s'exonde par suite d'un mouvement d'exhaussement ; ce mouvement se répercute sur la région armoricaine, déterminant une surélévation de sa bordure orientale, tandis que, par compensation, son pourtour occidental s'affaisse, facilitant ainsi l'invasion de l'Océan, qui y pénètre, tantôt par la vallée de la Loire, tantôt par la vallée de la Rance, de façon à isoler un moment la presqu'île bretonne et à en faire une île. C'est à la fin de cette même période tertiaire qu'il faut rattacher les lambeaux de sables rouges et de cailloux roulés, si importants aux environs de Mayenne, et dans toute la région comprise entre Meslay et Sablé.

Enfin, pendant le Quaternaire – époque des grandes érosions, du creusement des vallées et des dépôts d'alluvions sous forme de graviers ou de limon, – se dessine le modelé actuel du terrain.

Le Massif armoricain est traversé transversalement, c'est-à-dire suivant une direction sensiblement O.E., par une série de plis en creux (*synclinaux*), dont cinq intéressent le département de la Mayenne. Au N.E., celui de Mortain- Bagnoles, dirigé O.N.O.—E.S.E., dont l'extrémité coïncide avec la forêt de Monnaye ; celui de Pail, qui pénètre dans le département, en s'avancant presque jusqu'à Mayenne, avec une direction E.N.E.—O.S.O. ; celui des Coëvrons, parallèle au précédent ; celui de Laval, qui se continue sans interruption, mais non sans accidents, depuis Brest jusqu'à Sablé ; enfin, le synclinal de Martigné-Ferchaud—Châteauneuf-sur-Sarthe, dont le flanc N. est nettement indiqué par les crêtes gréseuses visibles dans l'angle S.O. du département.

Ces plis sont séparés par des massifs de granite ou des régions de schistes (schistes précambriens) dont l'âge est plus ancien que celui des couches qui sont venues successivement s'accumuler dans ces synclinaux. Ce sont ces granites et ces schistes qui occupent la majeure partie de l'arrondissement de Mayenne ; citons, en effet, dans la région N. du département, le massif granitique d'Ambrières-Gorron-Erneé ; celui de Lassay-Le Horps, qui descend jusqu'à Saint-Fraimbault-de-Prières ; celui qui apparaît sur le pourtour du synclinal silurien de la forêt de Monnaye et enfin le massif de la Poôté. Plus au sud, nous retrouvons le massif granitique de Saint-Hilaire-des-Landes ; puis, celui d'Alexain-Jublains, séparé du massif de Champgeneteux-Izé par une étroite bande de schistes précambriens.

Dans l'arrondissement de Château-Gontier, les schistes précambriens ont une grande prépondérance et s'étendent sur la majeure partie des cantons de Cossé, Craon, Château-Gontier et Bierné ; ils forment une large bande dirigée O.N.O.-E.S.E., et comprise entre deux limites presque rectilignes : l'une, au N., allant de la Gravelle à Saint-Denis-d'Anjou ; l'autre, au S., se dirigeant de Saint-Aignan-sur-Roë vers Saint-Quentin. Dans cette partie du département, le granite n'existe pas en grandes masses ; on peut seulement citer un prolongement du massif du Pertre, au sud de Saint-Cyr-le-Gravelais, et un petit pointement à Romfort, près Laigné. Ajoutons que toutes ces régions de granite et de schistes précambriens sont coupées par de nombreux filons de roches éruptives : diabases, micro-granulites, etc., dont les caractères pétrographiques, ainsi que l'orientation, varient suivant les régions dans lesquelles on les observe.

Ces schistes précambriens, d'origine marine, recouvraient primitivement la totalité du département ; plus tard, à la faveur de mouvements du sol, apparurent les massifs granitiques, lesquels produisirent sur les schistes encaissants des modifications, tantôt légères (schistes à chialtolite d'Ernée, Ambrières, Montfleurs, Mézangers, etc.), tantôt profondes (schistes granitisés de Mayenne, la Chapelle-au-Riboul, Hardanges, etc.).

Ces mouvements, en redressant les schistes précambriens, ont déterminé la formation de grandes ondulations dont quelques-unes vont s'individualiser de façon à y laisser pénétrer la mer, qui y déposera toute une succession de couches dont le nombre et l'extension seront fonction des oscillations du sol et de l'accentuation des plis déjà

existants, ou de l'apparition de plis nouveaux. Ceci nous amène à examiner séparément chacun des cinq plis synclinaux ci-dessus énumérés, avec les diverses couches qui y sont comprises. Nous ferons précéder cette description d'un tableau comprenant les différentes assises reconnues dans le département de la Mayenne, avec les termes sous lesquels elles se trouvent désignées en Géologie ; elles y sont disposées suivant leur ordre normal, de façon à indiquer leur âge relatif. Nous avons signalé par la lettre F les niveaux dans lesquels la présence de fossiles a été reconnue, soit dans la Mayenne elle-même, soit près de la limite orientale de ce département.

TERRAINS TERTIAIRES.	NÉOGÈNE.	PLIOCÈNE.	Graviers à galets de quartz.
		MIOCÈNE.	Faluns de l'Anjou (Beaulieu) (F). Faluns de Touraine (S'-Laurent-des-Mortiers) (F).
	EOGÈNE.	OLIGOCÈNE.	Calcaire lacustre de Thévalles (F).
		EOCÈNE.	Grès à <i>Sabalites</i> (F).
TERRAINS SECONDAIRES.	CRÉTACÉ.		
	JURASSIQUE.		
	TRIAS.		
TERRAINS PRIMAIRES. [=PALÉOZOÏQUES].	PERMIEN.		
	CARBONIFÈRE.	<i>Supérieur.</i>	Bassin houiller de S'-Pierre-la-Cour (F).
		<i>Moyen.</i>	
		<i>Inférieur.</i>	Schistes de Laval (F). Calcaire de Laval (F). Grauwacke à Echinides (F). Calcaire de Sablé à <i>Productus giganteus</i> (F). Poudingues, grès et schistes avec anthracite (l'Huisserie, Montigné, Le Genest) (F). Blaviérite.
	DÉVONIEN.	<i>Supérieur.</i>	
		<i>Moyen.</i>	Schistes et calcaire à <i>Phacops Potieri</i> (F).
		<i>Inférieur.</i>	Schistes et calcaire à <i>Spirifer Decheni</i> (F). Schistes et calcaires à <i>Athyris undata</i> (F). Grès à <i>Orthis Monnieri</i> (F). Schistes et quartzites de Plougastel (F).
	SILURIEN.	<i>Supérieur.</i> = <i>Gotlandien.</i>	Schistes et quartzites (F). Schistes à <i>Bolbozoe</i> (F). Schistes ampéliteux et schistes argileux avec petits bancs de quartzites (F). Grès quartzeux.
		<i>Moyen.</i> = <i>Ordovicien.</i>	Schistes à <i>Trinucléus Pongerardi</i> (F). Grès à <i>Calymenella</i> (F). Schistes à <i>Calymene Tristani</i> (F). Grès armoricain (F).
		<i>Inférieur.</i> = <i>Cambrien.</i>	Grès ferrugineux en plaquettes (F). Psammites violets et verts (F). Grès feldspathique. Brèches porphyritiques, conglomérats et porphyre pétrosiliceux. Grès de S ^{te} -Suzanne (F). Schistes et quartzophyllades avec bandes de calcaire magnésien (F). Poudingue pourpré et schistes lie-de-vin.
	PRÉCAMBRIEN.		Schistes
ARCHÉEN.			

SYNCLINAL DE MORTAIN-BAGNOLES. – Ce pli vient de Mortain, passe par Domfront et Bagnoles pour s'avancer jusqu'à la forêt de Monnaye ; sa bordure méridionale est caractérisée par une crête gréseuse (grès armoricain), que supporte une étroite bande de poudingue pourpré (sud de la forêt de Monnaye). Les schistes à *Calymene Tristani*, superposés normalement au grès armoricain, sont fossilifères (la Fouchardière) ; après quoi, on traverse, en se dirigeant vers le N., le reste de la série ordovicienne et le Gothlandien. Une faille interrompt brusquement la série régulière des couches, qui, d'après la disposition du pli, devraient se retrouver suivant un ordre inverse, et met le Silurien supérieur en contact avec le granite d'Orgères et de Lignéres-la-Doucelle.

SYNCLINAL DE PAIL. – Lorsqu'on traverse la grande dépression (schistes précambriens) où la Mayenne s'est tracé un chemin, entre Pré-en-Pail et Thubœuf, et que l'on gagne la crête de Villepail au Ham, on rencontre le second synclinal, celui de Pré-en-Pail. Ce synclinal s'avance jusqu'à 4 kilomètres au N.E. de Mayenne (la Farcière), où se trouve une carrière ouverte dans le grès armoricain ; il a une direction O.S.O.–E.N.E., et ne comprend que des assises siluriennes ; ses deux flancs vont en divergeant vers l'est. Le flanc nord coïncide avec une crête qui s'accroît en s'avancant vers le N.E. ; elle comprend : le bois de Vaux (204), le bois de Buleu (326), les landes d'Hardanges (383), et se continue, par les hauteurs de Crennes, jusqu'à la forêt de Multonne, où l'altitude atteint son maximum (417) ; cette longue crête, un moment interrompue par une étroite vallée dont a profité le chemin de fer d'Alençon à Pré-en-Pail, se relie avec le massif d'Ecouvès. Tandis que le flanc nord se poursuit ainsi d'une façon continue, le flanc sud disparaît parfois complètement ; c'est ainsi qu'au pied des bois de Vaux et de Buleu, une faille met les argiles ampéliteuses du Silurien supérieur, qui occupaient le centre du synclinal, en contact anormal avec les schistes granitiques de Marcillé et de la Chapelle-au-Riboul. Plus loin, le pli se complète et son flanc méridional se dessine nettement entre Loupfougères, Villaines et Averton, s'infléchissant ensuite vers le sud pour aller rejoindre le flanc nord du synclinal des Coëvrons. La partie centrale de ce pli est loin d'être régulière ; à l'E. de Sainte-Anne, un dôme apparaît dans l'axe du synclinal, prenant même la place de celui-ci. Autour du centre granitique de ce dôme, une auréole de couches cambriennes forme une première ceinture qu'entourent des grès armoricains à inclinaison périphérique. Plus à l'E., le synclinal forme une cuvette allongée qui s'étend depuis le Mesnil (N. d'Hardanges) jusqu'au château de Lorgeril, à la bordure ouest de la forêt de Pail ; la disposition des couches qu'il renferme se traduit topographiquement par l'allure des collines qui entourent sa partie centrale : bas-fond argileux où s'établit le cours de la Fraubée et de ses affluents, ainsi que le tronçon supérieur de l'Aisne. Cette cuvette, si nettement limitée au N. par la crête du Ham et de Villepail, est fermée à l'E. par les hauteurs de la forêt de Pail, et à l'O. par les buttes du Mont-du-Saule, de Bel-Air et du Tertre-Martin, au N. et au N.O. d'Hardanges. Le Tertre-Ysois et le Racinet viennent encore, par leur relief, accentuer cette limite, qui disparaît un instant entre les Rigaudières et les Cheminées, pour réapparaître avec la butte de la Boissière ; ensuite, elle manque de nouveau, pour reprendre une importance de plus en plus grande en se dirigeant sur Villaines : le Châtelier (221), Courtoeuve (219), les buttes Colins (311), la Brumentière (223). Les nouvelles interruptions que nous venons de signaler dans le flanc S. du synclinal de Pail, sont encore dues à des failles, qui, en supprimant une partie des terrains, ont amené le contact anormal du Silurien supérieur avec les schistes granitisés d'Hardanges et de la région située au S. du bourg de Loupfougères. Il est intéressant de signaler que le Cambrien, si bien représenté au N. du synclinal, fait défaut dans toutes ses parties S. Toutefois, au-delà de Villaines, nous le voyons prendre tout-à-coup un développement considérable, depuis Averton jusqu'à la limite du département ; c'est, en effet, son assise inférieure (poudingue pourpré) qui forme les hauteurs de la Lévrotière, d'où la vue s'étend au loin dominant la grande dépression schisteuse (précambrienne) de Saint-Aubin et de Saint-Germain-de-Coulamer, pour ne s'arrêter au S. qu'à la crête des Coëvrons. Plus au N., ce sont encore des roches cambriennes (grès, brèches pétrosiliceuses, orthophyres), au milieu desquelles le Merdereau a creusé sa vallée si pittoresque. Ces mêmes roches se retrouvent au milieu de la forêt de Pail, formant un dôme dont le carrefour de la Pyramide peut être considéré comme le centre. — Si nous continuons vers l'E., les deux flancs du synclinal de Pail s'écartent définitivement en deux branches qui laissent place entre elles pour le massif granitique de la Poôté et les schistes précambriens de Champfrémont ; dans la branche N. s'établit, par suite de flexion des couches, la cuvette gothlandienne de Saint-Julien-des-Églantiers ; plus au S., celle des Anellières. Quant au flanc méridional, ainsi que nous l'avons dit, il s'infléchit vers le S. en décrivant une courbe qui le ramène jusqu'à l'extrémité N.E. du flanc nord du synclinal des Coëvrons (Montreuil-le-Chétif) ; dans ce parcours, il est en partie caché par des lambeaux jurassiques, situés sur la rive gauche de la Sarthe, mais entre lesquels on peut, grâce à l'érosion, suivre l'allure du faisceau de couches siluriennes qui relie les deux synclinaux.

SYNCLINAL DES COËVRONS. – Nous renvoyons pour la description de ce synclinal à l'article *Coëvrons*. Nous rappellerons seulement qu'il se dirige de l'O.S.O. à l'E.N.E. ; qu'il est composé exclusivement de roches siluriennes et que ce sont seulement les assises les plus anciennes du synclinal qui sont comprises dans la Mayenne (Cambrien) : les assises ordoviciennes et gothlandiennes, plus récentes, se trouvant seulement dans la Sarthe. – Au-delà de Sillé, le flanc méridional tend à se recourber vers le S. ; son prolongement, à partir de Vernie, disparaît complètement sous les dépôts jurassiques de la plaine de Conlie.

SYNCLINAL DE LAVAL. – Ce synclinal, le plus important de tous, vient de Brest-Châteaulin, traverse toute la Bretagne et s'avance dans la Sarthe au-delà de Sablé. Des pressions latérales ont considérablement réduit sa largeur, principalement à la limite des Côtes-du-Nord et de l'Ille-et-Vilaine ; mais, à partir de Saint-Aubin-d'Aubigné (N. de Rennes), il reprend graduellement plus d'ampleur. Lorsqu'il pénètre dans la Mayenne, il a 18 kilomètres de large, pour atteindre 40 kil. à la limite du département de la Sarthe, où il est presque aussitôt recouvert par les sédiments de l'époque secondaire. Ce synclinal a une direction O.N.O.–E.S.E. dans sa partie orientale, celle qui intéresse le département de la Mayenne, où cette direction prédomine en effet dans l'allure des

couches. Plus complet que les précédents, il renferme non seulement la série entière des assises siluriennes, mais encore celles du Dévonien inférieur, ainsi que celles qui occupent la base du Dévonien moyen ; on y trouve également des couches puissantes et variées représentant le Carbonifère inférieur, ainsi qu'un des niveaux du terrain houiller (Saint-Pierre-la-Cour). Si nous examinons la série des couches qui s'y sont accumulées, nous voyons que l'étage le plus inférieur, Cambrien, est très développé dans la forêt de la Charnie ; celui-ci acquiert son développement maximum entre Évron et Saint-Léger, et se termine en pointe à Gesnes près Montsûrs. Le poudingue pourpré qui constitue la base de cet étage, est peu puissant et souvent mal caractérisé. Il passe au N. de Viviers-Torcé, remonte vers Évron, et vient affleurer près de Neau. La bande de schistes, avec calcaires magnésiens, est plus nettement indiquée, grâce aux nombreuses exploitations qui jalonnent sa direction. L'épaisseur de cette zone est exagérée entre Évron, Châtres, Neau et Saint-Christophe, par suite de cassures transversales qui ont forcé les couches à se morceler en tronçons, que des poussées tangentielles ont amenés à s'appliquer les uns contre les autres ; ces dislocations ont eu, de plus, comme conséquence, de modifier la direction des couches, qui, dans cette région, sont orientées N.E. Les calcaires se poursuivent jusqu'à Montsûrs et à Gesnes, mais ils n'y sont plus représentés que par des lambeaux détachés les uns des autres et dont l'allure fournit une nouvelle preuve de l'existence de pressions venant du S. Les grès de Sainte-Suzanne, auxquels correspondent les hauteurs de la Charnie, de Sainte-Suzanne, des bois des Rougis, des Montis, des Vallons, s'avancent, en perdant de leur importance topographique, jusqu'à Montsûrs, où ils s'accolent au grès armoricain. Les brèches porphyritiques, si développées dans les Coëvrons, se retrouvent également dans la forêt de la Charnie et sur le versant méridional de la colline de Sainte-Suzanne, mais se terminent au S. de Livet, tandis que les assises supérieures du Cambrien s'avancent moins loin encore. Cette disposition des couches cambriennes qui, en se dirigeant vers l'O., s'arrêtent et sont successivement recouvertes par les assises supérieures (grès armoricain, schistes à *Calymene*, etc.), fournit la preuve d'un mouvement d'affaissement du sol, qui a permis aux couches ordoviciennes d'envahir complètement le bassin de Laval, le long duquel on constate leur existence jusqu'à Brest, tandis que le Cambrien, limité à la région de la Charnie, n'apparaît même pas sur le flanc méridional du synclinal ; on est donc, par suite, en droit d'admettre que la mer cambrienne décrivait une courbe ne s'avancant que peu vers l'O., mais néanmoins indiquant déjà la direction du synclinal de Laval-Brest qui ne fut envahi complètement par la mer qu'à l'époque ordovicienne. Le grès armoricain, base de l'Ordovicien (Silurien moyen), qui montre si nettement l'étendue de cette transgression, est nettement caractérisé sur le flanc nord ; il forme une bande correspondant à une crête, avec landes ou bois de sapins, et dessinant à l'horizon une arête continue, interrompue seulement par quelques coupures verticales, toujours très pittoresques, donnant issue à des cours d'eau. Les schistes à *Calymene* qui lui succèdent, et qui occupent le versant méridional de cette arête dont ils adoucissent la pente de ce côté du versant, lui sont toujours étroitement unis. Quant aux couches de l'Ordovicien supérieur, elles sont, dans le flanc nord du synclinal de Laval, mal caractérisées ; l'assise généralement gréseuse du grès à *Calymenella* n'est, en effet, représentée que par des grès peu développés, avec schistes intercalés, et plus souvent par des psammites jaunes ; le relief qui répond à cette assise est généralement peu accusé. Le niveau des schistes à *Trinucleus Pongerardi* est, à son tour, constitué par des dépôts plus franchement argileux, mais comprenant encore de petits lits gréseux. – Toutes ces assises ordoviciennes forment un tout homogène qui se traduit sur les cartes géologiques par une série de bandes, se poursuivant de Saint-Denis-d'Orques à Juvigné, par conséquent traversant le département de la Mayenne de l'E.S.E. à l'O.N.O. ; ces assises ayant subi les mêmes effets de compression ont participé aux mêmes inflexions et aux mêmes cassures. Nous nous contenterons donc d'indiquer l'allure de la bande de grès armoricain, la mieux caractérisée, tant au point de vue géologique qu'au point de vue topographique, en rappelant que les autres assises, qui lui sont subordonnées, la surmontent suivant une succession régulière, avec pendage des couches au S. A la limite est du département, la bande de grès armoricain, doublée par suite de faille, apparaît d'abord dans les landes de la Pierre-à-l'Ane, et plus au S., sur les hauteurs de la Mancellière. Cet accident, visible sur un parcours de 8 kilomètres, se termine au S. de Chammes ; on voit alors la crête, redevenue unique, remonter par Saint-Léger vers Montsûrs, d'où elle se dirige par les landes d'Anthenaise, les bois de Chaffenais, les landes de Crennes et de Villepetit, jusqu'à l'extrémité S.E. de la forêt de Mayenne ; elle s'infléchit alors brusquement vers le N., en décrivant une large boucle dont l'extrémité s'avance, en s'incurvant, jusqu'à Saint-Georges-Buttavent et dont le tracé coïncide presque avec le pourtour de la forêt de Mayenne. Il est à remarquer qu'il n'y a pas de continuité absolue dans cette partie de la bande et que, par suite de cassures résultant de mouvements de compression, il existe une série de tronçons dont la rupture, ainsi que les déplacements et les changements de direction, expliquent l'existence des croupes de La Sicorie, de Corbon, du Haut-Fontenay et de la crête des Pruniers, au N. de Placé. De même, aussi, ce sont des cassures, suivies de décrochements, qui ont produit la discontinuité qu'on observe dans la crête limitant à l'O. la forêt de Mayenne et descendant vers Chailland. Cette crête retrouve, momentanément, son allure régulière entre Villeneuve et Roche-à-Lard, mais, bientôt elle disparaît brusquement, ainsi que les assises qui lui sont subordonnées, par suite de la présence du massif de Saint-Hilaire-des-Landes, qui est venu former buttoir lors de la poussée méridionale, déterminant une interruption dans la continuité des couches ; celles-ci réapparaissent plus à l'O. pour constituer les hauteurs du bois de Châtenay. – Le *Gothlandien* (Silurien supérieur) est limité à sa base

par une assise gréseuse qui accompagne dans ses ondulations la crête de *grès armoricain*, donnant, comme lui, naissance à une arête, mais d'importance beaucoup moindre ; ce grès est normalement noir, par suite de la présence de matières charbonneuses, mais, par oxydation, il devient gris et même parfois blanc ; ses bancs sont toujours très nets, et généralement peu épais ; il est particulièrement bien développé près de la limite ouest de la Mayenne, à la Croixille. Cette assise est surmontée par des schistes ampéliteux très noirs, donnant, par altération, naissance à des argiles, qui souvent ont fait naître l'espoir décevant d'un gisement de charbon. Les recherches et les dépenses faites dans ce but, et qui naturellement ne pouvaient produire aucun résultat, auraient été facilement évitées en s'aidant des connaissances géologiques les plus élémentaires. – Les mêmes assises se retrouvent dans le flanc sud du synclinal de Laval, mais avec des caractères si différents qu'ils dissimulent souvent leurs relations communes : c'est ainsi que le grès armoricain n'est indiqué que par une bande, étroite de quelques mètres seulement, et qui disparaît même parfois d'une façon complète ; les *schistes à Calymene Tristani* sont de même peu développés ; en revanche le *grès à Calymenella* prend une telle ampleur qu'il constitue un trait saillant dans l'ossature de la région. On le suit distinctement de la Gravelle à Loiron ; il passe au N., d'Ahuillé et de Montigné, côtoie le bourg de Nuillé, forme les rochers pittoresques entre lesquels coule la Mayenne près de la Fosse, et se poursuit au sud de Grez et de Bouère. Le *grès gothlandien*, très réduit, passe souvent inaperçu ; en revanche, les *schistes ampéliteux* et les *schistes et quartzites* du Silurien supérieur, fortement plissés, sont caractérisés par la présence de pointements de diabase ou de coulées interstratifiées.

Le *Dévonien inférieur* se relie si intimement au Silurien supérieur qu'il est impossible, tout au moins actuellement, de tracer une limite entre ces deux terrains ; l'absence de fossiles caractéristiques, aussi bien que la continuité d'un même faciès, constituent un obstacle pour établir cette séparation. Dans le *Dévonien inférieur*, il existe une assise qui, par son rôle topographique, joue un rôle assez important : c'est l'assise du *grès à Orthis Monnieri* ; elle coïncide toujours avec une crête qui, comme celle du grès gothlandien, accompagne le grès armoricain, mais sans suivre aussi étroitement ses sinuosités ; son allure se trouve encore accentuée par la présence des schistes et des calcaires qui la surmontent et lui sont subordonnés : ces derniers, toujours fossilifères, étant jalonnés par des exploitations avec fours à chaux (Saint-Pierre-sur-Erve, Saint-Cénére, Saint-Jean-sur-Mayenne, Saint-Germain-le-Fouilloux, La Baconnière). Sur certains points, on constate encore une assise plus élevée (*assise à Phacops Potieri*,) qui indique la présence de la base du *Dévonien moyen*. Jusqu'ici, les autres assises du *Dévonien moyen*, de même que celles du *Dévonien supérieur*, n'ont pas été signalées dans le département de la Mayenne, soit qu'elles aient disparu sous des couches plus récentes, soit qu'elles aient été enlevées par érosion, soit qu'elles aient échappé aux recherches. Des mouvements, correspondant au début du *Carbonifère*, accentuent à ce moment le synclinal de Brest-Laval ; ils abaissent le niveau de son axe et relèvent ses flancs, en même temps que se forment des plis secondaires, de valeur inégale, qui affectent le grès à *Orthis Monnieri*, ainsi que les schistes et calcaires les accompagnant ; ces plis secondaires, prenant parfois la forme de cuvettes, seront tout prêts à recevoir et à conserver les dépôts carbonifères qui, débordant par transgression au-delà des limites du pli central, iront envahir les parties latérales du synclinal. Les assises dévoniennes, par suite des plis que nous venons de signaler, acquièrent une ampleur excessive entre Argentré et Saint-Cénére, ainsi qu'entre Saint-Ouen-des-Toits et la Baconnière ; au contraire, en se dirigeant vers Bourgon, ces couches sont laminées et disparaissent en partie par pli-faille. En contournant le dôme gothlandien dont Olivet est le centre, on voit le grès à *Orthis Monnieri* affleurer au N. et à l'E. de la cuvette carbonifère de Saint-Pierre-la-Cour, sous laquelle il plonge ; tandis que, du côté opposé, on voit cette zone de couches s'étendre de Saint-Ouen au Genest, puis de là jusqu'à Saint-Isle, pour regagner ensuite le flanc sud du synclinal de Laval. Dans ce flanc, les couches supérieures au grès à *Orthis Monnieri* n'affleurent plus, et le grès lui-même, qu'on peut suivre jusqu'à l'Huisserie, disparaît à son tour, masqué par la transgression carbonifère qui, sur certains points, envahit la région du Silurien supérieur et s'avance même, près de Villiers-Charlemagne, jusqu'à venir toucher les schistes précambriens.

Les dépôts du *Carbonifère* débutent, ordinairement, par une roche désignée sous le nom de *Blaviérite*, laquelle a été successivement considérée, soit comme un porphyre froissé, soit comme un tuf de porphyre, soit comme une roche sédimentaire hautement minéralisée ; cette dernière interprétation nous semble la plus plausible, étant donnée la place constante que cette roche occupe dans la série, et les termes de passage qu'on observe entre elle et des roches évidemment clastiques. Les mouvements du sol qui eurent lieu au début du *Carbonifère* amenèrent, dans le centre du synclinal de Laval et sur les parties latérales de celui-ci, la formation d'anticlinaux et de dômes dont la majeure partie a été arasée ; cette destruction a ainsi fourni des matériaux, qui, sous forme de sables ou de galets, ont été charriés et étalés de façon à édifier les puissantes couches de poudingues et de grès grossiers (*Culm*) caractérisant les premiers dépôts du *Carbonifère*. C'est au milieu de ces couches que se rencontrent les gisements d'antracite de l'Huisserie-Montigné et du Genest. Il est à remarquer que ces gisements, situés sur le pourtour du bassin, paraissent être plus spécialement riches sur les points où la bande de grès à *O. Monnieri* décrit des ondulations concaves. L'assise des poudingues, des grès grossiers et des schistes charbonneux a rempli tout le bassin de Laval, mais, dans la partie centrale, ces dépôts sont masqués par d'autres assises également

carbonifères, qui sont venues s'y superposer graduellement, laissant seulement leurs affleurements visibles sur le pourtour. On les suit depuis Bannes jusqu'à Argentré ; on les retrouve au S. de Louverné et au N. de Changé, après quoi, ils décrivent des sinuosités au N. et au S. du Genest, puis s'avancent jusqu'à Saint-Isle, reviennent par Saint-Berthevin, l'Huisserie, Entrammes, Maisoncelles, et passent au S. de Grez et de Bouère. On les retrouve plus à l'O., de l'autre côté d'Olivet, servant de limites orientale et méridionale à la cuvette de Saint-Pierre-la-Cour. C'est à cette même assise qu'il faut rapporter l'étroite et longue bande de poudingues, séparée par un pli dévonien du bassin principal, et qui est bien visible depuis Vaiges jusqu'à Argentré, ainsi que les lambeaux isolés, situés au N. d'Argentré, de même qu'entre Changé et Saint-Germain-le-Fouilloux. – A ces dépôts détritiques du Culm, succèdent des couches franchement marines : c'est d'abord l'assise du *calcaire de Sablé*, de couleur noire, à bancs compacts, qui forme une bande continue, depuis Saint-Pierre-sur-Erve jusqu'à Changé (carrière de Saint-Roch), et le long de laquelle s'ouvrent de nombreuses exploitations. Ces calcaires se retrouvent encore entre Saint-Ouen-des-Toits et le Bourgneuf, mais ils manquent complètement dans le bassin de Saint-Pierre-la-Cour et tout le long du flanc sud du synclinal de Laval, où le Culm prend un développement plus important par suite de plissements et de la présence de schistes pétrosilicifiés (Entrammes), au milieu desquels apparaissent des pointements d'ortho-albitophyre et des intercalations de porphyres pétrosiliceux. Ce même faciès s'observe également sous forme d'une traînée comprenant des schistes et des brèches silicifiées, ainsi que du porphyre, laquelle passe au S. de Vaiges et est exploitée au Clou, au N. de Soulgé, et à la Motte, près d'Argentré, pour l'empierrement des routes. – En avançant vers le centre du bassin de Laval, on rencontre l'assise du *calcaire de Laval* que supportent des *grauwackes* à *Echinides* et à *Phillipsia*, le tout formant un ensemble qui est plus largement et plus régulièrement distribué que l'assise de calcaire de Sablé. Le *calcaire de Laval* manque dans tout le flanc nord du synclinal de Laval, depuis la limite de la Sarthe jusqu'à Louverné, mais il paraît y être remplacé par des couches d'anthracite, exploitées à la Bazouge et aux environs, et qui alternent avec des poudingues, des grès et de minces lits calcaires. En tous cas, l'âge de ces anthracites est, d'une manière indiscutable, différent de celui des couches de l'Huisserie-Montigné et du Genest : les premiers sont inférieurs au calcaire de Sablé, tandis que les autres lui sont superposés. C'est sans doute au niveau de la Bazouge-de-Chémeré qu'il faut rattacher le bassin de la Baconnière, où des couches de charbon, minces et assez nombreuses, alternent avec des grès et des poudingues ; la flore de ce dernier gisement semble, d'ailleurs, justifier cette attribution d'âge. L'assise du calcaire de Laval apparaît très nettement à l'O. de Boncham+p, ainsi qu'au S. de Changé ; des plis secondaires la font réapparaître dans la ville même de Laval ; enfin, on retrouve cette assise, formant une longue bande, qui s'étend, depuis Saint-Berthevin, en passant par Avénières et Forcé, jusqu'à Parné ; à l'E. de ce bourg, elle est masquée par un dépôt de sables et de graviers qui, déblayés dans la vallée de la Vaiges, laissent de nouveau visibles ses affleurements dans la commune de Préaulx. Plus au sud, le calcaire de Laval, entouré par une ceinture de *grauwackes* à *Echinides*, remplit la cuvette synclinale de Bouère. Ce sont ces mêmes assises que nous revoyons dans le petit pli de Cropé, au N. de la Gravelle, et dans le bassin de Saint-Pierre-la-Cour, supportant le houiller et lui servant de ceinture au N.E. Enfin, entre la Favrie, le Haut-Feu et Bourgon, ils forment une étroite bande, reste d'un synclinal laminé dans un pli-faille. Les *schistes de Laval* viennent enfin combler définitivement la partie centrale du bassin ; ils prennent un grand développement entre Laval et La Cropte et on les retrouve encore, avec leurs mêmes caractères, au centre du petit bassin de Bouère. Postérieurement au dépôt de ces couches, de nouveaux mouvements du sol accentuèrent les plis déjà formés ; les assises carbonifères, participant à ce mouvement, furent redressées et plissées elles-mêmes énergiquement, principalement vers le centre du bassin. C'est sur la tranche de ces couches redressées que sont venues se déposer, dans le bassin de Saint-Pierre-la-Cour, les couches de houille, en alternance avec des grès et des poudingues. Les faciès si différents qui se succèdent et se répètent, montrent les phases diverses de remplissage de ce bassin, et indiquent combien variable a été le régime des cours d'eau qui venaient s'y déverser ; ceux-ci, tantôt torrentiels et charriant de gros galets de grès arrachés aux crêtes de grès armoricain du N., tantôt calmes et entraînant des débris de plantes destinées à former les couches de houille.

SYNCLINAL DE MARTIGNÉ-FERCHAUD. – Les bandes siluriennes faisant partie de ce synclinal coupent obliquement l'angle S.O. du département : au N., le Cambrien est représenté par du poudingue pourpré venant de la limite sud de la forêt de la Guerche et passant au N. de Saint-Aignan, pour s'arrêter, d'après la carte publiée, à 3 kilom. E. du bourg ; on retrouve ces mêmes poudingues au S. du château de Mortiercrolles, près de Saint-Quentin, puis, en se dirigeant vers le S., on rencontre, après avoir traversé le Cambrien, des alternances de bandes gréseuses et schisteuses appartenant à l'Ordovicien et au Gothlandien.

En indiquant la situation des grands massifs granitiques et des régions de schistes précambriens, en décrivant les plis synclinaux et en faisant connaître la nature et l'âge des couches qui s'y sont accumulées, nous avons systématiquement fait abstraction des lambeaux de sables et de graviers qui les recouvrent par place. Les différences, qui permettent de séparer ces deux sortes de dépôts, sont nombreuses et importantes : les premiers forment des couches compactes, dont l'horizontalité primitive a été modifiée par des mouvements orogéniques,

ayant eu pour effet principal de relever plus ou moins verticalement les bancs et de produire des plis multiples ; les couches s'enfoncent donc en profondeur pour réapparaître à des distances souvent considérables ; dans les seconds, au contraire, les couches sont restées horizontales, et leur épaisseur n'est jamais très importante, de telle sorte que les érosions postérieures, agissant sur ces terrains meubles, ont pu les enlever sur de vastes étendues, ne laissant que des témoins, isolés sur des plateaux, ou enfouis dans des dépressions. Ayant terminé la description des couches appartenant aux terrains primaires, il nous reste, maintenant, à parler de celles d'âge plus récent.

Ainsi que nous l'avons dit, aucun dépôt correspondant aux *temps secondaires* n'existe dans le département de la Mayenne ; toutefois, la mer, pendant cette période, enserra parfois de près la bordure orientale et méridionale du massif armoricain, et dut même parfois y pénétrer, surtout vers la fin du Crétacé. – Au début de *l'époque tertiaire*, la mer, que des oscillations du sol ramenaient du N.E., envahit graduellement le bassin anglo-parisien, où elle est parfois momentanément remplacée par des eaux saumâtres ou par des lacs. Pendant ce temps, le massif armoricain était largement exondé, ainsi que toute sa bordure, à l'E. et au S. ; mais bientôt (*période lutétienne*) un mouvement de bascule se dessine et la partie occidentale du massif s'abaisse, laissant les eaux de l'Océan s'approcher de ses côtes actuelles, de façon à leur permettre même de pénétrer par Saint-Nazaire jusqu'à Niort et de découper des baies au S. de la Loire et dans la Vendée. Vers cette époque, s'établissent dans le Maine et l'Anjou : des lacs qui ont laissé comme preuves de leur existence des dépôts argilo-calcaires fossilifères ; et aussi de grands cours d'eaux qui transportaient des débris de plantes (palmiers, lauriers, bambous, etc.), entraînant des sables et des graviers et creusant de larges vallées allant déboucher dans le bassin de Paris. La faune nous indique, d'ailleurs, que les eaux, en s'avancant vers l'O., devenaient en partie saumâtres ; la flore nous fait entrevoir une végétation tropicale. Dans la Mayenne, les dépôts (*grès à Sabalites*) qu'on doit rattacher à cet étage s'échelonnent, depuis Melleray et Chantrigné, jusqu'à Saint-Fraimbault-de-Prières, côtoyant les hauteurs granitiques du massif de Montreuil-Champéon ; plus au S., ils s'étalent au pied des buttes de Vaux et de Buleu, préservés par les graviers pliocènes qui les recouvrent en partie, ils ne sont visibles qu'à flanc de coteau, ou dans les vallées suffisamment profondes pour que l'érosion ait atteint leur niveau. Des lambeaux, visibles au S. d'Hardanges, indiquent la direction d'un affluent venant de l'E. Un lac devait occuper toute la région basse d'Aron, la Bazoche-Montpinçon, Marcillé, Grazay, déversant ses eaux entre Jublains et Hambers, pour aller recouvrir ensuite les landes de Chellé, ainsi que toute la forêt d'Hermet, en se prolongeant dans la direction de Saint-Ouen-des-Vallons (étang des Trois-Soulaire), puis baigner à l'E. le pied des buttes de Montaigne jusqu'à Etiveau et remplir la dépression où existe actuellement l'étang de Gué-de-Selle. On retrouve des sédiments du même âge dans la vallée de la Jouanne, à l'O. de Sainte-Gemme-le-Robert, entre Neau et Évron, ainsi qu'à l'E. et au S. de cette ville, et au S.E. de Châtres ; après quoi, ils prennent une direction oblique et suivent la grande vallée située au N. de Sainte-Suzanne et qui va se prolongeant vers Viviers et Torcé. Des dépôts de même âge jalonnent la direction d'une autre dépression allant de Laval vers Sablé et passant par Thévalles, Entrammes N.E., Maisoncelles, Le Bignon, Meslay, etc.

Le faciès sous lequel se présentent ces dépôts est très variable : tantôt ce sont des argiles avec noyaux calcédonieux ; tantôt des calcaires marneux, ceux-ci passant parfois à de véritables meulrières ; plus souvent ce sont des sables quartzeux, assez fins, provenant de la désagrégation du granite, ou bien encore des graviers avec galets de quartz blanc ou noir. Ces divers éléments sont parfois soudés par un ciment siliceux, titano-zirconifère, très résistant, qui les a transformés soit en grès lustrés, soit en poudingues compactes. Cette cimentation des sables n'ayant eu lieu que sur certains points, les parties meubles ont pu seules disparaître par suite d'érosions postérieures, laissant seulement des blocs de grès isolés, derniers témoins des dépôts primitifs. Ceux-ci sont d'ailleurs faciles à reconnaître, grâce à la nature de leur ciment et surtout à leur forme, généralement aplatie, et à leurs surfaces presque toujours mamelonnées ; souvent ils présentent de petites cavités tubulaires, avec ramifications, indiquant la place de racines de plantes ; plus rarement, tout au moins dans la Mayenne, on y rencontre des empreintes de feuilles.

Les sables éocènes que nous venons de décrire sont surmontés à Thévalles, près Laval, par un petit dépôt d'argile, avec calcaire marneux contenant une faune d'eau douce qui peut être comparée à celle du calcaire de Brie (*base de l'Oligocène*).

Il y a lieu de signaler, à cette époque, un nouvel affaissement du littoral breton, grâce auquel la mer remonte le long de la vallée de la Vilaine jusqu'à Rennes. Plus tard (*Aliocène inférieur*), le mouvement de descente s'accroît, et la mer, profitant de la dépression qu'occupe actuellement la Rance, revient à Rennes, mais cette fois par le N. ; elle gagne la vallée de la Loire en se dirigeant vers Angers et s'étend jusqu'à Orléans ; elle côtoie ainsi les limites ouest et sud du département de la Mayenne, laissant des témoins de son séjour près du Pertre, à Chazé-Henri, à Saint-Laurent-des-Mortiers, etc., sous forme de faluns, c'est-à-dire de sables calcaires fossilifères, dont la consolidation est due à des dépôts de carbonate de chaux provenant de la dissolution des parties supérieures.

Ces faluns sont connus sous le nom de *Faluns de Touraine*. Un nouveau mouvement de descente, à l'époque du *Miocène moyen*, laisse de nouveau la mer envahir la presqu'île bretonne ; elle suit la vallée de la Loire, mais ne dépasse pas Angers, et, rejoignant au N. un bras qui descendait de Dinan à Rennes, elle isole momentanément toute la partie occidentale de la Bretagne et en fait une île. C'est à cette mer des *faluns de l'Anjou* qu'il faut rattacher le gisement de sables coquilliers de Beaulieu. Nous devons ajouter que, dans les cantons de Cossé et de Craon, il existe des régions importantes couvertes d'un manteau de sables dont l'âge n'est pas fixé, par suite de l'absence complète de fossiles - disparus sans doute par décalcification, - mais qu'il y aura évidemment lieu de rapporter à l'un ou à l'autre de ces deux étages du Miocène.

Il reste, pour terminer l'examen des terrains tertiaires dans la Mayenne, à mentionner *les graviers rougeâtres, à galets de quartz blanc*, qu'on rencontre si abondamment aux environs de Mayenne, ainsi qu'entre Laval et Sablé. Jusqu'ici, ils n'ont fourni aucun fossile, de telle sorte que leur âge peut prêter à discussion ; toutefois, comme on les a trouvés reposant sur des argiles sûrement pliocènes, on admet qu'ils représentent la partie la plus supérieure de ce terrain. On les voit occupant quelques points culminants dans le canton de Gorrion ; ils prennent une grande extension dans la région comprise entre Saint-Denis-de-Gastines et Champéon, et masquent en partie les terrains sous-jacents entre Mayenne et le bois de Vaux ; on les retrouve plus au S., sur les hauteurs qui dominent les deux rives de la Mayenne. Ces graviers forment, entre Laval et Sablé, un lambeau immense dont la continuité n'est interrompue que par le creusement des vallées de la Jouanne, de l'Ouette, du ruisseau de Pont-Martin et de la Vaïges, entre La Cropte et Sablé. Dans l'arrondissement de Château-Gontier, des lambeaux de graviers analogues accompagnent le cours de la Mayenne, principalement dans la région précambrienne, comprise entre le synclinal de Laval et celui de Martigné-Ferchaud.

L'époque *quaternaire* est caractérisée par l'apparition de l'homme, l'extinction de certaines espèces animales, et la migration, soit vers le N., soit vers le S., d'espèces encore existantes ; c'est aussi l'époque du creusement définitif des vallées. Les cours d'eaux actuels, qui ont contribué pour la majeure partie au modelé du terrain, se tracèrent alors, grâce à un régime torrentiel, une voie qu'ils ont approfondie graduellement, en utilisant pour leur parcours, soit des dépressions préexistantes, soit des points de moins grande résistance qu'ils ont déblayés ; en même temps, ils abandonnaient sur leurs berges des nappes de sables et de cailloux roulés avec blocs arrondis (*alluvions anciennes*) ; ces alluvions ont été ensuite ravinées en partie par les mêmes cours d'eau, qui recréusèrent à nouveau leur lit et déposèrent, à une altitude inférieure, d'autres sables et graviers, analogues aux précédents, mais indiquant un stade plus avancé dans le modelé du terrain. Enfin, la désagrégation superficielle des roches, due aux agents atmosphériques, à la végétation et à l'action des micro-organismes, a amené la formation du limon recouvrant les plateaux, ou s'étalant sur les pentes sous l'influence du ruissellement. Pendant cette époque, les cours d'eaux, arrivés à un régime plus calme, entraînaient des matériaux plus fins, spécialement des boues qui se déposaient dans le fond des vallées (*alluvions modernes*), formant un sol prédestiné à l'établissement des prairies naturelles. C'est à l'époque quaternaire qu'il faut rattacher la formation des grottes et des cavernes ; celles-ci se trouvent toujours dans le calcaire, et leur origine est due à l'élargissement des fentes de la roche, par suite d'une dissolution des parois calcaires sous l'action des eaux d'infiltration, chargées d'un excès d'acide carbonique. Ce travail chimique a été évidemment aidé par l'éboulement de blocs ou de fragments anguleux détachés des parois ou de la voûte, lesquels, à leur tour, ont été plus ou moins corrodés. Les grottes, une fois formées, ont été comblées, totalement ou partiellement, par des limons rougeâtres provenant de la dissolution des calcaires à la surface du sol, et entraînés par ruissellement le long des fentes donnant accès à la caverne ; en même temps, des ossements d'animaux étaient entraînés par les eaux et venaient s'accumuler au fond des grottes où leur conservation était assurée par la formation de couches de stalagmites ; ces dernières sont formées par du carbonate de chaux, que l'eau abandonne par évaporation après s'en être chargée à la faveur d'un excès d'acide carbonique. Tel est le cas du gisement découvert il y a quelques années dans la grotte du Rey, près Saint-Georges-sur-Erve ; de celui qui a été signalé jadis dans la carrière de la Boissière, près Saint-Pierre-sur-Orthe ; et du couloir de Louverné, d'où l'on a extrait un si grand nombre d'ossements. Il y a lieu de distinguer de ces gisements, les dépôts d'ossements apportés par l'homme dans certaines grottes qu'il a habitées, et dans lesquelles les débris d'animaux sont mélangés à de nombreux outils en silex.

On peut reconnaître, dans la faune quaternaire de la Mayenne, trois époques distinctes. La plus ancienne a été constatée près de Sainte-Suzanne, au four à chaux des Erves, au milieu d'un limon noirâtre déposé horizontalement sur les tranches du calcaire cambrien ; on y a recueilli des ossements de *Rhinoceros Merckii*, de *marmotte*, de *hyène*, de *cerf*, etc. Une autre faune, plus récente, caractérisée par *Elephas primigenius* (*Mammouth*) et *Rhinoceros tichorhinus*, a été recueillie en abondance dans les grottes de Saulges, ainsi que dans celle du Rey, et plus abondamment encore dans le couloir de Louverné ; aux deux espèces caractéristiques citées ci-dessus, se trouvaient associés : le *lion*, l'*hyène*, le *cerf*, le *cheval*, le *bœuf*, etc. Enfin, une troisième époque, plus spécialement caractérisée par le *renne*, a aussi été rencontrée dans les grottes de Saulges.

Géographie physique

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE. – Le département de la Mayenne est un pays en général peu accidenté, où les grandes lignes du relief, relativement peu importantes, sont souvent absentes ou peu distinctes ; c'est ce qui explique, sans doute, la confusion qui règne dans les descriptions géographiques qui en ont été données. Les collines du Maine forment, en effet, suivant la fantaisie des auteurs, une chaîne hypothétique limitant le département tantôt à l'O., tantôt à l'E. ; les collines de Normandie correspondent à une série mal définie de hauteurs situées au N. ; enfin, sous le nom de Coëvrons, d'Alpes Mancelles ou de Charnie, on trouve désignées toute une suite de collines, arbitrairement reliées les unes aux autres et allant des Buttes de Montaigu à Sainte-Suzanne. La topographie étant une conséquence de la structure et de la nature géologique du sous-sol, les descriptions que nous avons données ci-dessus serviront à faire mieux comprendre le relief du territoire de la Mayenne, ainsi que le groupement de ses diverses parties en régions naturelles. – Il y a d'abord lieu de distinguer, au N. et au N.O., le pays de Gorrion, allant d'Ambrières jusqu'à la limite de l'Ille-et-Vilaine et ayant comme frontière, au S., une ligne sinueuse passant par Ernée et Vautorte. Cette région, à sous-sol granitique, est relativement peu élevée, et si, vers sa limite O., elle atteint à la Pellerine la cote 238, c'est grâce à l'existence d'un filon de quartz qui est en saillie, ayant opposé une résistance plus grande que les roches avoisinantes à l'action des agents atmosphériques. – Cette région domine une autre région déprimée, très distincte : celle du pays schisteux de Montenay-Saint-Pierre-des-Landes, entourée, à l'O. et au S., par une série de collines (forêt de Mayenne, massif granitique de Saint-Hilaire-des-Landes, bois de Châtenay). – Un second massif granitique, qui pourrait être rattaché au premier, celui de Lassay-Le Horps, descend jusqu'au sud de Champéon et de Saint-Fraimbault-de-Prières, n'étant séparé de celui de Gorrion que par une étroite bande de schistes dont la Varenne a profité pour tracer son cours, depuis la limite nord du département, jusqu'à Ambrières ; ce massif s'élève au-dessus de la grande vallée schisteuse de Pré-en-Pail-Couptrain, dominée elle-même, au N., par la chaîne des collines gréseuses de Domfront-Bagnoles, qui aboutit à la forêt de Monnaye. – D'autre part, le synclinal de Pail, tel qu'il a été décrit, constitue également une région naturelle, avec ses massifs et ses crêtes s'avançant jusqu'au bois de Vaux. – Il en est de même des environs de Mayenne, sorte de cuvette où se sont accumulés successivement des sables tertiaires et des graviers, et qui ont un caractère bien spécial ; la campagne y aurait même un aspect uniformément désolé si l'érosion n'avait, en partie, enlevé ces dernières couches, laissant à nu les schistes granitisés du sous-sol, ou si de fertiles limons quaternaires n'étaient venus se déposer sur certains plateaux. – Plus au S., le territoire, borné à l'O. par la forêt de Mayenne et, à sa limite méridionale, par l'arête des grès armoricains de Crennes, Chaffenais, Châlons, forme à son tour un tout homogène, qui se continuerait vers l'E., en s'exhaussant graduellement jusqu'à Champgeneteux, Saint-Thomas-de-Courceriers et Saint-Martin-de-Connée, s'il n'avait été traversé par la large vallée tertiaire (éocène) descendant entre Jublains et Hambers pour s'avancer jusqu'à Évron, et dont la grande extension est indiquée par la présence de landes et de bois. – Une autre région, désignée parfois sous le nom de Pays-Bas, située au S. de Villaines et dominée à l'O. par le massif granitique de Saint-Thomas-de-Courceriers, se prolonge jusqu'au-delà de Saint-Germain-de-Coulamer ; elle s'étend au-delà de la rivière de la Sarthe et se trouve en contre-bas des collines de Pail et des Coëvrons, contrastant, d'ailleurs, par sa fertilité, avec les hauteurs qui l'environnent. – Quant aux Coëvrons, ils correspondent au synclinal de ce nom ; leur axe forme une arête saillante - prolongation de la forêt de Sillé et du bois de Pezé, - qui s'avance jusqu'au signal de Voutré avec les bois de Courtaliéru et les landes de la Kabylie ; une large et fertile vallée l'entoure en passant par Saint-Pierre-sur-Orthe, Vimarcé, Saint-Georges-sur-Erve, Assé-le-Béranger, pour revenir par Voutré, Rouessé-Vassé, etc., etc. ; enfin, une ceinture de hauteurs, forme la limite de cette région, laquelle est jalonnée par le Mont-Rotu, et le Mont-du-Feu, le bois de Crun, la Grippe, les Rondins, et qui se continue par les collines situées au S. de Voutré et de Rouessé en allant rejoindre la butte d'Oigny. – Plus au S., une autre région, dont Sainte-Suzanne est le centre, est constituée par la Charnie, qui conserve ce nom, avec quelques légères variantes, depuis Saint-Symphorien, dans la Sarthe, jusqu'à Montsûrs ; cette région correspond au terrain cambrien du bassin de Laval, et elle est caractérisée, sauf sur l'emplacement des bandes de calcaire magnésien, par ses landes et ses bois (forêt de la Charnie, landes de Chammes et de Moncor, bois des Montis, des Rougis, des Vallons, etc.). – La région synclinale de Laval présente, par suite de ses zones alternativement gréseuses, schisteuses et calcaires, un tout complexe, et qui s'isole, pour ainsi dire, entre la région schisto-granitique du N. et celle exclusivement schisteuse du S. Cette large bande, qui traverse O.E. tout le département, est bien nettement délimitée par la topographie : au N., par la crête de grès armoricain allant de Juvigné à Blandouet ; et au S., par celle du grès à *Calymenella*, qui se rend de la Gravelle au S. de Saint-Brice. C'est, principalement, cette dernière limite qui est si frappante lorsqu'on pénètre dans la région connue sous le nom de Craonnais, et à laquelle il faut rattacher non seulement le pays de Cossé, mais les cantons de Château-Gontier et de Bierné. La fertilité de cette région naturelle est la conséquence de la facilité avec laquelle ses schistes ont pu se transformer en limon, et ces mêmes caractères se retrouveraient sur toute son étendue si des lambeaux de graviers n'étaient venus y former tache. – Dans la série de collines et de vallées parallèles qui occupent le S. de Saint-Aignan et de Chemazé, on reconnaît une nouvelle preuve de la façon dont

on doit étudier l'allure des reliefs du pays, et si, parfois, l'élévation trop faible de ces reliefs fait hésiter sur les relations qu'ils ont entre eux, il faut en rechercher les lignes directrices dans la structure du sol ; car, en effet, les grands plissements qui ont affecté toute la région armoricaine dont la Mayenne fait partie, ont laissé des traces qui ont persisté de nos jours et qui jouent un rôle important dans son orographie ; l'âge a évidemment atténué les saillies, mais le plan général est resté. Par suite, la division en bassins hydrographiques doit être abandonnée et remplacée par celle des régions naturelles ; il ne faut voir, du reste, dans le tracé actuel des cours d'eaux, qu'une déformation apportée à un régime hydrographique plus ancien et plus en harmonie avec l'ossature du sol.

Richesses minérales

RICHESSSES MINÉRALES. – On exploite dans le département de la Mayenne de l'anhracite et de la houille. *L'anhracite* a donné lieu à de nombreuses exploitations pour la plupart abandonnées ; celles de l'Huisserie, Montigné et du Genest (voir ces mots) sont restées seules en activité ; les charbons contiennent en moyenne 25 % de cendres et sont employés presque exclusivement pour la fabrication de la chaux ; quelques usines s'en servent cependant pour le chauffage des machines à vapeur, en ayant soin d'apporter un dispositif spécial dans les grilles et dans la ventilation. A Montigné, on fabrique des agglomérés en agglutinant avec du brai un mélange de poussières d'anhracite et de charbons anglais. Les gisements d'anhracite, situés vers la base du Carbonifère inférieur (l'Huisserie, Montigné, Le Genest), ne possèdent, en général, qu'une couche unique, quelquefois très puissante, tandis que ceux qui occupent un niveau plus élevé (La Bazouge, La Baconnière, etc.) sont caractérisés par l'existence de couches de charbon, plus nombreuses, plus riches, mais parfois très-minces et se prêtant mal à une exploitation régulière

La houille, exploitée à Saint-Pierre-la-Cour, est comprise dans une cuvette s'étendant au nord et au sud de la ligne de Paris à Brest ; sa limite ouest coïncide presque avec celle du département. Cette cuvette forme actuellement deux bassins distincts, par suite de failles, de mouvements verticaux et d'érosions. Le bassin sud a été exploité activement de 1829 à 1876 (voir ce mot). – Il existe également quelques *tourbières* dans le département (Orgères, Saint-Fraimbault-de-Prières, Hardanges, etc.), mais leur étendue est peu considérable et aucune d'elles n'a jamais donné lieu à des exploitations suivies.

Les minerais de *fer* (limonite, plus rarement sidérose) ne forment pas de couches proprement dites ; ils se présentent sous forme de rognons, souvent volumineux, mélangés à des argiles, et remplissant des poches parfois assez profondes. On les exploitait jadis à l'aide de puits de 10 à 15 mètres environ, du fond desquels partaient des galeries rayonnantes ; on les abandonnait au bout de quelques mètres, pour creuser un nouveau puits non loin du premier. Ces minerais ont été utilisés de temps immémorial par des forges locales, forges catalanes ou hauts-fourneaux, dont le dernier, Port-Brillet (V. ce mot), a été éteint il y a environ vingt ans. – Ces minerais appartiennent à l'époque tertiaire.

Un gisement d'*antimoine* a été découvert près du Genest en 1878 et mis en exploitation en 1899 (Voir *Lucette*). L'antimoine, à l'état de stibine, associée à du quartz, forme des filons nombreux dont l'un mesure plus de 2 mètres d'épaisseur ; les plus riches, dirigés N.N.E.–S.S.O., sont croisés par d'autres filons très quartzeux et peu minéralisés. Tout cet ensemble traverse l'Ordovicien et le Gothlandien. – On connaît dans le département d'autres localités où il existe de la stibine, mais aucune d'elles n'a jusqu'ici permis de créer une exploitation.

Le *manganèse* a été exploité industriellement pendant six ans à Grazay (V. ce mot), à la suite d'une concession obtenue en 1836. – Depuis cette époque (1899), un autre gîte a été reconnu à la Gandonnière (voir ce mot), près Laval. Dans ces deux localités, le minerai se présente sous forme de nodules mélangés à des limons et à des argiles.

On a encore signalé l'existence de cobalt, de zinc, de plomb, d'or, etc., mais aucun de ces minerais ne se présente avec une richesse pouvant faire songer, tout au moins jusqu'à présent, à des exploitations rémunératrices.

Les *matériaux de construction* sont abondants dans tout le département, sauf dans les régions de schistes précambriens et de schistes carbonifères. Le granite est exploité comme *Pierre de taille* à Gorrion, Ambrières, Orgères, Contest, Sacé, Bourgon, Izé, Laigné, etc. Pendant quelque temps on s'est également servi, dans le même but, d'une diabase à structure ophitique située sur le bord de la Mayenne, à la Baudellière, près de l'embouchure du Vicoin. Les *marbres* de Saint-Berthevin, Louverné, la Bazouge, Cheméré, Bouère, sont aussi utilisés comme pierre de taille. Enfin, des brèches schisteuses ont été exploitées sur le bord de la Mayenne (Haut-Fougerais), et la facilité avec laquelle on les taille a permis leur emploi dans presque tous les vieux édifices de la ville de Laval.

Les schistes de différents âges, sauf ceux du Silurien supérieur, trop friables, ont donné lieu autrefois à des exploitations d'*ardoises* ; mais toutes les carrières ont été successivement abandonnées, à l'exception de celle de Chattemoue et de celles de Renazé, Saint-Saturnin, Congrier. Les schistes de Chattemoue (précambriens) fournissent de bonnes ardoises, mais servent plus particulièrement à faire des dalles. Ceux qui sont exploités à la limite sud du département depuis plusieurs siècles, donnent des ardoises qui peuvent rivaliser avec celles des environs d'Angers ; ces schistes font partie de l'Ordovicien supérieur, tandis que ceux qu'on exploite à Trélazé, etc., appartiennent à l'Ordovicien moyen.

Signalons aussi l'emploi, dans la forêt de Bourgon (buttes des Meulières), ainsi qu'à Grazay, de roches siliceuses, caverneuses (*meulières*), qui ont servi jadis pour la confection des meules de moulins.

Le département fournit aussi d'excellentes *pierres pour l'entretien des routes*. On recherche particulièrement le grès armoricain, le grès à *Calymenella* et les quartzites du Silurien supérieur ; les schistes pétrosilicifiés du Carbonifère, les grès lustrés à *Sabalites* et les brèches porphyritiques des Coëvrons ; ces dernières roches donnent lieu à une vaste exploitation de macadam près de Voutré, dont les produits sont expédiés vers Paris. Dans la même région, et surtout sur les hauteurs de Saint-Nicolas (forêt de la Charnie), on se sert du grès de Sainte-Suzanne pour faire des *pavés*, lesquels sont exportés au loin. Le grès noir de La Croixille est également employé au même usage ; aux environs de Saint-Denis-de-Gastines, de nombreuses carrières de diabase sont aussi ouvertes pour la fabrication de pavés expédiés dans les ports de Rouen, du Havre et de Dunkerque. Enfin, les grès à *Sabalites* de la ferme de Montigné (Entrammes) ont été autrefois exploités pour le pavage de la ville de Laval.

Les sables tertiaires ont jadis été employés pour la *verrerie*, et on retrouve encore dans le pays des restes de fours de verriers (la Verrerie, en Sainte-Gemme-le-Robert, forêt de Bellebranche, etc.). Actuellement, ils ne servent plus que pour la construction, en entrant dans la composition du *mortier* et des *enduits*. Les graviers pliocènes ont été exploités en grand pour le ballast d'une grande partie de la ligne de Mayenne à Fougères et de Mayenne à Pré-en-Pail.

Pour la fabrication, des *briques*, on utilise dans le département, soit du limon argileux quaternaire (Landes d'Aron, Rocquenort, à l'O. de Mayenne), soit des argiles éocènes ou pliocènes ; les produits fabriqués sont rouges. On se sert également, et toujours avec succès, de l'argile provenant de la décomposition sur place des schistes du Silurien supérieur ; celle-ci fournit une matière première noire, devenant blanche à la cuisson, par suite de la combustion des parties charbonneuses contenues dans l'argile. On fabrique des *briques réfractaires*, de bonne qualité, avec une roche (blaviérite) qui, depuis longtemps, était recherchée pour la confection des chemises de fours à chaux ; cette roche, qu'on retrouve sur plusieurs points du département, est située à la base du Carbonifère ; on l'exploite près de Changé (La Biochère), et on l'utilise, après l'avoir broyée et mélangée à de l'argile, à la briqueterie des Agêts. Au XVIII^e siècle, on se servait comme *terre à foulon* d'une terre blanche, argilo-sableuse, provenant de la décalcification sur place du calcaire carbonifère, et qui se trouve à Laval sur la butte de la Cathédrale, au-dessous des graviers pliocènes. Signalons aussi l'existence, aux environs de Mayenne (Saint-Baudelle), d'un gîte de *kaolin* qui a été exploité et qui entrait dans la fabrication du papier et de certaines étoffes.

L'industrie de la *chaux* qui, pendant plus d'un demi-siècle, a été si prospère dans le département de la Mayenne, a perdu beaucoup de son importance ; un grand nombre de fours ont été éteints et la production a diminué dans des proportions considérables. Les usines de Saint-Pierre-la-Cour et de Louverné, situées sur la ligne de Paris à Brest, expédient la majeure partie de leurs produits en Bretagne et en Normandie. — Nous tenons encore à signaler l'existence, dans l'arrondissement de Mayenne (Grazay), d'un gisement de *marne*, presque à fleur de terre, facile à exploiter, et qui pourrait être utilisé pour l'amendement des terres. Il en est de même de terres contenant jusqu'à 2 % d'acide phosphorique, qui remplissent des poches à la surface de certains calcaires ; des terres analogues, employées dans la Sarthe pour améliorer des prairies, ont donné d'excellents résultats. Enfin, nous rappellerons que la terre argilo-sableuse rouge, provenant de la décomposition des diabases, est riche en chaux, en potasse et en acide phosphorique.

Géologie agricole

GÉOLOGIE AGRICOLE. — Le sol de la Mayenne est essentiellement variable comme valeur agricole. Les terrains granitiques, lorsque la partie superficielle est décomposée en arènes, sont fertiles, et leurs vallées étroites, où coulent des eaux vives, sont propices à l'établissement de prairies pouvant être facilement irriguées. La fertilité d'une région granitique augmente en raison de l'épaisseur de la couche de limon quaternaire qui recouvre

les plateaux. Quant aux grès, ils forment des arêtes saillantes et arides, avec landes ou bois de chênes et surtout de sapins ; le grès dévonien, souvent très friable, est celui qui se prête le mieux à la culture ; toutefois, il n'est pas rare d'y rencontrer des bois de châtaigniers. Les brèches du Cambrien donnent par leur décomposition superficielle des terres argilo-sableuses blanchâtres, de mauvaise qualité. Les schistes précambriens du pays de Montenay, de Cossé, Craon, Château-Gontier, Bierné, correspondent à de riches régions, que les méthodes agricoles modernes ont complètement transformées. Les schistes du Silurien supérieur et de la base du Dévonien forment, par leurs plissements multiples, un pays très ondulé, où la terre argileuse et compacte se prête mal à la culture pendant les trop longues périodes d'humidité et de sécheresse ; toutefois, les céréales y donnent de bons rendements, lorsque les labours ont été faits dans des conditions favorables. La culture du pommier y réussit toujours et le cidre y est de bonne qualité. Les schistes carbonifères de Laval constituent un sous-sol privilégié, lorsqu'ils sont recouverts par une couche de limon suffisamment épaisse ; si celle-ci vient à manquer, le sol, peu perméable, passant par des alternatives de trop grande humidité ou de trop grande sécheresse, devient aride ; les grands arbres, dont les racines ne peuvent pénétrer que très difficilement entre les feuillettes serrées des schistes, y font défaut, et les haies sont mal fournies de terre et d'arbustes.

Les zones calcaires sont toujours très fertiles ; leur sol provient en majeure partie de la décalcification du calcaire sous-jacent. Leur fertilité naturelle a dû les faire choisir de préférence lors des premiers essais de culture ; on n'y trouve jamais ni bois ni forêts. Les sables et argiles éocènes forment des régions qu'il est souvent bien difficile de rendre productives ; il en est de même des graviers pliocènes, qui sont rebelles à toute culture, s'ils ne sont pas recouverts par du limon quaternaire.

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE

Préhistoire.

On range la Mayenne parmi les départements où les populations de l'âge paléolithique, âge du renne et des troglodytes, ont laissé des traces. Le centre le plus compact de leurs habitats étant l'Aquitaine, la Mayenne occupe la région extrême du nord-est de la France où on les trouve encore. Aux deux stations généralement signalées, Louverné et Thorigné, on doit joindre celle de Mézangers, où, sur une étendue d'une dizaine d'hectares, au pied de la colline de Montaigu, on n'a pas relevé moins de trois cents haches paléolithiques, des percuteurs, et seulement quelques objets néolithiques.

L'immigration qui amena dans nos contrées la civilisation relative de l'époque néolithique, de l'âge des monuments mégalithiques, dont l'Armorique resta l'un des deux centres principaux, couvrit d'une population plus dense le bassin mayennais. Les nouvelles peuplades, qui connurent la culture du froment, la domestication des animaux, eurent des stations nombreuses autant qu'on en peut conjecturer par les vestiges qui subsistent, sur le versant sud de la région montagneuse de la Charnie, des Coëvrons, de Crun, de Rochard, de Montaigu ; d'autres plus rares dans le pays d'Ernée et dans d'autres régions ; et vers le sud, quelques-unes seulement, isolées, malgré le voisinage du Maine-et-Loire, plus riche que la Mayenne sous ce rapport.

Le bronze, qui s'introduisit alors assez exceptionnellement, eut cependant quelques ateliers locaux, comme l'indique l'état des cachettes, spécialement à Cheméré-le-Roi.

Les Ibères n'ont laissé aucune trace ni dans les monuments ni dans la toponymie, preuve que, confinés dans les régions pyrénéennes, ils n'abordèrent point nos parages, où les Celtes vinrent, vers le V^e siècle avant notre ère, se mêler aux peuplades primitives, leur apportant de l'orient de nouveaux éléments de civilisation et un état social plus avancé. Eux aussi firent usage des outils ou des armes en pierre polie et élevèrent des monuments mégalithiques. C'est leur type qui est resté dominant dans la Mayenne, plutôt que celui des races germaniques, conquérantes du sol au IV^e siècle de notre ère.

Les Gaulois.

Trois tribus de Celtes ou Gaulois occupèrent chacune leur partie du territoire actuel de la Mayenne. Les Andes peuplaient au sud une petite région qui probablement, à l'origine, ne dépassait pas Château-Gontier. Les

Cénomans, entre les deux ruisseaux d'Ingrandes, l'un au sud en Azé, l'autre au nord entre Saint-Germain-le-Fouilloux et Andouillé, s'avançaient à l'ouest jusqu'au territoire des Redons ; c'est cette dernière région qu'on a, depuis Danville jusqu'à nos jours, mal à propos attribuée à une peuplade d'Arviens qui n'exista jamais. Enfin au nord des Cénomans étaient les Diablintes, que César cite par leur nom comme alliés des Vénètes dans la guerre de 697, et que Pline énumère parmi les peuples de la Lyonnaise. Ptolémée seul rattache expressément ces derniers à la grande famille ou confédération des Aulerces, nomme leur capitale Noiodounon, et indique leur position géographique dans l'intérieur des terres, à l'orient des Vénètes, sur une route allant de l'embouchure de la Loire à celle de la Seine.

Dans la lutte de Vercingétorix contre César, en 701-702, les Diablintes ne sont pas cités et taxés nominativement avec les autres peuples de la confédération des Aulerces. Mais on suppose généralement qu'ils sont compris dans les peuples maritimes, désignés et imposés en bloc. On en infère qu'ils sont les Aulerces maritimes désignés par César et chez lesquels il avait envoyé Publius Crassus en 696.

Si l'on admet ces conclusions, il reste à expliquer comment les Diablintes, que Ptolémée place dans l'intérieur des terres, ont pu être un peuple maritime pour César. M. Desjardins propose une hypothèse d'après laquelle les *Ambibarii*, cités parmi les Armoricains ou peuples maritimes qui contribuèrent à la prise d'armes de Vercingétorix, seraient une branche des Diablintes occupant le pays d'Avranches et nommés plus tard *Abrincatui*. La petite ville d'Ambrières, intermédiaire entre Jublains et Avranches, ne rappellerait-elle point le nom primitif de cette peuplade ?

On ne peut nier en tous cas que le chef-lieu des Diablintes ne soit Jublains, qui n'existait pas avant la conquête romaine, qui prit à cette époque le nom gallo-romain de *Neodunum*, connu par Ptolémée vers la fin du second siècle, inscrit sous la forme *Nudionnum* sur la carte de Peutinger, et devenu Jublains au III^e siècle, du nom de la peuplade.

L'opinion qui plaçait les Diablintes au pays de Dol en Bretagne, appuyée uniquement sur la qualité de peuple maritime ou armoricain qu'on leur donna, admise par les historiens bretons du XV^e au XVIII^e siècle, déjà contestée pourtant au XVII^e siècle par Carlier, renversée par l'abbé Lebœuf (1739), sur les indications de dom Rivet et de M. Tessier, curé de Jublains, a été reprise par M. Longnon, dans une communication au congrès tenu à Saint-Brieuc en 1879 et dans sa *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*. L'éminent historien admet seulement à Jublains l'existence d'une colonie de Diablintes. Même renforcée de cette grave autorité, l'opinion des anciens historiens bretons n'a pas réuni les suffrages. MM. Liger et Kerviler ont proposé des explications qui se rapprochent de celle de M. Desjardins.

Les textes concernant soit la ville, soit la cité diablintique, ne manquent pas pour les époques antérieures au X^e siècle. On ne saurait en dire autant pour les prétendus Diablintes de Bretagne. Sans parler de la notice d'Honorius dont la mention est indéterminée, on peut invoquer le testament de saint Bertrand, qui énumère en 616 les anciennes possessions « de la sainte Église de Jublains, » et celui de Béraire, dotant en 710 le monastère de Châlons *in condita Diablintica*. Mézangers était *in vicaria Diablintica*, suivant un acte de 717. Enfin les monnaies mérovingiennes des Diablintes, avec attache certaine au pays manceau, se trouvent en nombre appréciable. Louis le Pieux confirme encore en 832 les droits de la cathédrale du Mans sur le monastère de Saint-Martin *in Diablintico*, et à la même époque, les *Actus pontificum* et les légendes des saints mentionnent le *pagus* et la *parrochia Diablintica*.

Les Gallo-Romains.

Les Romains, s'ils privèrent les Gaulois de leur indépendance, leur procurèrent les avantages d'une civilisation supérieure et bientôt les premières semences du christianisme. Quelques monnaies du II^e et du III^e siècle, trouvées dans le lit de la Mayenne, ont des signes certains de la foi nouvelle. La ville de Jublains fut construite avec la splendeur et les raffinements du luxe romain si bien accepté par les riches Gaulois.

Mais en dehors de ce chef-lieu, on ne connaît ni chez les Diablintes, ni chez les Cénomans, ni chez les Andes, en territoire mayennais, aucun autre établissement, sauf les postes plus au moins considérables, plus ou moins forts, sur les voies qui furent la grande œuvre des conquérants. La « Cité » de Saulges dans laquelle on avait voulu voir la capitale du peuple hypothétique des Arviens, et où se croisent en réalité plusieurs voies : le fort de Rubricaire en Sainte-Gemme, avec sa vaste enceinte ; l'agger de Moulay, reliant à leur confluent la Mayenne et l'Aron, sont les plus importants travaux de cette époque. Les ruines des Provenchères à Craon, et de la Pélivière à Bouère,

rapprochées de celles de Méron (Maine-et-Loire), appartenait à des constructions d'un genre à part, composées d'une tour centrale ronde, sur laquelle s'appuyait un appentis circulaire ; elles servirent peut-être d'observatoires pour surveiller le pays et communiquer par des signaux de poste en poste, suivant l'usage des Romains établis sur le Rhin en face des Barbares.

Les voies romaines de diverse importance étaient nombreuses, rayonnant autour de Jublains, traversant le territoire dans les directions du Mans ou d'Angers en Armorique, reliant enfin ces voies plus importantes et leurs stations les unes aux autres. J'ai émis ailleurs et développé avec quelques détails une théorie sur la *Recherche des voies anciennes par l'étude des limites paroissiales*, qui permet de reconstituer un réseau très serré de chemins antiques, dont un grand nombre sont d'origine gallo-romaine. On admet en effet que les Mérovingiens et les Carolingiens ne firent qu'entretenir celles des voies construites avant eux dont ils sentaient la nécessité.

Tous les travaux des Romains étaient exécutés avant la fin du III^e siècle. A cette époque, la « paix romaine » avait pris fin. Les premières invasions barbares, l'avènement des empereurs gaulois auxquels le pays se rattacha, et qui disparurent avec Tétricus et son fils (275), les incursions des Bagaudes, la ruine de la ville de Jublains remplacée à la hâte par un camp retranché, sont les événements locaux qu'a révélés l'étude des trésors monétaires découverts çà et là. Les fouilles de Saint-Léonard attestent que depuis Claude et Néron la fréquentation du pont de Brives, passage de la Mayenne le plus rapproché de Jublains, était en sérieuse diminution, et à peu près nulle depuis Marc-Aurèle, en supposant toutefois que l'usage des offrandes aux divinités fluviales n'ait pas cessé pour une autre cause. Le trésor de Jublains où les Tétricus abondent, fabriqués en partie sur place, fixent la date de la ruine de Jublains à la défaite de cet empereur gaulois devant Châlons par Aurélien, dont quelques monnaies seulement étaient venues jusqu'à la capitale des Diablintes. La trouvaille de Beaumont-Pied-de-Bœuf ne comprend que des monnaies officielles jusqu'à Aurélien. C'est un trésor militaire suivant toute apparence, dont l'enfouissement précipité avant la victoire de Châlons, montre que les troupes impériales n'étaient pas à l'abri des paniques.

Les vestiges imprimés sur le sol par les Romains ne donnent qu'une idée bien incomplète de leur action civilisatrice. La toponymie nous en apprend plus long sur ce point que les monuments ou les écrits contemporains. Les Gaulois, pasteurs plutôt qu'agriculteurs, avaient dénommé un bien petit nombre de localités dans le département. On en connaît plus de 2.500 qui ont des noms d'origine latine, modifiés par le dialecte gaulois. La terminaison *acus* seule, ajoutée à un nom d'homme, en a formé 300, dont 60 désignent aujourd'hui des paroisses et des communes².

Les Romains, même depuis que la Gaule était devenue le théâtre des incursions germaniques, n'y maintenaient pas moins, avec le concours des Gaulois gagnés à leur cause et à leurs mœurs, l'organisation politique, judiciaire, militaire et surtout financière de l'Empire. Les Diablintes, quoiqu'ils eussent perdu leur capitale, gardèrent leur titre de cité et, comme les Cénomans et les Andes, passèrent de la 1^{re} à la 2^e puis à la 3^e Lyonnaise après la division de cette partie de l'Empire. Ils y tiennent le neuvième rang dans la notice d'Honorius, vers l'an 400. Eurent-ils aussi un siège épiscopal ? On l'a soutenu, en supposant qu'une règle absolue attribuait à chaque cité un évêque à côté du gouverneur. Sous Constance, vers 360, le nombre des évêchés de la Gaule fut porté de quarante

2 Ce sont les seuls que je mentionnerai ici à titre d'exemple : Aché, Ahuillé, Aligné, Ampoigné, Andigné, Andouillé, Aprillé, Argencé, Argentré, Arpentigné 2, Arquenay, Arquencé, Assé, Astillé 2, Aubigné 3, Aussé, Avazé, Aviré, Avrillé, Azé, Baladé 2, Barillé, Baubigné, Baugé 3, Beladé, Bierné, Bizé, Blozé, Bouillé, Bourigné, Boutigné, Brassé, Brécé, Briacé, Buhané, Cécé, Céré, Chaigné, Chaligné, Champagné 3, Changé 4, Chantrigné, Charchigné, Charné, Chassé, Chassillé, Chauvé, Chauvigné, Chavet, Chébussé, Chelé, Chemazé, Cheméré, Chérancé, Chéré, Cherizay, Chéronné, Chevaigné 3, Chevaillé, Cheigné, Chevigné 2, Chevrigny, Chitray, Chivré, Cigné, Cissé 3, Civerné, Civray, Classé, Commarcé, Corzé, Cossé 2, Cougé, Courgé, Crotigné, Crué 2, Cuillé, Dansé, Denazé, Diergé, Dioré, Doucé, Druillé, Écorcé 3, Étriché, Étroigné 3, Festillé, Flemillé, Forcé, Frétigné, Gahigné, Gémarcé, Gentillé, Gérigné, Glatigné 4, Goué, Grazay, Grigné, Groisé, Grugé, Guesné, Hadé, Hazé, Hercé, Hiéré, Houplé, Huitré, Huloué, Izé, Jarté 2, Jarzé, Joigné, Juigné, Juillé, Juvigné, Laigné, Landangé, Landivy, Langé, Larré, Larry, Lassay, Lévaré, Lincé, Lingé, Livré, Logé, Loigné, Loré, Louverné, Louvigné, Lozé, Lucé, Luigné, Madré, Maillé, Malatré, Marboué 4, Marcé, Marcillé 3, Marigné 6, Martigné 4, Mélangé, Ménité 4, Méré 4, Méry, Meslay, Messé, Messigné, Mézoué, Mingé, Mingré, Minzé, Miré 3, Molancé, Moligné, Molizé, Montigné 6, Morigné, Moulay, Nancé, Nardé, Nazé, Neuilly, Nuillé 5, Oisillé, Origné 6, Orzillé, Ozé, Parcé, Parigné 3, Parné 2, Percé, Placé, Poché, Poillé 5, Poizelé, Poligné, Pommauger, Poncé, Pontillé, Pouillé 5, Poulay, Princé, Quasplé, Quincé, Rangé, Ravigny, Renazé 2, Resné, Reuzé, Rezé, Riblé, Robbé, Rouessé, Rougé, Rozé, Ruillé 3, Sacé 2, Saucé, Sarcigné, Sarigné, Saulgé, Savigné, Simplé, Soucé, Soulgé 2, Souvigné 2, Souvré 2, Suffentré, Tamozé, Teigné, Tessé, Thorigné 3, Thuré 8, Thyré 2, Torcé 5, Vassé, Vaucé, Veloché, Vergaucé, Vestré, Vigré, Vimarcé, Viné, Vitré 2, Voutré.

Les arbres et les autres plantes ont donné leur nom à un très grand nombre de localités. Mais je crois que la forme masculine en *ay* ou *et* dérive seule directement du mot latin en *etum* : *Fraxinetum*, Frênay ; *Buxaretum*, *Buharetum*, Buret. Plutôt que de donner la même origine aux noms féminins en *aie*, la Frênaie, la Saulaie, ou de les faire dériver d'une forme latine féminine : *Fraxineda*, *Saliceta*, je suppose ces noms de création bien plus moderne. Le nom latin *FAGUS, FAGETUM* en est une preuve ; il a fait en français Fay ; le nom du même arbre qui en français vulgaire est fouteau a, bien plus récemment, donné la Foutelaie. La Chênaie est un nom grandement répandu, tandis que le Chény n'existe qu'à l'état exceptionnel, probablement par imitation et analogie, parce que le mot *Casnea*, d'où dérive le mot chêne, est de basse latinité et relativement moderne.

à soixante environ. Jublains aurait eu le sien alors. En dehors de la preuve de droit, il n'en existe aucune de fait en faveur de l'évêché des Diablintes. M. d'Ozouville cependant, poussant son raisonnement à ses dernières conséquences, soutient que, puisque les copies du X^e siècle de la *Notice* d'Honorius, font mention de la cité des Diablintes, c'est que l'évêché y existait encore. Il est bien vrai que les *Actus* mentionnent toujours l'église de Jublains en tête de toutes celles du diocèse et que saint Bertrand la nomme en 616 la « sainte Église de Jublains. » Mais son insertion même dans les listes des églises paroissiales est la preuve qu'elle n'était que *prima inter pares*. L'expression *parrochia Diablantica* se traduirait par diocèse de Jublains si on la trouvait dans un texte ancien, mais elle n'a point cette signification dans la *Vie de saint Siviard* où on la rencontre. Si l'évêque Béraire, en dotant le monastère de Châlons *in condita Diablantica*, avait trouvé un évêque à Jublains en 710, c'est avec lui qu'il eût traité et non avec Herlemond, évêque du Mans. Il n'y eut point, doit-on conclure, d'évêque à Jublains. Le diocèse du Mans comprit tout le territoire des Cénomans et des Diablintes, sur lequel empiétèrent plus tard, surtout au point de vue civil, les Normands, au nord et les Angevins au sud, pour ne parler que de la région mayennaise.

Il n'appartient qu'aux historiens du Maine et de l'Anjou de traiter de l'histoire générale de ces provinces. Pour nous, nous indiquerons seulement les questions locales qui concernent notre unité territoriale actuelle, faite d'éléments divers.

Mérovingiens Carolingiens.

Les Germains, en s'établissant dans la Gaule, se façonnèrent à la civilisation dans le moule des institutions romaines et surtout sous l'influence du christianisme. La colonie de Francs qui, dès la fin du V^e siècle, s'était fixée au Mans, fut, comme celles des bords du Rhin, absorbée dans le royaume de Clovis, en 510, après le meurtre de Rigomer, son chef. Sous la protection des nouveaux maîtres du sol, des paroisses se fondèrent. Il en existait déjà sans doute, et le nombre de celles qui portent des noms gallo-romains en est la preuve ; mais cependant, en dehors de Jublains, dans aucune il n'a été trouvé d'édifices religieux ni de tombeaux chrétiens de l'époque gallo-romaine, tandis qu'en plus de cinquante, le hasard de fouilles accidentelles a fait exhumer des sépultures mérovingiennes ; une quinzaine sont en outre connues par des ateliers monétaires du même âge³.

À cette époque aussi de saints personnages : saint Ernier, saint Fraimbault, saint Ceneré et saint Cenery, saint Auvé et d'autres moins connus, vinrent édifier par les prodiges et les vertus de la vie érémitique et convertir par leurs prédications les populations encore semi-païennes. Leurs légendes, écrites au IX^e siècle, manquent d'autorité, mais l'existence même des saints n'est pas contestable. Des paroisses étaient dès lors érigées sous leur vocable, comme d'autres le furent plus tard sous celui de saint Berthevin et de saint Siméon. Les rois francs ne dédaignèrent pas de visiter ces anachorètes, qui bâtirent de nombreux monastères. Celui de Saint-Fraimbault existait encore en 1120. Les lieux nommés Montreuil, la Celle, en indiquent d'autres dont les traces ont disparu, tandis que des vestiges importants se voient encore, ou se voyaient il y a peu d'années, à Châlons et Entrammes, monastères de vierges, à Priz, à Saint-Jean-sur-Mayenne, à Sézain. Évron fut au VII^e siècle la plus importante de toutes ces fondations monastiques ; on le sait surtout par le nombre des domaines qui lui furent attribués au X^e siècle et qui, pour la plupart, n'étaient que des restitutions.

Ce qui atteste le mieux les progrès de la civilisation, de la culture, des défrichements du VII^e au X^e siècle, c'est le nombre croissant des lieux habités, paroisses ou localités secondaires, qui portent des noms d'origine mérovingienne ou carolingienne. On en trouverait plus de 2.000. Les plus significatives, et qui désignent presque toujours des domaines considérables, devenus sous la féodalité héréditaire des seigneuries et des fiefs, sont celles

³ Voici sommairement les données que peuvent fournir les *Actus Pontificum* et les *Gesta Aldrici* sur la création des paroisses du Bas-Maine. Les testaments de saint Bertrand (616), de saint Hadouin (643), de l'évêque Béraire (710), de saint Aldric (843), et le diplôme de Louis le Pieux, nous font connaître quarante-huit localités dès lors paroissiales ou qui devaient le devenir : Andouillé, Argentré, Assé, Bannes, Bourgon, Brécé, Brée, Châlons, Champéon, Champgeneteux, Charné, Châtres, Cheméré, Commer, Cosmes, Cossé, Courbeville, la Croixille, Désertines, Entrammes, Évron, Grazay, le Ham, Javron, Jublains, Laigné, Madré, Marcellé, Martigné, Mayenne, Mézangers, Montenay, Montourtier, Niort, Nuillé, Oisseau, Placé, Poulay, Préaux, Priz, Quelaines, Saint-Fraimbault, Saint-Jean-sur-Mayenne, Saulges, Thorigné, Trans, Vieuvy, Villaines. Ces lieux avaient-ils déjà des églises, au moins au commencement du IX^e siècle ? Ce n'est pas douteux pour vingt-cinq dont la fondation est attribuée par l'auteur des *Actus* aux quatre premiers évêques du Mans. Écrivant en 833, il ne pouvait mentionner ces paroisses si elles n'avaient existé de son temps. Il est infiniment probable que les autres localités sus-mentionnées étaient aussi des centres paroissiaux, quoique estimées, à tort ou à raison, de création moins antique par l'auteur des *Actus* qui ne les donnait pas comme l'œuvre des premiers pontifes. Ces églises étaient-elles les seules déjà organisées en paroisses dans le Bas-Maine ? Les documents où on les rencontre n'ont aucunement la prétention de faire une énumération de toutes les localités paroissiales ou autres de la région, puisque ce ne sont guère que des dispositions testamentaires qui, si étendues soient-elles, ne pouvaient porter que sur une minime partie d'un aussi vaste territoire. Ces mêmes actes mentionnent aussi bon nombre de localités et villages qui ne sont point devenus des paroisses.

dont le nom est formé des mots : cour, mont, champ, ève (*aqua*), mès (*mansus*), ru, ri ou rou (*rivus*), vau, ville⁴, unis à un nom d'homme ou à un qualificatif. Les Mesnils, les Touches, les Mottes, les Tertres, ont quelquefois la même origine, et plus sûrement les Chapelles, les Bazouges, et la presque totalité des paroisses qui ne sont pas d'origine gallo-romaine.

Le règne ou plutôt la décadence des Carolingiens fut marquée par l'invasion des Normands, la lutte contre les Bretons, l'accaparement des bénéfices ecclésiastiques par les laïques. Les Normands détruisirent probablement les monastères d'Entrammes, de Priz, de Saint-Jean-sur-Mayenne, de Mayenne même, qu'ils trouvèrent sur les bords d'une rivière navigable pour eux, et Évron dont la renommée avait pu les attirer ; mais il n'existait aucune ville dans le bassin mayennais pour tenter leur cupidité. Seulement, quand ils eurent conquis la Neustrie, devenue la Normandie, ils empiétèrent sur le comté du Maine et s'approprièrent une assez large lisière dans le Passais et peut-être au-delà, qui, tout en devenant normande, resta soumise à la juridiction spirituelle des évêques du Mans.

Les Bretons, dès le règne de Dagobert, avaient fait des courses en France ; ils furent particulièrement entreprenants contre le Maine, sous le règne de leurs rois Nominoë, Érispoë et Salomon (826-874). Lambert, comte de Nantes, un de leurs alliés, bâtit alors le château de Craon (847). Charles le Chauve tint un concile à Quelaines en 843, au retour d'une expédition faite contre eux à Angers, et eut une entrevue à Entrammes avec Salomon en 863. Mais je ne vois nulle part la preuve que les Bretons aient occupé le territoire jusqu'à la rive droite de la Mayenne, dans l'évêché du Mans. Le texte qu'on a interprété ainsi s'applique plutôt au cours inférieur de la Mayenne angevine.

Bien loin que les mesures prises par Charlemagne et Louis le Pieux aient remédié à l'abus de l'intrusion des laïques dans les bénéfices ecclésiastiques, le désordre ne fit que s'accroître sous leurs successeurs. Les églises paroissiales mêmes étaient devenues des héritages patrimoniaux dont on se partageait les revenus, comme ceux d'une ferme, en laissant au prêtre qui les desservait un salaire arbitraire.

Féodalité héréditaire.

À l'avènement d'Hugues Capet sur le trône, la féodalité devint héréditaire dans le comté du Maine. Hugues, qui en fut pourvu, donnait encore le domaine de Laval en main-ferme à d'obscurs vassaux, à la fin du X^e siècle ; mais

⁴ Chambord, Chamboardeau, Chambray, Chambresson, Chambreux, Chambrézais, Chambrie, Chambrisé, Champéon, Champfleury, Champfremont, Champgemert, Champgeneteux, Champ-Gérault, Champion, Champlain, Champorin, Bonchamp, Bouchamp, Larchamp ; – Cohodon, Corberay, Corbon, Cordé, Cordouan, Cordouin, Corimel, Corpenier, Corsu, Coubran, Coufleur, Couhodon, Couhouroux, Coulamer, Coulençon, Coulfu, Coulson, Couliron, Coulouet, Coultru, Couptrain ; – une cinquantaine de lieux dits la Cour, presque tous devenus terres seigneuriales et même seigneuries de paroisses : Courbadon, Courbault, Courbay, Courbahier, Courbehier, Cour-Beline, Cour-Belot, Courbenu, Courbeville (pour Courveille), Courbezin, Courbure, Courbusson, Courceriers, Courceron, Courcité, Courdommier, Courdoux, Courgalain, Courgemay, Courgenil, Courmondron, Courmont, Courmontais, Courquenoux, Courtabon, Courtaliéru, Courtaudon, Courtemanche, Courperon, Courtibeuf, Courtison, Courtoeuve, Courtogis, Courtoron, Courtoin, Courtoux, Courville ; – Erfroide, Herbonne (pour Èvefroide, Èvebonne), Longuève, Mortève ; – Maineuf, Mébestin, Mécorbon, Méfromont, Mégaudais, Mégaudon, Mégéroult, Mégeslin, Méguillon, Méhardoux, Méhellée, Méhubert, Melanfray, Mélangis, Mélian, Melouin, Méraud, Mézangers ; – Moncenault, Moncimer, Moncors, Mondamer, Mondon, Mondot, Montabay, Montadon, Montaffilant, Montaglan, Montaigu, Montalais, Montangevin, Montardent, Montassis, Montaton, Montauban, Montaubert, Montaubon, Montaudin, Montaufray, Montauger, Montaumer, Montauron, Montaussang, Montautiers, Montavallon, Montavet, Montbahier, Montbert, Montbesnard, Montbrault, Montbron, Montbuteau, Montcharray, Montchauveau, Montchenou, Montchevrier, Montchien, Montclair, Montcorbeau, Montcrintin, Montdemault, Montdemer, Montdomer, Montebrun, Montecler, Montécouble, Montembault, Montembourg, Montergain, Monterieux, Montermanger, Monternault, Montesson, Monteron, Monteuzan, Montfaucou, Montfeu, Montflaux, Montflours, Montfolon, Montfoucault, Montfoucher, Montfourmé, Montfriloux, Montgaucher, Montgazon, Montgenard, Montgervin, Montgiroux, Montgouin, Montgreffier, Montgrimault, Montgriveul, Montguerré, Montguyon, Monthard, Monthaudon, Monthavoust, Monthereux, Monthermont, Monthoudéart, Montifaut, Montiron, Montjean, Montjon, Montjubin, Montlevain, Montlevier, Montlevrier, Montlion, Montliveau, Montlivron, Montloup, Montmartin, Montmassuet, Montméart, Montmelin, Montmoult, Montmourier, Montoger, Montoron, Montoubert, Montourcier, Montourtier, Montoyer, Montpelour, Montperron, Montpertuis, Montpincon, Montpion, Montréard, Montrebœuf, Montrenoux, Montrousseau, Montroux, Montsavenier, Montsion, Montsué, Montsûrs, Monturbeau, Montvian ; – Richaton, Rieux, Riffroy, Rigardon, Rimacé, Romaton, Rouffrançois, Roujeune, Roupperoux, Rousson, Rouvadin, Ruau, Rudson. – Valandré, Valaubert, Valaubin, Valauray, Valmary, Valoré, Vaubarbault, Vaubenais, Vauberger, Vaubernier, Vaubertron, Vaublin, Vaubouard, Vauboureau, Vaubourgueil, Vaubrenon, Vaucellant, Vaucenay, Vauchoiseau, Vauclair, Vauclardais, Vaucouiller, Vaucourbe, Vaudeluces, Vaudemusson, Vauderenes, Vaufaron, Vaufléury, Vaufoillais, Vaugaron, Vaugasnier, Vaugautier, Vaugeois et Vaujuas, Vaugilmet, Vaugiron, Vaugon, Vaugueuvin, Vauguibert, Vauguyard, Vauguyon, Vauhamelin, Vauhubert, Vauloré, Vauloup, Vaumartin, Vaumorin, Vauraimbault, Vaurimbeux, Vaussourde, Vautorte, Vautournant, Vauveron, Vauvert, Vauvier, Vauvineux ; – Villabon, Villabry, Villamanger, Villamis, Villarenton, Villari, Villamalle, Villaudray, Villebedon, Ville-Courtaise, Villedé, Ville-Donnaise, Villefranche, Ville-Gerard, Ville-Graffin, Villegrand, Ville-Limaudin, Villematier, Villemanger, Villenglose, Ville-Oudard, Villepail, Villeperdue, Villepetit, Villeprouvée, Villepucelle, Villetremaise.

Les mots cour, mont, mès, en composition, étaient, dans l'usage, probablement considérés comme synonymes, car Montibuth a fait Courtiboef ; Mexchristianus, Montcrintin ; et Curiamelonis, Montesson ; (*melio* pour *meles* ayant la même signification que tesson ou taison, blaureau).

bientôt, avant 1020, lui ou son fils l'inféodaient avec toute la baronnie au premier Guy de Laval, apparemment originaire de la Champagne du Maine⁵. Vers le même temps, Foulques Nerra, comte d'Anjou, donnait pareille investiture non seulement des baronnies de Château-Gontier et de Craon, territoire angevin, mais de celle de Mayenne, sans doute après qu'il eût « subjugué par la violence » le comte du Maine, comme l'écrivit Orderic Vital. Les nouveaux barons distribuèrent à leur tour des fiefs dans leurs territoires et se firent chacun une cour de chevaliers, témoins ordinaires de leurs chartes, et souches de la plus ancienne noblesse du pays. Pendant que le baron se bâtissait ville, château et donjon, ses fidèles élevaient au centre de leurs domaines, dans une situation facilement défensible, ces châteliers, aujourd'hui nivelés pour la plupart par la culture, mais dont plusieurs conservent encore leurs retranchements, leurs fossés, et souvent le donjon ou la motte qui en tenait lieu. Thorigné, le Bignon, Orange, l'Écluse, Cordouan, Courtaliéru, Montaigu, etc., offrent des types variés de ces premières forteresses du pays.

L'Église travaillait de son côté à se réformer et à reprendre le gouvernement des paroisses et des abbayes. Toutes les églises se reconstruisirent à cette époque, remplaçant d'anciens édifices en bois dont il n'est resté nulles traces. Il y a cinquante ans, ces églises romanes étaient encore debout, profondément modifiées dans la suite des siècles, mais conservant quelques vestiges de la construction primitive ; pauvres d'ailleurs, sous le rapport artistique, à cause surtout de l'absence de matériaux convenables. Le Bas-Maine et son annexe angevine, ne possédant plus d'autre abbaye que celle d'Évron, les grandes abbayes du Mans et d'Angers, celles plus lointaines de Tours et du Mont-Saint-Michel, d'autres plus étrangères encore, furent investies du patronage de la plupart des églises retirées des mains laïques et à côté desquelles elles érigèrent souvent des prieurés occupés jusqu'au XIV^e siècle par deux ou trois religieux.

L'anarchie n'était pas près de cesser encore. Les barons de Laval, de Château-Gontier, de Sablé, se faisaient la guerre, et n'étaient pas eux-mêmes, jusqu'à la fin du XII^e siècle, à l'abri des revendications armées de leurs vassaux, témoin Guy de Laval, contre lequel Hamelin L'Enfant, appuyé de puissants chevaliers, levait l'étendard en 1199.

Le pays tout entier eut sa part de la lutte contre Guillaume le Conquérant. En 1058, un conciliabule avait lieu contre lui au confluent de la Mayenne et de l'Anxure, entre Robert, fils d'Henri I^{er}, Hamon de Laval et Geoffroy de Mayenne. Ce dernier fut pendant la plus grande partie de sa longue carrière le plus tenace adversaire du redoutable Normand, même après avoir perdu dans des sièges fameux Ambrières et Mayenne. Sainte-Suzanne, où commandait Hubert, vicomte du Mans, résista avec succès à un siège conduit pendant trois ans par les meilleurs soldats du Conquérant (1080, 1083).

Ermitages.

Pendant ce temps se manifestait un mouvement précurseur d'une régénération morale. Les forêts du territoire mayennais, manceau ou angevin, c'est-à-dire celles de Craon, de Concise, de Mayenne, du Petit-Maine, de Pail, de Monnaie, d'Andenne, de la Charnie, attirèrent de nouveau à la vie érémitique des âmes d'élite qui, ne pouvant plus vivre dans un monde corrompu, se firent suivre en le fuyant. Robert d'Arbrissel, Raoul de la Futaie, Vital de Mortain, Bernard de Tiron, Alleaume, ne furent pas les premiers à se réfugier dans nos déserts, mais ils y attirèrent par d'ardentes prédications et d'éloquents exemples des foules innombrables d'hommes et de femmes. Les ermitages se multiplièrent. Fontaine-Géhard, où se firent les premiers essais de ce genre de vie, où séjournèrent les plus illustres de ses adeptes, en fut le centre principal. On ne lui donna pas le nom d'abbaye parce que ses dépendances n'étaient que des ermitages et que son existence fut de courte durée, mais elle était chef d'ordre, ayant des fondations dans les forêts de Pail, de Passais, de Mayenne, de Bourgon. Nous en connaissons plus d'une douzaine dont héritèrent plus tard d'autres ordres ou qui disparurent sans laisser de traces, n'ayant eu pour édifices que des huttes de branchages. La Roë, première fondation de Robert d'Arbrissel, envoya ses chanoines desservir des paroisses ou de simples chapelles dans le Maine, l'Anjou et la Bretagne. Saint Alleaume imita dans la Charnie les merveilles du fondateur de Fontevault, groupant autour de lui religieux et religieuses et créant des ermitages dont plusieurs restèrent la propriété de ses filles d'Étival jusqu'à leur suppression : Saint-Nicolas, la Trinité dans les Coëvrons, Saint-Même, Mariette, etc. Raoul de la Futaie, Vital de Mortain, Bernard de Tiron firent des fondations plus importantes encore en dehors des frontières mancelles, mais qui toutes avaient eu leur berceau dans la Thébaïde du Maine.

⁵ Comme depuis la publication de ma notice sur les Guy de Laval (t. II, p. 577), où je crois avoir donné la vraie interprétation de leur ordre numérique, M. le comte Bertrand de Broussillon a maintenu ses conclusions, sans faire allusion aux miennes, qui les contredisent, je me trouve obligé de répéter ici qu'on ne doit point faire deux personnages de Guy II, époux de Dyonise de Mortain et de Cécile.

Les croisades, inaugurées dans le Maine et l'Anjou par le pape Urbain II, enrôlèrent dès lors la fleur de la chevalerie des grandes baronnies, et l'entrain premier ne se ralentit pas jusqu'au règne de saint Louis. Point n'est besoin pour revendiquer notre part de ce noble enthousiasme d'invoquer les parchemins d'un faussaire.

Fondations religieuses.

Le pays, qui n'avait pas été favorisé par les fondations d'abbayes bénédictines, le fut au XII^e siècle par la création de trois monastères cisterciens : Clermont, Bellebranche, Fontaine-Daniel⁶.

Ce XII^e siècle s'acheva par la lutte entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, où prirent parti les barons de Laval et de Mayenne, et dont le Maine fut l'un des enjeux gagnés par le roi de France. Mayenne avait été particulièrement atteinte par cette guerre qui fut âpre et longue. Le XIII^e siècle, siècle de saint Louis, qui traversa la Mayenne pour *donner une leçon* aux Bretons, vit un grand nombre de conciles provinciaux se tenir à Laval et à Château-Gontier. Féodalement, tandis que la famille de Laval se continue ou se relève par substitution, celles de Château-Gontier et de Mayenne se fondent en d'autres maisons plus puissantes qui délaissent ces deux baronnies comme des apanages secondaires. Au XIII^e siècle aussi se trouvent codifiées les Coutumes d'Anjou et du Maine, dont plusieurs dispositions spéciales différencient notre législation locale de celle des provinces voisines. En étudiant les documents de la baronnie de Mayenne, on doit retenir que le mot *fief* n'y a pas la même valeur que dans celles de Laval et de Château-Gontier où *fief emporte justice*. Le fief mayennais est une simple unité territoriale tenue solidairement d'un seigneur, mais sans aucun privilège féodal.

Défrichements.

Au point de vue économique, cette période, qui s'ouvre avec la féodalité héréditaire et la réorganisation des églises et s'achève à la fin du XIII^e siècle, fut aussi marquée dans les régions de l'Ouest par un développement remarquable de la propriété individuelle, par de grands progrès dans la culture du sol, et une augmentation proportionnelle de la population. Jusqu'alors les deux tiers du territoire mayennais étaient couverts de bois, de landes, de terres incultes. Aussi les paroisses avaient-elles englobé des espaces immenses généralement, mais où la population était clairsemée. Dans le pays d'Ernée surtout quelques-unes n'avaient pas moins de 6.000 hectares. Au XIII^e siècle, il fallut dédoubler celles de Larchamp et de Montenay dont on détacha Montaudin et Vautorte. Les défrichements amenèrent la création d'un nombre de fermes et de domaines supérieur à ce qu'on en comptait jusque-là.

On reconnaît le plus grand nombre de ces localités nouvelles à des noms dérivés d'un nom propre d'homme, celui de leur premier possesseur, augmenté des finales *ière* et *erie*. Ces désinences n'étaient pas inconnues aux époques antérieures, mais répondaient à une forme latine et avaient une autre signification. La Ferrière, Avénières, Fromentières, désignaient des lieux abondants en minerais, en avoine, en froment. Les noms de la nouvelle éclosion si féconde contiennent toujours un nom d'homme. On ne les trouve qu'exceptionnellement en dehors de l'Ouest de la France, parce que partout ailleurs le sol avait été mis en culture bien antérieurement. Chez nous on n'en compte pas moins de huit mille. M. d'Arbois de Jubainville se demande à quelle date ils ont pu apparaître. Je réponds que presque tous se sont formés du XI^e au XIII^e siècle.

J'ajoute comme une remarque intéressante, qu'à leur formation ont présidé des règles logiques et qui supposent encore une notion confuse des lois de la phonétique. Les noms propres qui indiquent une profession, une fonction, une dignité, donnent naissance à des noms locaux en *erie* - la Maçonnerie, la Couvrie, la Comterie, la Prêterie, etc. Tous les autres forment des mots en *ière* : la Normandière, la Renardière, la Renaudière, sauf pourtant le cas où le mot radical a une finale en *er* qui, par euphonie, amène la désinence en *erie* : la Besnerie, la Gauterie, la Rogerie, etc. Les huit mille noms locaux ainsi formés représentent environ deux mille cinq cents noms d'individus. Une autre forme bien moins fréquente, mais qui a cependant servi à dénommer quatre cents cinquante localités, dérive, aussi d'un nom d'homme avec la désinence *ais* ou *aie* : l'Asselinais, la Hamelinaie,

6 Dans ses deux divisions, mancelle et angevine, le diocèse actuel de Laval posséda, sans compter les monastères disparus avant le XI^e siècle : les abbayes d'Évron, de la Roë, de Clermont, de Bellebranche, de Fontaine-Daniel ; - les chapitres de Saint-Tugal, de Saint-Michel, des Trois-Maries de Montsûrs uni à Saint-Tugal en 1444, de Saint-Just de Château-Gontier et de Saint-Nicolas de Craon ; - des Cordeliers à Laval, des Dominicains à Laval et à Craon, des Capucins à Laval, Mayenne et Bazouges ; - les prieurés conventuels de Fontaine-Géhard, Saint-Martin de Laval, le Geneteil et Saint-Jean à Château-Gontier, Sainte-Catherine de Laval et le Port-Ringard, Saint-Ursin et Saint-Clément de Craon, les Bonshommes de la forêt de Craon ; - les commanderies de Thévalle, du Breil-aux-Francis et de Quittay ; soixante prieurés simples, tous bénédictins, sauf Montguyon, de l'ordre de Prémontré ; - des Franciscaines à Laval (Patience) et au Buron ; des Bénédictines à Laval, Château-Gontier, Mayenne, Evron, Ernée, Lassay ; des hospitalières à Laval, Château-Gontier, Ernée ; les Tulardines à la Chapelle-au-Riboul.

l'Aubriais. Tous ces mots, comme les précédents, sont toujours féminins. Ils sont les plus modernes, se rencontrent rarement dans les chartes du XIII^e siècle, et sont formés sans règle, comme l'indique la variante orthographique *ais*, *aie*, qui se trouve même dans les anciens textes. Les noms d'homme sans suffixe et sans article ont servi de nom local dans une centaine de cas seulement⁷.

La gabelle.

Au XIV^e siècle, l'année 1340 vit naître une institution fiscale, qui pesa lourdement sur le pays, depuis Château-Gontier jusqu'à Mayenne, *la gabelle*, aussi désastreuse par ses conséquences morales qu'onéreuse par les charges qu'elle imposait. De la frontière bretonne, pays de franchise, jusqu'à la rive droite de la Mayenne, quatre lignes de postes de gabelle, espacés de trois kilomètres en moyenne, n'empêchaient pas le commerce du faux-sel qui se vendait à prix tarifé suivant le nombre des lignes de gabelleurs qu'il fallait franchir. Vers le même temps, commença la guerre séculaire, l'une des grandes crises qu'ait subies la France.

Guerre de Cent-Ans.

Dès avant le traité de Brétigny, les Anglais avaient parcouru tout le Maine, occupé le Plessis-Buret, le Layeul, le Bois-de-Maine, Saint-Brice, Mayenne même, etc. Partout la désolation, partout des ruines. L'ouvrage récent du P. H. Denifle sur la *Désolation des Églises de France* nous fait connaître : la destruction presque totale du prieuré de Bouère, depuis 1364 ; le pillage et l'incendie de l'abbaye d'Évron et de ses prieurés, avant 1380 ; la dévastation de Saint-Nicolas, et la destruction de l'hôpital de Craon, avant 1427 ; la ruine de Fontaine-Daniel, qui ne laissait pas à l'abbé Michel plus de 60 ft de revenu. Les comptes royaux de 1380 et des années suivantes nous montrent les chevaliers bannerets du Maine et de l'Anjou à la tête de compagnies plus ou moins fortes de chevaliers et d'écuyers. Jean d'Ivoy et Jean de Landivy en commandent chacun une centaine. Tous se trouvent au Mans pour la fatale expédition de 1392. L'effort de l'ennemi se porte de nouveau sur le Bas-Maine après que la Normandie a été occupée par l'Anglais en 1415. Peu de troupes régulières dans la province, mais partout sur les champs, dans les châteaux, dans les villes, des partisans intrépides qui tiennent l'ennemi en échec et bataillent

⁷ Je ne puis donner la liste des deux mille cinq cents vocables personnels qui ont servi à former les huit mille noms locaux en *ière* et *erie*. La nomenclature qui suit ne comprend que les noms qui ont dénommé au moins cinq localités encore existantes. Entre les deux désinences il peut y avoir eu des échanges et quelque confusion ; on en remarque dans la série des textes, mais la règle que j'ai énoncée n'en est pas moins certaine. Les exceptions sont rares, encore la plupart viennent-elles de ce que les noms d'hommes avaient souvent deux formes : Bouhourd, Bouhourdier, Bourgon, Bourgonnier, qui donnaient : Bouhourdière et Bouhourderie, Bourgonnière et Bourgonnerie.

Anier (l') 17, Angevin 7, Anglais (l') 10, Angot 8, Anjubault 5, Anjubert 5, Angelier 7, Aubert 16, Aubin 9, Aubry 17, Aucher 6, Avril 8, Bachelot 6, Balleur 6, Bardoul 6, Barbot 11, Baron 8, Baumier 7, Belard 6, Belin 17, Bellanger 17, Bellet 8, Belliard 9, Beau (le) 8, Bellot 18, Béranger 7, Bert 6, Berger 9, Berson 6, Berteau (pour Breteau) 10, Berthier 16, Bertin 6, Besnard 27, Besnier 24, Beucher 16, Bidault 6, Bignon 8, Bigot 25, Billon 6, Bioche 5, Blanchard 30, Blandin 15, Bodard 5, Bodin 17, Boisine (le) 6, Bordeau 6, Bordier 12, Bouchard 14, Boucher 13, Boudier 5, Bouffet 6, Bouhourd 6, Bouille 9, Boulard 5, Boulon 5, Bourdaisier 7, Bourdin 11, Bourdon 13, Beurgon 5, Bourré 7, Boussard 11, Boissel 11, Bousse 5, Bouteiller 5, Boutier 8, Bouvier 38, Brancher 5, Brard 7, Bréhin 7, Bréheux 5, Briche 5, Brillant 7, Brochard 9, Bruneau 9, Buchard 5, Bucher 6, Busson 14, Cartier 10, Chaignard 7, Champion 6, Chapeau 7, Chapron 7, Charbon 5, Charbonnier 6, Chardon 8, Charpentier 10, Chartier 10, Chat (le) 5, Chauveau 13, Chauve (le) 35, Chauvin 40, Chellu 6, Chevalier 50, Chevaut 5, Chevrier 17, Chopin 16, Chotard 6, Chouan 17, Clerbier 5, Cochon 5, Cocon 5, Colet 5, Conil 11, Comte 11, Coq (le) 5, Corbeau 5, Corbe (le) 5, Corbin 28, Cordier 12, Cormier 6, Cosnard 8, Cosnier 5, Cosnu (pour Cornu) 6, Cotin 6, Coyer 5, Coupeur 5, Courtin 5, Court 6, Couvreur 8, Croisnier 9, Daudin 11, Daumier 6, Davi 11, Doineau 5, Drouard 6, Duc (le) 6, Durand 18, Énault 6, Épron 5, Faucheur 5, Faucon 5, Fauveau 17, Favre (ou Fèvre) 20, Ferrandier 6, Ferron 5, Fleuri 15, Forestier 14, Fortin 10, Fouassier 5, Foucault 29, Fouchard 7, Foucher 25, Fourmond 9, Friloux 12, Froger 14, Gagneur 7, Gandon 26, Gasnier 36, Gastel 6, Gaubert 6, Gauchard 5, Gaucher 6, Gaudin 29, Gaulier 9, Gaumier 7, Gaultier 31, Gendrier 14, Gérard 5, Gerault 6, Géraume (pour Jérôme) 5, Gesbert 7, Geslin 16, Gibault 5, Gilard 14, Gilbert 7, Girard 8, Girault 17, Godard 10, Godefroy 5, Godier 11, Gontier 6, Gorron 5, Gouan 8, Gougeon 5, Goupil 30, Grandin 9, Grignon 5, Guenard 5, Guéret 6, Guérin 192, Guerri 8, Guesdon 9, Guesnier 8, Guesne 5, Guet 7, Guibert 15, Guichard 12, Guillaume 6, Guillet 7, Guimond 7, Guitton 9, Guyard 24, Guyon 20, Guyot 13, Hayer 11, Hairy 12, Hamard 13, Hamelin 5, Hamon 12, Hardy 9, Hardon ou Hardouin 18, Havard 9, Hay 10, Helbert 8, Hellon 7, Herault 8, Héron 6, Herpin 9, Houdayer 6, Houdin 5, Hoult 8, Houllbert 7, Houllier 8, Houssin 5, Huard 14, Huault 12, Hubert 16, Hucher 5, Hunault 9, Jacquet 6, Jallon 5, Jamet 6, Janvier 13, Jard (le) 8, Jarry 6, Jeusselin 8, Jouanne 8, Jouard 5, Jouasse 5, Jourdon 8, Jubert 10, Julien 6, Lambert 7, Landri 5, Lardier 12, Largier 6, Laurent 8, Levrier 8, Leger 7, Louvel 9, Louvet 6, Maillard 20, Maillé 5, Maire (le) 5, Malin 6, Manceau 12, Marchand 7, Maréchal 5, Marin 5, Marion 5, Martel 7, Martin 48, Masson 8, Maubert 5, Maignan 18, Mellet 10, Mennier 5, Mercier 30, Meslier 8, Meslin 7, Maître (le) 5, Milcend 5, Moisy 7, Mou (le), Meunier (le) et Moine (le) 64, Morand 12, Morice 9, More (le) 7, Morel 12, Morin 54, Moussard 6, Mouton 7, Nail 5, Neslier 5, Noir (le) 5, Normand 6, Nouvel 7, Oger 29, Oiseau (l') 17, Oiseleur (l') 6, Ory 30, Oye (l') 5, Page (le) 10, Paillard 9, Papelon 5, Papin 10, Parent 7, Pasquier 11, Patry 6, Paubel 6, Pécheau 5, Peigner 8, Pelard 10, Pellier 13, Pelletier 21, Pelon 6, Perdrix 12, Perraud 6, Picault 7, Pichard 9, Pichon 7, Pillard 6, Pillet 6, Pillier 6, Pilon 5, Pineau 10, Pin (du) 6, Pinson 20, Poisson 15, Poitevin 8, Pommier ou Paumier 6, Porcher 6, Potier 37, Poulrier 5, Poulin 6, Poupard 5, Poupelin 8, Provôt 9, Quentin 10, Rabeau 5, Ragot 16, Rahier 8, Raimbault 9, Rainier 4, René 18, Ratier 7, Raudier 5, Rault 6, Renard 27, Renaud 15, Retaud 5, Ribaud 6, Richard 21, Ridet 8, Rigault 10, Ringeard 6, Rivault 5, Robert 5, Robin 10, Rocher 7, Roger 16, Rayer 40, Rottier 10, Rouault 20, Ronger 11, Roy (le) 26, Rousseau 8, Rousseau 41, Roux (le) 27, Sager 7, Salliet 6, Salmon 8, Sébaud 5, Semond 6, Servin 5, Simon 6, Sourdier 8, Sourd 6, Suhard 10, Tabourier 6, Taon 5, Tellier 9, Tessier 15, Teule 5, Thébaud 18, Thomas 7, Tison 6, Tonnie 6, Torel 5, Touchard 9, Treton 5, Trottier 7, Tuault 5, Tubert 6, Turpin 12, Vannier 32, Vayer (le) 17, Verdier 8, Véron 9, Verrier 31, Lévêque 6, Vien 9, Viotier 5, Vivant 6.

même entre eux pour s'assurer la possession d'une place convoitée⁸. Ambroise de Loré fut le plus brave de ces partisans, celui qui contribua davantage à relever le courage du peuple mayennais, mais il eut des émules comme Pierre Le Porc, Jean des Vaux, le baron de Coulonces. Chef, comme on l'était alors, pour donner et recevoir les premiers coups ; tantôt seul, tantôt de concert avec les capitaines qui tenaient pour Charles VII, il fut toujours où l'on se battait le plus fort, soit au Maine, soit à la suite de la Pucelle qu'il alla rejoindre à Orléans. Les aînés de la maison de Laval y étaient aussi et ils nous ont transmis dans une lettre éloquente à leur mère un précieux témoignage de l'ascendant surhumain, surnaturel, qu'exerçait Jeanne sur son entourage. Laval ne resta qu'un an au pouvoir de l'ennemi (1428-1429), mais Sainte-Suzanne et Mayenne, occupées dès 1425, ne furent délivrées qu'à la paix finale. C'est de leurs murs que sortaient les bandes de pillards et les agents rapaces d'une fiscalité ingénieuse. Toutes les moindres places où les insulaires ne voulaient plus mettre de garnisons furent saccagées pendant la campagne méthodiquement dévastatrice de d'Arondelet, en 1433. En somme nos compatriotes eurent leur bonne part dans la résistance acharnée qui préserva la France du sort de l'Irlande.

En récompense des services du sire de Laval et de Lohéac, son frère, comme de la fidélité de sa mère et de son aïeule, le roi érigea en comté la baronnie de Laval, le jour même de son sacre, le 17 juillet 1429.

Réorganisation.

Si de grandes ruines avaient été faites ; si les banlieues des villes et beaucoup de bourgades ne montraient plus que des emplacements de maisons ; si les prieurés bénédictins avaient été désertés pour toujours, tout essor de la vie nationale en dehors des faits de guerre n'avait pourtant pas été arrêté. Les populations savaient même en appeler à la justice des parlements contre les exigences des barons, au sujet du guet ou des tailles levées pour fortifier les villes, et l'on doit retenir ces manifestations de solidarité populaire. A cette époque aussi un formalisme plus rigoureux s'introduisit dans les actes féodaux ou civils ; depuis 1380, les possesseurs de fiefs commencent à exiger de leurs vassaux des aveux écrits et détaillés, et à tenir des livres censifs et de remembrances ; les actes notariés depuis 1400 sont attestés par des témoins dont on ne faisait pas mention expresse et nominative précédemment. En pleine guerre, Laval acquérait un couvent de Cordeliers (1394) et la collégiale de Saint-Michel ; la nation du Maine à l'Université d'Angers se donnait des statuts ; Anne de Laval construisait magnifiquement l'église de Saint-Tugal (1448).

Après la conclusion de la paix, on se hâta de tout restaurer ou renouveler. Nobles et bourgeois construisirent ces manoirs à tourelle, à portes ogivales, à croisées ornées de meneaux et de moulures prismatiques qu'on voit encore aujourd'hui en grand nombre. Les églises s'éclairèrent de fenêtres de même style curieusement ouvragées. Elles s'enrichirent aussi, de même que les chapelles castrales, d'un nombre étonnant de chapellenies, derniers bénéfices décrétés, dont le but était d'augmenter le service du culte et de favoriser les étudiants ecclésiastiques.

La Renaissance ; les Mystères.

La conquête de la Bretagne à la fin du XV^e siècle amena Louis XI à la Roë, Charles VIII à Château-Gontier et à Laval, provoqua des luttes fréquentes entre les Bretons, qui vinrent donner des alertes jusqu'à Laval, et les bandes qui s'organisèrent pour des repréailles ; elle s'acheva dans la campagne finale conduite par Louis II de la Trémoille, baron de Craon, par la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. Ce fut aussi l'ère des représentations de mystères qui se continuèrent pour Laval bien avant dans le XVI^e siècle. Grâce à G. Le Doyen, notre bon chroniqueur lavallois, nous en connaissons les détails avec une abondance qui peut faire envie aux villes les plus favorisées sous ce rapport. L'architecture de la Renaissance produisit un peu plus tard des œuvres remarquables, dues soit à des architectes du pays comme les Jamet, les Guillot et les Hayeneufve, soit à des maîtres inconnus. La flèche d'Avénières, le portique de Saint-Vénérand, la façade intérieure du château de Laval, Saint-Ouen de Chemazé, le Rocher de Mézangers, rivalisent de grâces et de richesses, mais ne doivent pas faire mépriser d'autres travaux de moindre valeur, disséminés çà et là.

Le luthérianisme.

Le luthérianisme, contre lequel les prédicateurs prémunissaient déjà les fidèles à Laval en 1526, y fit des adeptes dès 1537 et 1548. Ce fut le prélude des guerres de religion qui sévirent à Craon, à Château-Gontier et à Mayenne en 1561-1562, et se renouvelèrent à toutes les prises d'armes. Le relâchement et les désordres qui s'étaient propagés dans l'Église depuis l'introduction de la commende, et dont la chasse aux bénéfices fut dans le Maine un des symptômes, avaient malheureusement fourni des prétextes aux déclamations des huguenots. La noblesse leur

⁸ Voir les art. : *les Ecottais, Meslay, Montsûrs.*

donna des chefs plus que le peuple ne leur fournit de soldats ; sans les recrues venues d'ailleurs et surtout sans les secours en hommes et en armes de l'Angleterre, le parti n'eût pas été, en pays mayennais, bien redoutable pour les catholiques. Un combat où Lansac et les Ligueurs furent battus à Mayenne en 1590, la bataille de Craon, gagnée par Mercœur (mai 1592), la destruction d'une bande anglaise par Boisdauphin à Ambrières, la déroute du Port-Ringard (mai 1593), où plus de cent lavallois perdirent la vie, sont les faits d'armes les plus saillants de cette longue guerre civile. Quant aux églises de Poligné, de Terchant, de Lassay, de la Barre (Bierné) - ce sont les principales, - elles végétèrent pour s'éteindre d'elles-mêmes.

L'architecture quasi-militaire de cette époque troublée produisit quelques édifices d'un caractère spécial. On y organisa le plus souvent dans les combles, quelquefois ayant la hauteur de deux étages, des locaux pour le nouveau culte. Les châteaux furent munis de meurtrières, et défendus par des pavillons aux épaisses murailles. Quelques-uns se reconstruisirent à la hâte, sans architecture, mais avec tous les moyens de défense dont on disposait. Même quand la paix fut assurée on visa encore à donner à des constructions plus luxueuses un appareil de forteresse, surtout par la disposition de douves profondes entourant le château et les jardins. Le château de la Barre à Bierné prit dans ce genre de telles proportions que l'on s'en inquiéta jusqu'à Angers.

Renaissance religieuse.

Avec l'assurance de paix que la conversion du roi donna aux catholiques, on vit le bon ordre rentrer dans le gouvernement des paroisses ; les églises s'agrandirent presque toutes par l'adjonction de chapelles ou de bas côtés, symptôme d'une augmentation de la population et d'un mouvement religieux. Mayenne, Laval, Château-Gontier appellent les Capucins. Des Ordres nouveaux surgissent, ayant tous les œuvres de la charité pour objet. Les Ursulines fondent pour l'instruction des jeunes filles les maisons de Laval et Château-Gontier ; les Bénédictines de diverses réformes donnent à Laval, à Mayenne, à Ernée, un asile aux vocations qui abondent en attendant que les hospitalières viennent décupler par leurs soins les ressources des hôpitaux.

Troubles de 1614-1621.

La paix intérieure est pourtant encore sujette à des alarmes. Le prince de Condé, baron de Craon, chef d'un parti qu'appuient les huguenots, trouble le pays depuis 1614. On signale les révoltés à Château-Gontier, à Craon, à Fontaine-Couverte, à Saint-Michel-de-la-Roë en 1615. Des troupes s'organisent dans le nord de la Mayenne. Muni d'une commission du roi, le duc de Vendôme lève des compagnies avec l'arrière-pensée de se rallier à Condé. « Sur les plaintes que ceux d'Anjou et du Maine font du désordre de ses troupes,... on lui mande de les envoyer à l'armée ou de les licencier. » Au lieu de céder à l'injonction du héraut de France qui l'atteint à Chantocé, il se déclare pour les rebelles et rejoint Condé à l'assemblée de Loudun (février 1616). Les bandes et leurs chefs signalent partout leur passage par des méfaits ; les populations fuient, les églises se ferment, seize hommes sont tués en la maison de la Haie, à Oisseau, « par les gens du chevalier de Médavy et d'un nommé Le Val-Bignon. » La reine-mère se sépare à son tour de la cour et, retirée à Angers, fait occuper Craon, puis, quand elle a fait la paix (10 août 1620), est obligée d'envoyer des troupes pour réprimer les désordres des Vendômistes, ses partisans, retirés dans le Craonnais.

La création du présidial de Château-Gontier en 1639 donna à la magistrature de cette ville une importance que Laval lui envia depuis, après en avoir perdu, dit-on, la préférence par une fausse prévention du duc de la Trémoille.

Règne de Louis XIV.

A part la Fronde, à laquelle Laval et Mayenne se rangèrent sans enthousiasme et par déférence pour le duc de la Trémoille, à part des passages de troupes, des cantonnements en quartiers d'hiver ou des internements de prisonniers de guerre, aucun événement politique n'eut de contre-coup dans la Mayenne pendant le règne de Louis XIV. Ce qu'on y remarque au point de vue social, c'est l'éloignement de la noblesse qui déserte la province, chassée par la bourgeoisie enrichie, « comme les lièvres par les lapins », écrit Le Clerc du Flécheray, mais en réalité attirée par la cour et la ville qui la ruinent. Le magistrat lavallois excepte de cette désertion le Craonnais où les nobles seraient restés plus nombreux. La différence ne me semble pas si sensible, à moins qu'il ne s'agisse du Craonnais méridional. Fondé aussi sur la ruine de nombreuses maisons dans les villages, le même auteur suppose une diminution de la population au cours du XVII^e siècle. Il se trompe évidemment. On a pu supprimer des closieries pour agrandir les exploitations et les rendre plus profitables ; mais les registres de baptêmes font foi que la moyenne des naissances, sauf pour le Craonnais, alors très pauvre, a augmenté d'un tiers de 1600 à 1700 ;

ces naissances atteignent à la dernière date une proportion de cinquante pour mille, trois fois supérieure à la proportion actuelle.

L'imprimerie apparut à Laval vers le milieu du XVII^e siècle. Elle n'y fut jamais bien active et ne fit que décliner à partir du XVIII^e siècle. Les recherches historiques commencent avec l'avocat Le Blanc de la Vignolle - car Vincent Queruau ne compte pas, - qui compulse avec intelligence le chartrier des seigneurs de Laval, mais dont les manuscrits sont malheureusement perdus pour la meilleure partie. Le Clerc du Flécheray écrit une fort intéressante étude sur le comté de Laval, en 1696. Si les églises ne se renouvellent pas, elles s'enrichissent au moins de retables fort décoratifs et qui sont l'œuvre de nos compatriotes : les Corbineau, les Langlois, les Lemesle, les Trouillard, les Dugué, aidés dans leur œuvre par les marbriers lavallois. Biarreau, l'excellent artiste angevin, marié à Laval où peut-être il s'établit d'abord, a lui-même sculpté le retable des Calvairiennes de Mayenne et l'admirable groupe qui le décorait.

Le clergé ressentit l'influence des grands réformateurs : Vincent de Paul, Olier, Bourdoise. Les œuvres charitables se multiplièrent. Laval, Mayenne, Château-Gontier eurent des hôpitaux généraux ; Craon, Villaines, Fougerolles, Ernée et d'autres localités moindres, possédèrent aussi des hospices ; enfin une bourgade, la Chapelle-au-Riboul, vit naître la congrégation des Tulardines, dévouée au soin des malades et à l'instruction des pauvres. Il ne semble pas que le Jansénisme, malgré la division qu'il sema dans le clergé et parmi les fidèles, ait entravé l'action bienfaisante de la religion.

Le XVIII^e siècle.

Au XVIII^e siècle, la banqueroute de Law jeta le désarroi dans les affaires et dans les fortunes, plus à Laval qu'ailleurs, dit Pichot de la Graverie, à cause de l'importance de son commerce. « Le 28 septembre 1720, écrit ce magistrat, il fut porté à l'audience du tribunal civil plus de deux cents causes ou demandes à recevoir des remboursements en billets. Ce fut le théâtre d'une guerre civile plutôt que le sanctuaire de la justice. Les juges, obligés de suivre les arrêts du Conseil, se montraient au moins stricts sur les conditions et rejetoient les demandes pour les moindres vices. » Les couvents de femmes furent ruinés. Moins malheureux, les religieux de la Roë confièrent à l'architecte Simonneau la reconstruction totale de leur abbaye, ceux d'Évron bâtirent le magnifique édifice en granit, œuvre de grand style, qui nous a été conservé.

Maucourt de Bourjolly et Guyard de la Fosse tentent enfin d'écrire l'histoire de Laval et de Mayenne. Pichot de la Graverie nous fait connaître la société contemporaine dans les notes dont il entremêle ses immenses compilations en personnifiant aussi les aspirations de la ville de Laval vers la conquête de son autonomie administrative. Château-Gontier et Mayenne luttent de leur côté pour atteindre le même but, empiétant peu à peu sur les privilèges seigneuriaux et profitant des facilités intermittentes que leur offrent les expédients financiers du gouvernement.

Préludes de la Révolution.

L'esprit révolutionnaire, qui fermentait moins dans les masses que dans la tête des légistes, eut comme auxiliaires depuis 1775 la misère publique occasionnée par la disette, les maladies et des saisons désordonnées.

Un édit royal du 22 juin 1787 créa des assemblées provinciales pour les pays d'élection, et un autre, du 18 juillet, des municipalités électives dans chaque paroisse, dont étaient membres de droit le curé et le seigneur. L'assemblée du Maine institua les districts d'Ernée, Lassay, Laval, Mayenne et Villaines ; celle d'Anjou, les districts de Château-Gontier et de Craon, avec commissions intermédiaires qui prirent soin d'envoyer dans chaque paroisse un long questionnaire resté malheureusement presque partout sans réponse. Les trois provinces de la généralité se réunirent à Tours, le 12 novembre.

Puis vint la convocation des assemblées paroissiales (24 janvier 1789) préparatoires aux États généraux. Chaque paroisse de la Mayenne, du 1^{er} au 8 mars, rédigea des cahiers de plaintes et doléances qui sont presque toujours l'œuvre personnelle de quelque notaire, d'un juge ou d'un avocat de la ville voisine. Le respect pour le roi y est général, mais les vœux sont souvent révolutionnaires et les plaintes exagérées à dessein dans le but d'obtenir les ménagements du fisc ; c'est même sur ce dernier point seulement et sur la réprobation contre la gabelle qu'il y a accord complet et inspiration directe des habitants. Ces cahiers, résumés d'abord par bailliages, le furent ensuite en une seule rédaction commune par une commission de vingt-quatre membres, dont plusieurs étaient bas-manceaux. Le clergé et la noblesse eurent chacun un cahier spécial, qui montrait dans les deux ordres l'intention de renoncer à une partie de leurs privilèges. Des opérations électorales, qui durèrent au Mans du 22 au 30 mars,

orageuses particulièrement dans le clergé, mais habilement menées, au point de vue des intérêts du Bas-Maine, par des électeurs influents, firent entrer dans l'Assemblée comme députés pour le clergé : Grandin et Bourdet, curés d'Ernée et de Bouère ; pour la noblesse : le chevalier de Hercé et le marquis de Bailly ; et pour le tiers-état : Enjubault, Maupetit, Lasnier, Delalande, Gournay, auxquels s'adjoignirent dans la suite : Martinet, Alard et Volney, élus à Angers.

Premiers désordres.

Pendant que nos députés du Tiers signaient à Versailles le serment du Jeu-de-Paume (20 juin), des bandes d'émeutiers parcouraient les districts d'Ernée, de Mayenne et de Château-Gontier ; puis, dix jours après la prise de la Bastille, le jeudi et le vendredi fous (23, 24 juillet), on ne sait sur quel mot d'ordre, le bruit répandu partout d'une irruption de brigands précipitait les hommes à la rencontre d'un ennemi chimérique ; enfin, du 25 juillet au 4 août, le tocsin sonnait dans le district de Lassay et les châteaux de Vaugeois, la Motte-de-Madré, la Bermondière, Hauteville, le Bois-Thibault, étaient saccagés.

Formation du département.

La constitution du département de la Mayenne, dit d'abord « département de Laval, » fut quelque peu laborieuse. La généralité de Tours avec ses treize cent quatre-vingts lieues carrées, sa population d'un million trois cent trente-huit mille habitants, ses 30 millions de contribution, devait avoir quatre départements, même en cédant quelque chose au Poitou. Après avoir écarté les prétentions de Saumur qui demandait une cinquième circonscription, on décida que Laval formerait le quatrième département, mais moins étendu de quarante à soixante lieues carrées que les trois autres. Quand il s'agit de diviser ce territoire en districts, on hésita sur le nombre. On allait se décider pour six ; mais M. Dalibourg pour Sainte-Suzanne, MM. Garnier et Thomine pour Lassay, M. de la Cheronnière, pour Évron, M. de Praslin pour Villaines, firent valoir des motifs sérieux. MM. du Boisbéranger, de Gruel, Duval de la Bérangerie protestèrent au nom d'Ernée contre le projet qui réduisait à trois le nombre des districts. Les députés voulaient en effet peu de districts par raison d'économie, et les délégués en voulaient tous chez eux pour éviter des frais à leurs commettants. Le 4 février, l'Assemblée décida qu'il y aurait sept districts. On entendit alors Villaines protester que Lassay n'était pas central, et qu'il valait mieux choisir Javron ; Sainte-Suzanne soutint que son tribunal du grenier à sel et sa justice royale offraient plus de sujets instruits qu'Évron. Mayenne, pour obtenir le chef-lieu ou au moins un partage des administrations, fit valoir par MM. Lefebvre-Champorin et Moullin de Vaucillon, qu'éloignée sans doute de Château-Gontier et de Craon, elle était plus centrale pour les autres chefs-lieux de districts. Il fut décrété enfin, à la majorité seulement, que Laval aurait l'administration centrale, puis que Laval, Mayenne, Ernée, Château-Gontier et Craon seraient chefs-lieux de districts, et enfin que Lassay et Villaines, Évron et Sainte-Suzanne partageraient les administrations des 6^e et 7^e districts. Le département fut autorisé à faire des rectifications avec celui d'Alençon, et à échanger avec Le Mans Auvers-le-Hamon pour Saint-Pierre-de-la-Cour. Une commission de députés de la nouvelle circonscription eut charge de diviser les districts en cantons de quatre lieues chacun. Il y en eut soixante-huit, ceux des villes pouvant se diviser en deux assemblées primaires. Tout fut réglé le 27 février. Le département comprenait alors deux cent vingt-sept communes du Maine et cinquante-huit de l'Anjou, nombre qui s'est trouvé réduit à deux cent soixante-seize par suppressions et échanges. La constitution du 5 fructidor an III ne conserva que les divisions cantonales, la loi du 28 pluviôse an VIII créa une préfecture et trois sous-préfectures, et celle du 18 pluviôse an IX réduisit les cantons à vingt-sept. Du 30 mars 1831 au 5 août 1832, Tessé, la Chapelle-Moche, Étrigné, Ceaulcé, Saint-Fraimbault-sur-Pisse furent attribués à l'Orne, en échange de tout ou partie de Bretignolles, Rennes, Sainte-Marie, Housseau, Melleray, Lesbois.

Par suite de ces échanges, la superficie du département comprenait 518.863 hect. en 1812 ; 516.200 en 1832 ; 516.206 en 1861.

Désordres, schisme, élections.

Les municipalités, élues au mois de février 1790, se trouvèrent sans autorité pour réprimer les désordres qui éclatèrent surtout dans les districts de Mayenne et de Lassay (mars-mai). En novembre, personne ne voulait plus accepter les fonctions municipales. Les administrations du département avaient été formées du 28 juin au 7 juillet, mais, de leur côté, elles éprouvèrent bientôt de graves difficultés à l'occasion de la vente des biens nationaux et de la Constitution civile du clergé. Cinq cent treize prêtres sur six cent soixante refusèrent le serment demandé ; plusieurs, qui l'avaient prêté, se rétractèrent ensuite ; les autres, quelque volonté qu'on ait dans une école de vanter les vertus des jureurs, avaient sur les registres de l'évêché des notes généralement mauvaises. Les intrus ne purent être installés que par la force armée. L'élection de l'évêque constitutionnel, Villar, après le refus

de Thoumin des Vauxponts, ne rallia personne à l'Église constitutionnelle. Émeutiers et gardes nationaux pillaient toujours les châteaux ; celui de Cuillé fut incendié le 25 juin 1791.

Et cependant, grâce au suffrage restreint et à la pression du dehors, les élections du 25 août envoyèrent à l'Assemblée législative une représentation en partie jacobine, où figuraient Bissy, Grosse-Durocher, Esnue-Lavallée, de sinistre mémoire, à côté de Paigis, Dupont-Grandjardin, Chevalier-Malibert, Richard de Villiers. Les élections municipales au mois de novembre achevèrent de diviser les populations et suscitèrent des émeutes. Le Directoire constatait alors qu'il n'y avait plus ni commerce ni industrie, que l'argent manquait, que la misère était affreuse et qu'il fallait recourir aux « billets de confiance ».

Premiers soulèvements.

En janvier 1792 le mouvement d'émigration se dessine à Laval ; le peuple est plus que jamais hostile aux intrus. Le Directoire qui déjà, le 29 juillet 1791, avait prescrit la réunion de tous les insermentés aux chefs-lieux de districts, et, le 13 septembre, ordonné de les éloigner de leur paroisse, décréta le 23 mars 1792 leur internement à Laval. Plus de quatre cents obéirent dès lors, mais il y eut une explosion de colère dans les campagnes, et une manifestation armée contre Évron (2 avril). Le 27 mai, l'Assemblée législative prononçait la peine de la déportation contre tout prêtre dénoncé par vingt citoyens, et le 20 juin les prêtres internés à Laval étaient jetés brutalement en prison.

Puis la patrie fut déclarée en danger (11 juillet). Le département se vit imposé pour un contingent de onze cents hommes par voie de tirage au sort. Les Mayennais n'eussent pas plus refusé alors leur concours à la défense nationale qu'à toute autre époque. Mais le gouvernement les avait traités en ennemis, leur avait enlevé leurs prêtres, avait profané leurs églises ; le roi outragé depuis longtemps, était prisonnier depuis le 10 août. Ils prêtèrent l'oreille au mot d'ordre donné par Tuffin de la Rouairie et, le 15 août, dans presque tous les cantons de la lisière bretonne, le tirage au sort fut empêché ou accompagné d'émeutes. – Rendez-nous nos prêtres, répétèrent unanimement les conscrits ; que les acquéreurs des biens d'église et les habits bleus partent ; nous ne nous battons pas contre le roi et la religion. – Jean Cottureau et ses frères, dits *Chouans* comme leur père, prirent la tête du mouvement et lui donnèrent son nom. Cinq mois avant le soulèvement de la Vendée, le 27 septembre, ils livrèrent leur premier combat sur la chaussée de l'étang de la Chaîne.

La déportation des prêtres commença. Puis la Convention, élue le 2 septembre, où la Mayenne fut représentée par Bissy, Esnue-Lavallée, Grosse-Durocher, Enjubault, Serveau, Plaichard, Villar, Lejeune, décréta la levée de trois cent mille hommes (24 février 1793) qui ne fit dans la Mayenne que renforcer les insurgés. Elle y envoya ses émissaires : Joseph Fouché, Sevestre, Billaud-Varenes, inaugurer la Terreur et emprisonner les suspects. Mieux au courant de la situation, les administrateurs auraient voulu ramener la confiance dans les campagnes ; effrayés à leur tour, ils prirent part au mouvement fédéraliste, échouèrent avant d'avoir combattu, furent destitués par Esnue-Lavallée et Thirion (4 octobre), qui n'épargnèrent pas plus les Enjubault, les Jourdain, les Sourdille que le prince de Talmont.

Les Vendéens avaient passé la Loire ; ils arrivèrent à Château-Gontier le 20 octobre, à Laval le 23, battirent les républicains, les repoussant depuis la Croix-Bataille jusqu'au-delà de Château-Gontier le 25, le 26 et le 27, et furent renforcés par une « Petite-Vendée » de cinq mille Mayennais qui les accompagnèrent jusqu'à Granville, les suivirent dans leur retraite par Laval (23-27 novembre) jusqu'au Mans d'où une défaite désastreuse les ramena de nouveau à Laval, du 13 au 16 décembre. Westermann, qui aurait pu faire vingt mille prisonniers, préféra sabrer ceux qu'il rencontrait « à chaque pas par centaines et par milliers, » sans compter ceux que les « citoyens des environs traquaient et lui ramenaient par douzaine. » Les prisons de Laval n'en regorgèrent pas moins et ce fut la tâche horrible des commissions révolutionnaires de les immoler avec les suspects rapatriés des diverses prisons⁹ où ils avaient été transférés. Ce furent de véritables hécatombes. L'immolation de quatorze prêtres infirmes, le 21

⁹ Quatre commissions révolutionnaires fonctionnèrent dans le département. La commission Félix, créée à Angers au mois de juillet 1793, appelée à Laval le 21 brumaire an II (11 novembre 1793), en trois séances tenues en l'église de Saint-Vénérand, condamna à mort douze prisonniers dont deux femmes, et partit, au retour des Vendéens, le 27, emmenant avec elle une foule de suspects. – La commission Joachim Proust, aussi d'Angers, siégea à Laval du 22 décembre 1793 au 11 janvier suivant, et prononça vingt-huit condamnations à mort. – La commission Clément, créée spécialement pour la Mayenne, le 22 décembre 1793, par Bourbotte et Bissy, « pour juger les brigands débauchés de l'armée de la Vendée et cette autre classe de révoltés appelée *Chouins*, » était composée de : Clément, président, Volcler, accusateur public, Pannard, Marie-Colinière, Faur, juges, et Guilbert, greffier (V. ces noms). De Laval elle promena la guillotine à Mayenne, Ernée, Lassay, et cessa son horrible besogne le 12 germinal an II (1er avril 1794), époque à laquelle François-Primaudière la remplaça par la commission composée de Paul-Émile Huchedé, président, Leclerc, Germerie, Boisard aîné, juges, Publicola Garot, accusateur public, et Bureau, secrétaire, qui fut destitué par le conventionnel Boursault, le 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794). Dans l'espace de neuf mois et dix-sept jours, ces deux dernières commissions avaient prononcé mille quatre-vingt-quatorze sentences de mort.

janvier 1794, celles de familles entières, d'enfants, de jeunes filles plus intéressantes encore qu'Angélique des Mesliers, émurent toute la ville et tout le pays. La Convention elle-même s'indigna quand Hubert, Enjubault et Frin-Corméré lui dénoncèrent les exploits de ces juges sinistres et d'Esne-Lavallée, leur pourvoyeur.

La Terreur.

La Terreur, qui prit fin à Paris le 9 thermidor (27 juillet 1794), dura dans la Mayenne jusqu'à l'arrivée de Baudran (9 octobre) et jusqu'à l'emprisonnement des plus fougueux jacobins du département. Ceux-ci, de leur prison, continuèrent d'ailleurs, ne se sentant pas sérieusement menacés, de lancer des proclamations incendiaires.

Progrès de la Chouannerie.

Mais les Chouans, dont les forces se sont augmentées de nouveaux réfractaires, des débris de la Vendée et d'un bon nombre de déserteurs, ne regardent pas comme une victoire suffisante la rentrée de quelques prêtres et la délivrance des suspects. La guerre civile est toute l'histoire du département pendant les deux ans qui vont suivre. La République entretient ordinairement sous le nom *d'armée des Côtes de Brest* une force de soixante mille hommes, dirigée contre les insurgés de l'Ouest. Dans la Mayenne, les chefs se succèdent rapidement. A Kléber, qui remplace Beaufort le 16 avril 1794, succède dès le 27 du même mois l'inepte Vachot ; à Vachot Humbert le 2 septembre. Duhesme arrive au mois de février 1795 et Gency le 2 juin, remplacé par Labarollière le 29 septembre et celui-ci par Chabot au mois d'avril 1796. Les généraux en chef des armées de Brest et de Cherbourg ne sont guère plus stables¹⁰. La tactique change comme les hommes. Et au-dessus de tout plane la volonté des deux Comités de salut public : le comité des Jacobins, « qui est le meilleur agent de la Chouannerie, la cause initiale des rapports ineptes qu'il reçoit, » et le comité de l'an III, qui est le « meilleur allié de la Chouannerie, »¹¹ parce qu'il veut prendre le contre-pied du précédent. En réalité, à la fin de l'année 1794, la Convention reconnaît que la Terreur et la persécution religieuse ont mis les régions de l'Ouest dans l'état de rébellion ; elle cherche à traiter. Le 2 décembre, elle accorde l'amnistie à ceux qui déposeront les armes. Onze commissaires viennent en son nom prêcher la conciliation et tenter la pacification de la contrée. Cormatin signe, le 3 janvier et le 12 février 1795, une suspension d'armes au nom des Chouans de l'Anjou et du Maine. Celle de la Jaunais est signée le 18 février, et, après une conférence de dix-neuf jours, le traité de la Mabilais est conclu le 19 avril puis accepté par les chefs du Bas-Maine à Bazougers, le 7 mai 1795.

Cette pacification fut sans effet. Les Chouans prétendaient qu'on retirât les troupes de leurs cantons, et que les vivres n'en fussent enlevés qu'avec leur autorisation. A Laval et à Château-Gontier, on employa la troupe à ravitailler les places. Les cantonnements firent de même. La lutte recommença et les villes étaient réduites à la famine, pendant que les gros bourgs et leurs garnisons étaient cernés par des forces supérieures.

Un instant rouvertes, les églises avaient été fermées de nouveau, après la loi du 30 mai 1795 sur le serment imposé aux prêtres, et celle du 29 septembre sur la police extérieure des cultes. L'amnistie que proclama de nouveau la Convention, le 26 octobre, avant de faire place au Corps législatif, excepta encore les prêtres réfractaires et les émigrés. En résumé, à cette époque, la famine était partout, les Chouans tenaient absolument les campagnes, les troupes se livraient sans retenue au pillage, les assignats n'avaient plus cours.

Pacification.

Hoche vint en février 1796 prendre en personne la direction de la guerre. « Qu'il vienne, écrit le Directoire, qu'il rétablisse la discipline dans les troupes, qu'il soit ferme et juste et la paix se rétablira. L'indiscipline des troupes républicaines est portée au plus haut point, ainsi que leurs violences et leurs pilleries sur les malheureux paysans. L'habitant des campagnes se soumettrait aux lois de la République, si on le laissait paisible et si on lui laissait la liberté de sa religion. » Hoche mena énergiquement la campagne, mais comprit aussi que la paix ne pouvait s'obtenir qu'en respectant les convictions des habitants. Après la mort de Charette, Scépeaux fit des ouvertures au général républicain, qui lui répondit avec dignité, avec hauteur même si l'on veut, mais sans le rebuter, et reçut, le 22 ou le 24 avril, sa soumission signée officiellement le 14 mai. Les bandes de Craon et de Château-Gontier désarmèrent ce jour-là ; Bourmont rendit ses armes au château de Martigné en Saint-Denis-d'Anjou, le 17 ; Tercier et Vallois vinrent à Laval le 27 ; Frotté entra en pourparlers avec Dumesny le 22 juin. Les conditions

¹⁰ Ce sont : Rossignol (1793-mai 1794), Moulin (mai-octobre 1794), Dumas (octobre 1794), Hoche (novembre 1794-avril 1795), Aubert-Dubayet (avril-décembre 1795), Hoche (1796).

¹¹ Morvan, *Les Chouans de la Mayenne*, p. 418.

étaient : remise des armes, délivrance de saufs-conduits pour l'étranger aux émigrés, dispense pour les jeunes gens de la réquisition, enfin liberté des cultes. Si l'on eût accordé cela en 1792, il n'y eût point eu de Chouannerie. La Mayenne, en particulier, n'eût pas été réduite à la situation que décrit le commissaire Tellot : « Les manufactures sont ruinées, écrit-il le 18 juin, les édifices publics dans le plus mauvais état, les colonnes républicaines ont fait des ravages effrayants, mais qui ont comme bon résultat de montrer aux populations les horreurs de la guerre. » Le 15 juillet, le Directoire déclarait que la paix était faite et que Hoche et ses troupes avaient bien mérité de la patrie.

Plus de la moitié des églises s'ouvrirent dans les campagnes. Mgr de Gonssans divisa le diocèse en vingt missions (5 juin). Les prêtres cessèrent d'être inquiétés, surtout après la loi du 7 fructidor an V (24 août 1797) qui abrogeait toutes les lois de déportation et permettait de rentrer en France à tous ceux qui en avaient été expulsés. L'administration départementale s'inquiéta de nouveau, dit que le pays regorgeait de prêtres réfractaires et d'émigrés, que les acquéreurs de biens nationaux et les fonctionnaires n'étaient plus en sûreté (3 mars 1797), que les fonctions d'agents municipaux et d'adjoints n'étaient point remplies (11 mai).

Le 18 fructidor.

Le renouvellement d'un tiers du Corps législatif y avait fait entrer François Jarry-Desloges, Serclot des Guyonnières et Joseph Louveau, grâce, dit l'administration, « à une assemblée électorale mal composée et à une cabale qui s'est emparée de toute l'influence. » Ces élections, validées le 20 mai, furent annulées le 5 septembre ; cinquante-trois députés se virent arrêtés, et toutes les lois de proscription furent remises en vigueur. Toutefois, « dans la crainte d'une nouvelle guerre civile, » on n'alla pas jusqu'aux exécutions sanglantes et l'on fit publier le 25 septembre que les jeunes gens de la première réquisition ne seraient pas inquiétés dans la Mayenne. Le 29, les administrateurs sont remplacés par Provost des Vignes, Serveau, Dutertre le jeune, Dutort et Juliot-Morandière. On se loue le 1^{er} octobre de la tranquillité, de la disparition et de l'emprisonnement des prêtres qui attendent la déportation. Mais en novembre, nouvelles inquiétudes. On saisit sur *Tranche-Montagne* les pièces relatives à un prétendu complot royaliste, dont « l'exécution n'a été empêchée que par la mésintelligence de Rochecotte et Puisaye » ; quarante-cinq individus sont arrêtés.

Guerre des Mécontents.

C'est seulement après les élections du 10 avril 1798, qui firent entrer au Conseil des Cinq-Cents Abraham Goyet-Dubignon, et à celui des Anciens Olivier Provost du Bourion, Bissy et Enjubault - Jacques Chartier, de Craon, fut invalidé, - que les Chouans, ou plutôt les *Mécontents*, commencent à s'organiser en bandes, d'abord sur la lisière des départements de la Sarthe et de l'Ille-et-Vilaine, où l'on demande, le 23 mai, à les faire surveiller par une police secrète, puis dans la Mayenne (lettres du 12 et du 31 août). En novembre et décembre, « presque tous les habitants donnent des preuves de leur aversion pour le gouvernement républicain, écrit le commissaire Bouvet. Les patriotes, disséminés çà et là, sont tellement comprimés par la terreur des brigands qu'ils n'osent pas dire un seul mot. Une infinité d'étrangers parcourent les campagnes. Ce n'est pas que les paysans regrettent les nobles et la royauté ; ils ne sont attachés qu'aux prêtres et ce sont ces derniers qui, du fond de leurs repaires, soufflent l'esprit de la révolte. » Les prêtres assermentés étaient en petit nombre, lit-on encore dans les mémoires administratifs. Longtemps délaissés par Villar, ils se donnèrent un chef dans la personne de Dorlodot, ou plutôt celui-ci se mit lui-même en avant (29 mars 1799).

À la suite des élections du 9 avril 1799¹², Jean-Baptiste Tellot fils, François-Jean Le Pescheux fils, de Mayenne, Jean-François-Michel Perier, de Lassay, furent nommés administrateurs du département en place de Fanneau-Lahorie, député, de Hubert et de Provost, appelés à d'autres fonctions. Grosse-Durocher et la faction jacobine les dénoncèrent, mais ils furent soutenus par les députés de la Mayenne.

Contre les insurgés, qui commençaient à se montrer en troupes nombreuses, le gouvernement prit d'abord des mesures de police, organisa de nouveau les faux chouans, décréta la loi des otages, laissa les troupes fusiller les prisonniers en simulant des attaques le long des chemins, et remplit les prisons de ce qu'il put saisir « des pères et mères des brigands. »

Tercier et La Volvenne organisèrent l'insurrection dans la Mayenne. Ils remirent, dit le premier, douze mille hommes, équipés et armés, à M. de Bourmont, nommé commandant en chef de l'armée royale du Maine, le 15

¹² Députés élus : au Conseil des Anciens : Michel Maupetit ; au Conseil des Cinq-Cents : Charles-Julien Fanneau-Lahorie, M. E. Enjubault, et René-Augustin Lair-Lamotte.

août. Dans toutes les communes, les murs étaient « couverts de placards royaux ; ... les emblèmes de la royauté » remplaçaient les arbres de la liberté. D'après un rapport de police, à la fin de septembre, Saint-Robert avait cinq cents ou six cents hommes dans le Craonnais ; Bourmont, sept cents hommes à Segré ; Gaullier et La Volvenne se tenaient à Grez-en-Bouère, Meslay, Fromentières, et Mérille-Beauregard, dans le nord du département, avec mille hommes chacun ; Billard était avec cent cinquante hommes dans le canton d'Ambrières ; Château-Neuf, vers Fougerolles, avec deux cents hommes ; Achille Lebrun, à Juvigné et au Bourgneuf.

Des nouvelles inquiétantes arrivent de toutes parts à Laval qui s'alarme. « Sur tous les points, écrit-on le 28 septembre, les brigands en force menacent les républicains. Il y a trois jours, Évron a été attaqué ; Gorron, Cossé sont cernés ; Craon, Ernée, Lassay, Villaines, Mayenne, manifestent les mêmes craintes... L'incendie est général, ajoute-t-on deux jours plus tard. Des bandes de mille, douze cents et quinze cents hommes paraissent à la fois sur plusieurs points. » D'Halancourt est battu à Bouère ; le 1^{er} octobre, la garnison de Laval est repoussée avec pertes, à Louverné, par Bourmont qui se dirige ensuite, par la Flèche, sur le Mans, dont il reste le maître pendant trois jours (15-18 octobre). Si le général Digonnet poursuit alors Mérille-Beauregard jusqu'à Champgeneteux, Gilly, après avoir atteint Bourmont à la suite de son échec de Ballée, n'ose pas l'attaquer.

Le département était presque dégarni de troupes ; on concentra à Laval, Mayenne, Château-Gontier, Ernée, Gorron, Lassay, Évron, Sainte-Suzanne, Craon, celles qui étaient encore disséminées. Les cantons d'Andouillé, Chailland, Landivy, Saint-Denis-de-Gastines, Courcité, eurent ordre de remettre leurs armes, s'ils ne se sentaient pas capables de résister (9 octobre). On enferma, mais pour vingt-quatre heures seulement, quarante-quatre otages, hommes et femmes, dans l'église de la Trinité, et l'on demanda d'urgence six mille hommes de troupes. Laval avait toutes ses communications interceptées.

Les partis d'insurgés qui occupaient la Mayenne se renforçaient toujours. A la veille du 18 brumaire (9 novembre), le département en donnait un état détaillé au général Hédouville¹³ qui, de son côté, écrivait aux Consuls : « On a cru trop longtemps que les paysans étaient conduits par les nobles comme un troupeau de serfs, il n'en est rien. Le paysan chouan ou brigand est une race à part, qui raisonne son obéissance et ne l'accepte que quand il lui plaît. En faire des esclaves fanatiques a pu convenir à la Convention et au Directoire, mais il ne faut pas que les Consuls donnent dans une erreur préjudiciable. » Celui qui écrivait ces lignes s'aboucha avec les chefs insurgés par l'intermédiaire de Mme Turpin de Crissé. Châtillon, Bourmont, Frotté, signèrent, le 25 novembre, au château d'Angrie, une suspension d'armes annoncée à Loyal le 30, confirmée à Pouancé le 17 décembre, et notifiée à l'armée d'Angleterre le surlendemain.

Après des menaces et une mise en scène tragique, comme il les savait faire, Bonaparte promit la liberté de conscience (22 décembre) au général d'Andigné qui était allé le trouver à Paris, puis lança quand même une proclamation incendiaire contre les départements de l'Ouest (28 décembre). Le 10 janvier, à Candé, agent volontaire ou officieux de Bonaparte, Bernier détacha de leurs collègues les chefs de la rive gauche et leur fit signer, le 18, à Montfaucon, un acte de pacification. L'armistice expirait le 22 janvier. A cette date, Bourmont, qui était à Meslay, demanda par lettre au général Hédouville les conditions adoucies qui avaient permis aux chefs vendéens, à d'Autichamp et à Châtillon, de signer la paix, et promit de ne faire aucun acte d'hostilité en attendant sa réponse, ce qui permit à Chabot de l'attaquer sans danger le lendemain. Il se soumit à Angers, le 4 février, et « travailla sans relâche, mais avec beaucoup de ménagements » au désarmement que les chefs bretons acceptèrent en même temps. Toutefois Châteauneuf et quelques partis isolés tenaient toujours dans le nord de la Mayenne, en communication avec Frotté, dont quelques troupes, même après la reddition (15 février) et l'exécution de leur chef (18 février), occupaient encore les cantons d'Ambrières, Oisseau, Chantrigné, Couptrain, Prez-en-Pail, le 27 février 1800.

Le Concordat, l'Empire.

La pacification se fit sous la double promesse de la liberté des consciences et d'une amnistie complète après la remise des armes. Bonaparte renouvela ce qu'avait fait Hoche, et ses promesses, suivies du Concordat, furent mieux tenues. Les Vendéens et les Chouans avaient conquis, par dix ans de luttes, ce traité dont la France a vécu pendant un siècle.

¹³ Au nord, Frotté, huit cents à mille hommes ; au nord-est, Mérille-Beauregard, mille à quinze cents hommes ; au sud-est, Gaullier ; au sud, Bourmont, deux mille ou trois mille hommes ; au sud-ouest, le comte de Châtillon, trois mille hommes ; au centre, Saint-Robert ; à l'ouest, Achille Leblond ; au nord-ouest, Châteauneuf. « Nous pouvons assurer que ces forces existent et que bientôt elles seront plus formidables que la Vendée », dit le correspondant.

Le département s'organise à nouveau avec ses députés choisis par le Sénat le 25 décembre 1799¹⁴, son premier préfet¹⁵, Nicolas-François Harmand, nommé le 2 mars 1800, et son conseil général, formé par le Premier Consul, le 21 mai, d'éléments bigarrés : Jean Guitet aîné, président du tribunal de commerce, d'Aubert, Tellot fils, Lefebvre d'Argencé, etc. Les prêtres exilés rentrent en grand nombre en prêtant le serment de fidélité à la Constitution, conseillé par les vicaires généraux. Mgr de Pidoll fait une entrée officielle et solennelle à Laval, le 17 août 1802, reçoit séparément les prêtres orthodoxes, puis les assermentés, qui souscrivent un formulaire catholique. Les curés, dont la plupart sont déjà rentrés dans leurs églises, sont canoniquement installés après avoir prêté de nouveau serment entre les mains du préfet, le 11 mai 1803 à Laval, le 17 à Mayenne, le 18 à Ernée, le 25 à Château-Gontier. Le schisme des anti-concordataires, ou de la *Petite-Église*, recrute un grand nombre d'adhérents, visités par Jacques Fleury, Grangeard, Etienne Mérille, Jean Ménard, Mériel-Bucy, Blanchard, Vinson, Roger, Gasselin du Verger, Le Quien de la Neufville. On ne peut nier que ces braves gens ne soient d'une parfaite bonne foi, attestée par une stricte observance de leurs pratiques rigoristes. Arrivés aujourd'hui à la troisième ou quatrième génération, les survivants ne comptent plus que quelques familles, à qui Dieu pardonne !¹⁶

Heureux de respirer après tant d'alarmes, le pays prêta son concours au gouvernement, vota pour le Consulat à vie (2.599 voix), pour l'Empire (14.752 voix), offrit une corvette, *la Mayenne*, pour la descente projetée en Angleterre et choisit constamment des candidats amis du pouvoir¹⁷.

Le 19 juin, le 17 juillet, le 5 août, le 28 septembre 1813, les familles nobles et bourgeoises envoyèrent leurs fils pour le recrutement des quatre régiments de la garde d'honneur. Pourtant, dès 1804, les réfractaires avaient reparu. François Morin, de Voutré, se met à leur tête en 1808. Au mois de mai suivant, six cent trente-six jeunes gens se rendent, d'autres sont l'objet de punitions sévères. Le 25 mai 1811, cinq colonnes partent de Laval, sous le commandement du général Colbert et s'établissent en garnison dans les communes des cantons de Bais, Évron, Sillé. Une nouvelle expédition du général Henry et du colonel Cavalier, a lieu, en 1813, suivie de l'institution d'un tribunal militaire à Sillé, de condamnations à mort, de mesures de police : espionnage, appel à la délation, loi des otages. L'insoumission était certainement blâmable, mais elle était rendue excusable par les levées excessives du gouvernement, et les populations se montraient généralement sympathiques aux réfractaires, qu'on ne doit pas prendre pour de vulgaires brigands. Leur tactique consistait à se transporter rapidement d'un point à un autre ; mais leur centre habituel était dans l'est du département. Par contre, en 1814, pas un seul conscrit ne se présenta dans les cantons de Cossé et de Saint-Aignan.

La Restauration.

Le rétablissement des Bourbons, connu à Laval le 8 avril 1814, annoncé officiellement le 16, causa une explosion de joie, et fut suivi de la déclaration du roi, assurant le maintien du gouvernement représentatif et libéral, publiée le 7 mai. A la nouvelle du débarquement de Napoléon à Hyères, le 18 mars 1815, le préfet de la Mayenne, marquis de Guer, appelle les Mayennais aux armes ; mais il est remplacé le 22 par M. Devilliers du Terrage, qui publie, le 18 avril, le décret impérial organisant la garde nationale : huit bataillons dans l'arrondissement de Château-Gontier, quatorze dans celui de Laval, vingt dans celui de Mayenne. Maupetit, Foucher, procureur impérial à Laval, Boudet, maire de Laval, Jacques Bernier, Michel Chevalier et François-Jean Lepescheux, sont élus pour la nouvelle Chambre le 11 mai. Le préfet, malgré ses proclamations (20 mai, 14 juin), ne peut empêcher les soulèvements locaux et, quand la déchéance de l'Empereur est de nouveau connue, M. Duchemin

¹⁴ Enjubault, Goyet-Dubignon, Maupetit, Provost.

¹⁵ Préfets : *Harmand* (V. ce nom), 11 ventôse an VIII (2 mars 1800). – De *Vieville des Essarts*, 25 septembre 1813. – De *Marnière*, marquis de Guer, 16 juin 1814. – *Devilliers du Terrage*, 22 mars 1815. – Duchemin de Villiers, conseiller de préfecture, chargé par intérim de l'administration départementale, 8 juillet 1815. – De *Vaussay*, 14 juillet 1815. – *André d'Arbelles*, maître des requêtes, 17 juillet 1815. – *Paillot de Loynes*, 11 juin 1817. – *Coster*, 2 juillet 1817. – De *Freslon*, maître des requêtes, 1er septembre 1824. – Le vicomte de *Lézardière*, 13 novembre 1828. – Le comte de *Saint-Luc*, 2 avril 1830. – *Saulnier*, 10 août 1830, nommé préfet de police le 18 septembre 1831. – *Cahouet*, ancien préfet du Pas-de-Calais, 27 septembre 1831. – Alexis de *Jussieu*, 28 mai 1832, nommé préfet de la Vendée, le 15 octobre 1832. – Charles *Dunoyer*, préfet de l'Allier, 13 octobre 1832. – *Boby de la Chapelle*, 27 novembre 1832, nommé préfet d'Ille-et-Vilaine, 1836. – *Parran*, 9 juillet 1836. – *Launay-Le Provost*, 9 décembre 1845. – Bigot, commissaire du gouvernement, 3 mars 1848. – Romain Le Gentil, commissaire intérimaire, 3 mai 1848. – Hippolyte *Dieu*, 2 juin 1848. – Le comte de *Luçay*, 11 mai 1850. – Le vicomte de *Charnailles*, préfet de l'Allier, 15 juin 1852, permuté, 1857. – *Belurgey de Grandville*, préfet de l'Aube, 7 août 1857. – *Poriquet*, 2 février 1865, nommé préfet de Maine-et-Loire la même année. – *Bergognié*, 16 octobre 1865, nommé préfet de l'Hérault, 1870. – *Joret des Closières*, sous-préfet du Havre, 31 janvier 1870. – *Delattre* (V. ce nom), 4 septembre 1870. – De *Bassoncourt*, 20 mars 1871. – De *Vaudichon*, 27 avril 1875. – *Jolivet-Riencourt de Longpré*, 19 mai 1877. – *Genouille*, 18 décembre 1877. – *Baudran*, 13 juin 1882. – *Bobœuf*, 5 octobre 1884. – *Blondin*, 28 novembre 1885. – *Dupuy*, 31 juillet 1894. – *Seignouret*, 6 janvier 1897.

¹⁶ L'abbé Augustin Barruel fit imprimer à Laval : *Réponse à l'Avocat de la Petite-Église*, (1818, in-12).

¹⁷ En 1803 : Jean-François Defermon et Louis-Jean Foucher ; en 1809 : Étienne Boudet, Maupetit et Le Motheux-Daudier.

de Villiers, chargé de l'intérim préfectoral, ne parvient pas à empêcher une collision. Jean Bezier qui commande à trente-deux paroisses des environs de Laval, se fait tuer par bravade, le 10 juillet, sur la route de Cossé, dans un conflit avec la troupe de ligne ; Sainte-Suzanne ferme ses portes à la division de Pontfarcy le 10 et les ouvre le 13 juillet. Le 14, armée et garde nationale prennent la cocarde blanche ; le 24, le colonel de Berset annonce que les royalistes entreront en armes à Laval, Mayenne et Château-Gontier.

Le second traité de Paris aggrava singulièrement les conditions faites par les alliés. La clause la plus odieuse, celle de l'occupation du territoire, imposa au département une charge de cinq centimes additionnels, et 1.100.000 francs pour sa part de la contribution de guerre. Heureusement l'évacuation fut anticipée et l'indemnité adoucie par les souscriptions volontaires. C'était la seule manière efficace de protester contre une situation douloureuse. Elle fut saisie avec un empressement patriotique.

Les élections du 22 août envoyèrent à la *Chambre introuvable* MM. de Hercé, Léon Le Clerc, marquis de Bailly, Déan, maire de Château-Gontier, qui, après la dissolution du 5 septembre 1816, et les élections laborieuses du 5 octobre, furent remplacés par Prosper Delauney, Chevalier-Malibert, et le 25 septembre 1817, Constant Paillard-Ducléré. C'était la rentrée au pouvoir du parti « libéral », qui renouvela son succès le 11 septembre 1819, et put dès lors compter sur sa victoire définitive, malgré le retour momentané des royalistes¹⁸ à la suite de l'assassinat du duc de Berry, et les manifestations qui marquèrent le baptême du duc de Bordeaux, le passage du premier régiment de la garde royale revenant d'Espagne (15 novembre 1823), et surtout la visite de la duchesse d'Angoulême (16 septembre 1827).

1830.

A la nouvelle de la Révolution de 1830, arrivée à Laval le 31 juillet, légitimistes et libéraux s'engagèrent à ne pas prendre les armes et à maintenir l'ordre. On revit le drapeau tricolore et la garde nationale, le 3 août. Le tribunal civil démissionna le 12, puis les visites domiciliaires commencèrent. Précédée par de nombreux cas d'insoumission à Meslay, Saint-Loup, Bouessay, Saint-Denis-d'Anjou, l'insurrection légitimiste de 1832 éclata, le 24 mai, dans la même région, sous le commandement de Gaullier, eut son principal incident à Chasnay, se propagea dans l'arrondissement de Laval, où M. de Pontfarcy donna une chaude alerte à Montsûrs, mais fut vivement réprimée par le général Brue. Les chefs se retirèrent en Angleterre et en Hollande. Le département fut mis en état de siège, mais il n'y eut aucune exécution capitale. Les routes stratégiques, « désespoir de la Chouannerie », dit le préfet, furent commencées avec le concours de l'armée, comme le rappelle la pyramide du 11^e léger à Saint-Berthevin.

Après les élections législatives de 1837¹⁹, et celles d'un Conseil départemental qui se signala par des propositions « anticléricales », on eut à se préoccuper de la crise ouvrière et commerciale provoquée par la rupture des relations avec l'Espagne et l'Amérique. Le duc de Nemours en reçut les doléances à son passage à Laval (10 septembre 1843) ; mais la crise devint plus aiguë encore en 1847 ; les carabiniers du Mans furent appelés ; il y eut de nombreuses émeutes contre les blatiers qu'on accusait d'accaparer le grain et d'affamer le peuple. La Cour d'assises, dans la session du 2 avril 1847, avait douze affaires de cette nature à juger. C'était le prélude d'une nouvelle révolution.

La République, proclamée à Laval le 27 février 1848, sans incidents, mais avec l'accompagnement ordinaire de plantation d'arbres de la liberté, bénits cette fois par le clergé, et l'organisation d'une garde nationale, ordonnée par l'ex-député Louis-Julien Bigot, commissaire du gouvernement dans la Mayenne (5 mars), amena aussi de nouvelles élections où l'on compta 93.437 votants sur 105.253 électeurs. Plusieurs noms nouveaux parurent à côté de ceux déjà connus : Jamet, Goyet-Dubignon, Roussel, Dutreil. Cormenin opta pour la Sarthe, et après lui Thiers pour la Seine-Inférieure, remplacé par M. de Chambolle, qui ne l'emporta que de 39 voix sur M. de la Broise. Quelques troubles suivirent, échos de ceux de Paris ; un *Te Deum* à Saint-Vénérand fêta la proclamation

¹⁸ Députés élus : le 13 novembre 1820, François Le Clerc de Beaulieu et Claude de Berset ; le 6 mars 1824 : Le Clerc de Beaulieu, le marquis de Bailly de Fresnay, Léon Le Clerc, Louis-Joachim du Boisjourdan, remplacé (1826) par Charles-Louis-Annibal de Farcy, et le chevalier Louis de Hercé ; – le 24 novembre 1827 : Le Clerc de Beaulieu, Claude de Berset, Léon Le Clerc, de Farcy, le comte Hyde de Neuville, qui démissionna et fut remplacé par Paillard-Ducléré ; – le 19 juillet 1830 : Michel du Mans, Arsène Avril de Pignerolles, le vicomte de Lézardière, Paillard-Ducléré et Prosper Delauney.

¹⁹ Députés sous le gouvernement de Juillet : 5 juillet 1831 : Prosper Delauney, Jean-Baptiste Bidault de Frétygné. Louis Lecour, le vicomte Gescuilly de Rumigny, aide de camp du roi, et Paillard-Ducléré ; – 24 juin 1834 : Bidault de Frétygné, Maurice Ollivier, Michel de Puisard, Jean-Baptiste Letourneux et Paillard-Ducléré. Les élections du 4 novembre 1837 amenèrent deux hommes nouveaux : Paul Boudet et Louis Chesnais ; celles de mars 1839 : Charles-Guillaume Sourdille de la Valette ; celles du 9 juillet : Étienne Dubois Fresney ; enfin celles du 1^{er} août 1846 : Louis Bigot et M. Martinet.

de la Constitution, le 19 novembre ; Louis-Napoléon obtint 57.873 suffrages contre 17.022 donnés à Cavaignac, le 10 août 1848, et les élections du 13 et du 14 mai 1849 appelèrent à l'Assemblée législative sept députés légitimistes et seulement deux²⁰ constitutionnels.

Le second Empire.

Les candidats du gouvernement réussirent, le 29 février 1852²¹, et 75.400 suffrages, sur 78.996, appelèrent Louis-Napoléon à l'Empire, le 20 et le 21 novembre 1852²². L'évêché de Laval fut érigé par bulle de Pie IX, le 30 juin 1855.

La prospérité agricole, dont se leurrèrent pendant une période assez longue de paix intérieure les populations rurales, attacha à l'Empire une majorité fidèle d'électeurs mayennais, qui se retrouva encore compacte au plébiscite, à la veille du cataclysme de 1870 (75.768 voix contre 5.536). Les catholiques tant soit peu clairvoyants s'alarmaient pourtant, depuis la guerre d'Italie, des tendances de l'ancien carbonaro. S'ils ne purent se faire entendre, ils protestèrent au moins en faveur du pape Pie IX et du pouvoir temporel par l'impôt volontaire du Denier de Saint-Pierre et par l'admirable dévouement des Zouaves pontificaux, qui devinrent bientôt les braves volontaires de l'Ouest.

La guerre de 1870-1871.

Le 19 juillet 1870 avait lieu la déclaration imprévoyante d'une guerre fatale. L'empire s'effondrait à Sedan le 4 septembre suivant, et, le 11 du même mois, le nouveau gouvernement nous gratifiait du préfet Delattre qui heureusement trouva en face de lui un Conseil général sage et énergique, établi en permanence. Allain-Target, préfet de Maine-et-Loire, vint aussi le 6 octobre, muni de pleins pouvoirs, organiser à Laval la défense nationale. Mais dès la publication du décret du 8 septembre, le département avait levé trois bataillons de quatre cents hommes qui constituèrent le 66^e régiment de garde mobile, commandé par le colonel Brunet de la Charie. Les Mayennais firent vaillamment leur devoir le 2 décembre à Loigny, le 31 décembre à la Tuilerie dans la forêt de Vendôme, le 15 janvier à la bataille de Saint-Jean-sur-Erve. Un 5^e bataillon, organisé à Laval le 16 novembre, incorporé aux forces de Bretagne, puis à l'armée de la Loire, conduisit le 7 janvier au plateau d'Auvour pour les travaux des tranchées, assista à la bataille du Mans, les 10, 11 et 12 du même mois. Enfin un bataillon de mobilisés, sous les ordres du commandant Bournel, parut aux affaires de Beaumont, Alençon, Gesvres.

C'est à la suite de la déroute du Mans, et après qu'un train de blessés eut été tamponné le 14 janvier, à trois heures du matin, entre Louverné et Laval, que le 14 et le 15 l'armée de la Loire arriva en déroute à Laval et à Mayenne. Seuls les volontaires de l'Ouest entrèrent dans cette dernière ville, drapeau en tête et clairon sonnante. Chanzy braqua son artillerie sur les hauteurs de la rive gauche de la Mayenne au-dessus de Laval, quoiqu'on l'eût prié d'épargner à la ville un bombardement désastreux. Mais l'ennemi, qui avait éprouvé une sérieuse résistance à Saint-Jean-sur-Erve, ne poussa vers Laval que des forces peu considérables, et après un combat d'artillerie à Barbé, se replia sur la Chapelle-Rainsouin, Bazougers, Meslay, avec avant-postes sur la rive gauche de la Jouanne, en face des Français qui occupaient la rive droite. Depuis le 17 janvier, le 16^e corps était à Laval, le 17^e à Saint-Germain-d'Anxure, le 21^e à Mavenne, commandés par Jauréguiberry, de Colomb, Jaurès.

Pendant l'armistice, connu le 19, les Allemands se retirèrent de la Mayenne. La zone neutre comprit 10 kilomètres sur notre territoire et autant dans la Sarthe. Les avant-postes français étaient à Couptrain, Javron, Villaines, Trans, Izé, Sainte-Gemme, Évron, Châtres, Livet, Saint-Léger, Vaiges, la Bazouge-de-Chemeré, Saint-Denis-du-Maine, Meslay, Saint-Charles, Grez-en-Bouère, Bierné, Saint-Laurent. Les élections dans la Mayenne donnèrent une majorité écrasante aux conservateurs (62.000 voix) sur les républicains (16.000 voix). Depuis le 12 février, il ne restait plus sur la Mayenne que le 17^e corps d'armée, avec Gougéard à Couptrain, Charette à Mayenne, Cathelineau à Château-Gontier, et le général en chef de Colomb à Laval.

²⁰ Goyet-Dubignon, Bigot, de Berset, de la Broise, de Vaujuas, Laureau, Dambray et Tripier de Lozé.

²¹ Le général Duvivier, Mercier, Esprit Segretain.

²² Il avait réuni 76.1871 voix contre 3.748 pour la présidence à vie.

TROISIÈME PARTIE

NOTIONS GÉNÉRALES

I INSTRUCTION

En tête de ce chapitre sur certaines notions générales, résumons l'état de l'instruction dans la Mayenne avant 1790. Un rapport officiel de 1798 constate que le département possédait en 1790 : les collèges de plein exercice de Château-Gontier, 400 élèves ; de Laval, 200 ; de Mayenne, 450 ; et ceux de Craon, 100 ; d'Ernée, 100 à 125 ; Lassay, 100 ; Villaines, 70 à 80, où l'on enseignait les humanités. « Les vicaires et les sœurs se livraient à l'instruction dans les campagnes, ajoute le rapporteur. Dans la plupart des paroisses, des fonds étaient affectés au salaire du vicaire et de la sœur. » J'ai étudié moi-même cette question avec soin pour l'instruction populaire²³, et j'ai relevé des mentions d'écoles dans cent quatre-vingts paroisses pour les garçons, dans cent quarante et une pour les filles. J'en ai rencontré une dizaine de nouvelles dans des documents vus depuis cette publication. J'ai constaté enfin que soixante pour cent de ces établissements étaient l'œuvre du clergé. Au lieu de perfectionner ce qui existait, la Révolution désorganisa tout par l'obligation du serment et par la vente « de tous les biens formant la dotation des bourses et de tous les établissements. » En dehors des écoles clandestines, il n'y en avait pas plus d'une trentaine dans tout le département en l'an V.

Beaucoup de jeunes Manceaux fréquentaient les universités, spécialement celle de Paris. A partir du XVe s., les étudiants ecclésiastiques pauvres eurent des bourses dans le collège de Séez, et au siècle suivant dans le collège du Mans. Le premier, définitivement fondé le 24 février 1427 par les exécuteurs testamentaires de Grégoire Langlois, évêque de Séez, dans la rue de la Harpe, sous le vocable des saints Gervais et Protais et de saint Julien, comprenait d'abord six puis douze bourses en faveur des étudiants du Passais. Charles-Alexandre Lallemant, évêque de Séez, fit reconstruire les bâtiments en 1730. Le collège du Mans, fondé par le testament du cardinal de Luxembourg (26 mai 1519), pour douze écoliers manceaux, était situé rue de Reims, dans l'ancien hôtel des évêques du Mans. Les bâtiments étaient ruineux, dans un endroit mai fréquenté. On les reconstruisit « *magnifice* », avec trente-six chambres, chapelle, cour pavée, classes. La dotation était placée sur le revenu du scel du Châtelet, de la prévôté et du bailliage de Paris. Le règlement, approuvé le 9 juin 1526, donnait aux étudiants cinq ou sept ans au plus pour arriver à la maîtrise ès arts, puis, après le choix d'une faculté, treize ans aux théologiens, sept ans aux canonistes et aux médecins, avec permission de régenter dans un collège universitaire pour l'honneur de leur diocèse, et recommandation de fréquenter ceux des autres nations pour se perfectionner à leur contact, *ut civiliores, eloquentiores et doctiores efficiantur*. Le 18 juillet 1577, les collèges du Mans et de Reims s'unirent et communiquèrent par une galerie traversant la rue Charretière. Dès 1625 et 1630, les Jésuites tentèrent d'acquérir le collège du Mans pour agrandir leur collège de Clermont ; ils y réussirent en 1689 moyennant 53.156 ff, et les Manceaux se transportèrent d'abord dans la rue de la Harpe, puis rue d'Enfer, dans l'hôtel de Beauregard. Le 21 août 1764, le collège du Mans fut uni à celui de Louis-le-Grand²⁴.

Je ne relèverai que deux faits à l'honneur des Manceaux dans les fastes universitaires : le livre des procureurs de la nation de France constate que, pendant le XVI^e s., presque tous les procureurs sont du Maine ; et l'auteur de *l'Historia Universitatis*, Pierre Égasse du Boulay, est un Mayennais.

²³ *Instruction populaire dans la Mayenne* (Laval, 1891, in-12).

²⁴ Principaux du collège du Mans : Julien de Berre, docteur-régent à la faculté de médecine de Paris, 1577. – Hélie Mimbré, 1588. – Louis Bonneau, docteur-régent à la faculté de théologie de Paris, 1599. – Gervais d'Assé, docteur en théologie, 1613, 1631. – N. Robeveille, 1642. – N. Raddé, 1675, † 1690. – Bernard Robin, 1690-1728. – Pierre Seigneur, 1729-1743. – N. Devault, 1743-1748. – Jean Georget, licencié en théologie, 1749-1764.

Principaux du collège de Séez : Jacques de Bernières, 1516. – Ambroise Josse, 1541, fonde son anniversaire dans la chapelle du collège, auquel il lègue une partie de sa fortune, 1549. – Charles Rohard, 1560. – Sainton de Hiboust, 1564. – Jacques Moulin, maître ès arts, 1620, 1633. – Jacques Guichard, 1634. – Roland Yvet, destitué par l'évêque du Mans parce qu'il n'est pas bachelier, 1672. – François Couret, licencié en théologie, 1673. – Christophe Repichet, 1691, 1698. – Pierre Goyet, licencié en Sorbonne, 1698. – Claude Simon, d'Alençon, licencié en Sorbonne, 1717, achète l'ancien hôtel d'Harcourt, 1731. – Louis-Jean Coulombel, d'Alençon, licencié en Sorbonne, 1759. – Denis-Julien Coulombel, bachelier en théologie, 1759.

A l'Université d'Angers, les Manceaux formaient seuls une nation qui avait rang après celles d'Anjou et de Bretagne, avant celles de Normandie, d'Aquitaine et de France. Elle se donna des statuts, publiés le 10 novembre 1398 dans le cloître de Toussaint, tint ses assemblées et fit ses offices dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, dite aussi de Saint-Julien. Grégoire Langlois avait fondé en 1404, pour six écoliers du Passais, dans l'hôtel de Bueil, rue Sauneresse, un collège qui exista jusqu'à la Révolution. Les abbayes de la Roë et de Bellebranche avaient aussi des collèges pour leurs novices. Je compte de 1520 à 1586 le nombre de huit cent cinquante étudiants ecclésiastiques. Quatre prêtres manceaux tenaient de petites écoles à Angers en 1770²⁵.

Les Manceaux étaient nombreux encore dans les Universités de Bourges, de Caen, d'Orléans, de Rennes, de Poitiers pour le droit au XVI^e s., de Montpellier pour la médecine.

II AGRICULTURE ET INDUSTRIE

Agriculture.

Au point de vue agricole, le département se divise en trois régions correspondant aux trois arrondissements. Mayenne, surtout granitique, produisit le froment en abondance avant le XIV^e siècle. L'abbaye de Fontaine-Daniel en avait quatre cents boisseaux de rente sur la seigneurie de Briançais ; Clermont, trois cents boisseaux sur la terre de Fougerolles. A la fin du XVIII^e siècle, les paroissiens se plaignaient encore des rentes seigneuriales qu'ils devaient en froment bien qu'ils n'en recueillaient plus. La vigne était cultivée partout au XIII^e s., à la Poôté comme à Landivy. Le pays de Laval ne récoltait presque que du seigle. Il était infertile en grains, dit un rapport de 1577, mais produisait une grande abondance de lins. La vigne, seule jusqu'au XV^e siècle, eut alors la concurrence des pommiers, qui la firent délaisser complètement à la fin du XVI^e. Les terres schisteuses de Château-Gontier et du Craonnais étaient considérées comme ingrates. La vigne, encore en faveur à la fin du XVII^e siècle, s'est retirée d'abord du Craonnais, puis, sur la rive gauche, jusqu'à la pointe S.-E. Le sarrasin fut introduit, à la fin du XVI^e siècle, dans les trois arrondissements. Comme on le semait seulement au mois de juillet, alors que déjà on pouvait voir ce que promettait le seigle, on forçait ou on réduisait l'ensemencement, suivant les circonstances. Il était souvent endommagé par les gelées, les pluies, le soleil, les brouillards.

Les forêts, réduites aujourd'hui aux terrains rocheux ou stériles, se joignaient et couvraient d'immenses étendues, entremêlées seulement de quelques clairières. La forêt de Craon, qui occupait toutes les paroisses de Ballots, de la Roë et d'autres circonvoisines, n'a été défrichée que depuis le XI^e siècle, aussi bien que celle qui reliait les forêts de Mayenne et de Fougères. Toutes les autres ont été très restreintes par la culture. Beaucoup passèrent à l'état de landes et de bruyères par le gaspillage des bois.

Si nous arrivons au XVIII^e siècle qui nous est connu par les rapports et mémoires des intendants, le Bas-Maine, sauf la Champagne-Hommet, nous est dépeint plus ingrat que le Haut-Maine ; la terre en est noire et pesante, écrit-on en substance, difficile à cultiver, surtout dans l'élection de Laval, où il faut six ou huit bœufs et quatre chevaux pour les labours, et où les meilleurs fermiers ne peuvent ensemercer que vingt journaux. Les bonnes terres se reposent pendant cinq ans et donnent ensuite trois récoltes en six ans. Les autres sont laissées en jachères pendant huit ou dix ans, servent de pâturages et s'engraissent des cendres des genêts et broussailles du défrichement. Les landes, les bois, les étangs, occupent la moitié du sol et les champs sont, en outre, clos de haies boisées et rapprochées. Beaucoup de reptiles s'y trouvent, préjudiciables aux bestiaux, sans compter l'« aragne » qu'ils mangent avec l'herbe et qui les fait périr sur le champ. Dans les bonnes années, les récoltes nourriraient l'habitant pendant dix-huit mois, mais elles manquent souvent. On cultive peu de froment, mais du seigle ou du méteil, du sarrasin, de l'avoine, du chanvre, des pommiers, et de plus du lin, de l'orge dans l'élection de Laval, des poiriers dans celle de Mayenne. Les bestiaux, vendus à trois ou quatre ans pour les pâturages de la Normandie, forment la principale ressource ; ils sont de petite race, ainsi que les chevaux, d'ailleurs sobres et vigoureux, et les moutons. Sous la Révolution seulement, on essaya l'élevage des mérinos.

L'élection de Château-Gontier, dont un quart restait en landes en 1720, était misérable du côté voisin de la Bretagne (V. l'art. *Craonnais*). Le lin, seul, constituait une récolte avantageuse. Sur la rive gauche, les paroisses les plus proches de l'élection de la Flèche avaient un quart des terres cultivables planté de bonnes vignes, et le

²⁵ Principaux du collège de Bueil : Jean *Potier*, 1556. – Jean *Le Devin*, docteur-régent à l'Université, 1611. – René-Mathurin *Chalot*, licencié en droit, 1617. – Jean-Baptiste *Durand*, chanoine de Saint-Martin d'Angers, licencié ès lois, ancien recteur de l'Université, auteur d'une nouvelle méthode pour apprendre la langue latine, la rhétorique et la poésie, † 1746.

reste, moitié en froment, moitié en seigle. Plus près de Château-Gontier, les vignes, de mauvais renom, n'occupaient qu'un dixième du sol, et le froment, recueilli en petite quantité, ne valait pas mieux que le seigle.

Nous devons nous réjouir et être fiers des progrès accomplis par l'agriculture dans la Mayenne. Les débouchés, ouverts par les routes, par les voies ferrées, ont invité les agriculteurs à augmenter toujours leurs produits de toute nature. Les terres schisteuses étaient trop froides et rebelles à la culture, mais le calcaire était là, le charbon aussi, capable de le réduire en chaux fertilisante. Les bestiaux étaient nombreux, mais de race inférieure ; l'importation de la race durham les a transformés. Les « petits chevaux », dont on parle dans tous les mémoires du XVII^e et du XVIII^e siècle, ont été remplacés depuis longtemps et l'on tâche à maintenir dans le pays la race percheronne de volume moyen. Le progrès s'est manifesté d'abord dans l'arrondissement de Château-Gontier et spécialement dans le Craonnais, si arriéré au XVIII^e siècle, et cela par l'initiative intelligente et désintéressée des grands propriétaires, dont les conquêtes ont été propagées, maintenues, assurées par les comices agricoles qui, là aussi, ont inauguré d'abord leurs exhibitions, leurs concours, leurs foires, donnant l'exemple au reste du département²⁶.

Au point de vue de la production du froment, la Mayenne tient le 20^e rang parmi tous les départements pour la production totale, et le 27^e pour la production par hectare.

Industrie.

La fabrication des étoffes de laine fut, suivant Le Clerc du Flécheray, la plus ancienne des industries de Laval et, sans doute, de tout le Bas-Maine ; mais le tissage des toiles de lin fut la principale, dès le XIV^e siècle et même dès la fin du XIII^e, si l'on en croit la tradition qui en attribue l'introduction ou le perfectionnement aux ouvriers flamands appelés par Béatrix de Gavre. Paris et la Cour connaissaient la fabrique de Laval en 1378. C'est cette industrie qui, propagée de Laval à Mayenne, à Château-Gontier, à Craon, a fait l'unité commerciale du pays aujourd'hui mayennais, avant qu'il eût l'unité administrative et départementale. C'est le tissage et le blanchissage des toiles de lin qui lui a donné sa richesse et sa réputation. La corporation eut ses jurés en 1396, un règlement pour les laises en 1436. Les lavanderies s'installèrent dans les prairies concédées par les seigneurs de Laval ; le lin se cultiva avec succès dans tout le pays, où il donna plus de profit que les grains ; les femmes le filèrent et toute la population se trouva ainsi intéressée à ce commerce qui, dès l'origine peut-être, avant le XVI^e siècle au moins, était presque exclusivement un commerce d'exportation. C'est même pour se garer contre la concurrence que les fabricants de Laval en 1577, renouvelant une plainte de ceux de Vitré de 1526, obtinrent un règlement qui interdisait aux Espagnols et aux Portugais, fixés dans les ports français, d'acheter, par entremetteurs, les toiles sur le marché de Laval ou de les blanchir dans les lavanderies de la Mayenne. Plusieurs commerçants et maîtres de prés s'étaient en effet laissés tenter par l'appât des hauts prix qu'on leur offrait et les fabricants du pays craignaient de se voir supplanter par des étrangers dans « une manufacture qui était, disaient-ils, de leur industrie et invention. » Le prix excessif auquel était montée la toile, par cette concurrence sur place des étrangers, ne leur permettait plus de « faire emplette pour continuer leur trafic. » Les toiles s'exportaient alors en Espagne, en Portugal, en Barbarie, en Guinée, aux Indes orientales et occidentales. D'après Le Clerc du Flécheray, ç'aurait été l'époque de la plus grande extension du commerce.

L'Espagne commence, vers 1640, à charger les toiles françaises de taxes onéreuses, puis, quand la guerre éclate avec cette puissance en 1650 et que ce débouché se trouve fermé, ceux d'Angleterre et de Hollande y suppléent, et de grandes fortunes se font à Laval. La paix est conclue en 1659, mais un peu plus tard les Espagnols causent le plus grand tort au commerce en faisant partir leurs galions avant l'arrivée des navires français, pour laisser les marchandises en souffrance pendant plusieurs années. De 1688 (Ligue d'Augsbourg) à 1713 (Traité d'Utrecht), le commerce ne peut se créer de débouché qu'en bravant les armées navales de l'Angleterre et de la Hollande. Les négociants ne renoncent pas pourtant à la partie et risquent leurs marchandises sur les vaisseaux des armateurs malouins. Ils subissent de nouvelles épreuves, dans la suite du siècle, comme la guerre de Sept-Ans, mais ils ne se découragent pas. La production est, en 1747, de onze mille quatre cents pièces pour Laval, de mille deux cent trente pour Mayenne, de mille quatre cent soixante pour Château-Gontier. En 1750, elle s'élève à vingt et un mille à Laval, deux mille cent à Mayenne, dix-huit cent cinquante à Château-Gontier. Elle atteint, en 1760, pour

²⁶ *Arrondissement de Mayenne.* – Landivy, 1840. – Lassay, 1865, réorganisé en 1880, alias 1885. – Ernée, août 1860, alias 1865. – Mayenne, novembre 1843. – Gorron, octobre 1851. – Ambrières, janvier 1841. – Villaines, mai 1864. – Le Horps, décembre 1842, réorganisé en 1877. – Bais, 1882. – Couptrain, avril 1881. – Prez-en-Pail, 1871.

Arrondissement de Laval. – Évron, juillet 1861. – Meslay, mars 1853. – Sainte-Suzanne, 1839. – Laval, 1840. – Montsûrs, mai 1853. – Loiron, juin 1868.

Arrondissement de Château-Gontier. – Bierné, 1844. – Grez-en-Bouère, juillet 1840. – Château-Gontier, juillet 1839. – Cossé-le-Vivien, mars 1840. – Craon, 1840. – Saint-Aignan-sur-Roë, décembre 1839.

Laval, Mayenne et Château-Gontier réunis, vingt-six mille soixante-dix-neuf pièces, et en 1784, pour Laval vingt-cinq mille, pour Mayenne neuf mille huit cent quinze, pour Château-Gontier neuf cent et une pièces seulement.

Cette industrie occupait les négociants, qui achetaient sur les marchés de Laval, Mayenne et Château-Gontier, les pièces de toiles et les blanchissaient ou les vendaient écruës à Senlis, Beaumont, Troyes, Lyon ; les fabricants, qui achetaient le fil et faisaient faire la toile ; les ouvriers, qui ne donnaient que leur travail. Les intermédiaires du commerce pour l'étranger étaient ou des Mayennais établis en Espagne et dans les colonies, ou plus souvent des négociants de diverses nationalités. Ceux-ci, depuis 1760, ne voulaient plus accorder qu'un pour cent aux expéditeurs sur les marchandises qu'on leur fournissait. Les pièces avaient cent à cent cinquante aunes de long et les fabricants exigeaient cette façon afin que les ouvriers un peu aisés ne pussent pas facilement devenir fabricants comme eux. Pendant longtemps le commerce d'exportation des toiles de la fabrique de Laval fut un des principaux canaux par lequel l'or de l'Amérique entra en France, monnayé, en lingots ou même en ustensiles divers.

Cette industrie a été remplacée, de nos jours, par les filatures et le tissage du coton, montés dans les conditions qu'exige la concurrence universelle. Il n'y a plus que deux classes par là même dans le personnel, quelques chefs d'usines et un peuple d'ouvriers, tirés du foyer domestique, hommes et femmes, pour vivre dans l'atmosphère, le bruit et la promiscuité des usines (V. les art. *Laval* et *Mayenne*).

Industries secondaires. – Celle de la chaux, dont l'existence est signalée à la Cropte en 1377, à Saint-Ouen-des-Toits en 1408, à Saulges en 1481, à Saint-Georges-le-Flécharde en 1516, au Bourgneuf en 1531, prit aux siècles suivants une extension lente mais continue, qui s'accrut lors de son application à l'agriculture et de l'exploitation des mines d'anthracite de la Mayenne, en 1830. Elle comptait quatre-vingt-huit fours, produisant 580.000 hectolitres, en 1831 ; cent cinquante fours produisant 650.000 hectolitres en 1833 ; cent soixante-dix-sept fours en 1840, plus de deux cents en 1845, produisant, avec un personnel de trois mille ouvriers, 2.000.000 d'hectolitres, et donnant lieu à un mouvement annuel de fonds de près de six millions. Cet état de prospérité se maintint avec des variations jusque vers 1885, a décliné jusqu'en 1890, et depuis est resté stationnaire. La production annuelle, qui était encore en 1893 d'environ 1.517.152 hectolitres, est aujourd'hui de 1.400.000, dont plus du tiers provenant des usines de la société de Mayenne et Sarthe. La moitié au moins de la chaux est exportée en Bretagne et en Normandie.

Industrie minière. – Les premières fouilles, commencées en 1813 sur les limites de la Mayenne et de la Sarthe, abandonnées ensuite, furent reprises plus sérieusement en 1818. Puis successivement s'ouvrirent les mines : de Saint-Brice et d'Épineu-le-Séguin, 1822 et 1825 ; – de la Bazouge-de-Chémeré, 1824 ; – de Saint-Pierre-la-Cour, 1830 ; – de l'Huisserie et de Cossé-en-Champagne, 1832 ; – de la Baconnière, 1834 ; – de Bazougers, 1838 ; – du Genest, 1841 ; – de Montigné, 1857. Restent actuellement en exploitation : les mines du Genest, de l'Huisserie, de Montigné, et de Saint-Pierre-la-Cour, cette dernière reprise en 1901.

La production moyenne en tonnes fut de : 4.751, en 1817-1819 ; – 19.819, en 1820-1824 ; – 51.575, en 1825-1829 ; – 149.563, en 1830-1834 ; – 297.389, en 1835-1839 ; – 472.676, en 1840-1844 ; – 723.058, en 1845-1847 ; – 65.680, en 1848 ; – 78.452, en 1852 ; – 86.465, en 1874 ; – 152.668, en 1878 ; – 62.979, en 1880 ; – 77.140, en 1882 ; – 69.168, en 1884 ; – 59.275, en 1886 ; – 49.687, en 1888 ; – 58.963, en 1890 ; – 39.879 en 1900 ; – 36.241 en 1901, dont 10.155 par les mines de Montigné, et le reste par celles de Mayenne et Sarthe. Le charbon a été, à toutes les époques, presque exclusivement employé dans la Mayenne à la combustion du calcaire et sa production, a subi les fluctuations du commerce de la chaux.

Ardoisières. – Cette industrie, signalée dès le XV^e siècle sur divers points, se divise, depuis l'abandon des carrières de Saint-Germain-de-Coulamer en 1886, en deux groupes : celui de Renazé et celui de Chattemoux. Ce dernier, qui avait maintenu une production annuelle de 12 à 15 millions d'ardoises de 1840 à 1880, s'est relevé après une stagnation de plusieurs années et occupe maintenant cent soixante ouvriers. La gare de Chattemoux a expédié 154 tonnes d'ardoises ou de dallages en 1900, et 103 en 1901. La production du groupe de Renazé, de 12 millions d'ardoises en 1840, s'élève à 55 millions en 1882 ; à 60 millions en 1883 et 1884 ; à une moyenne de 80 à 87 millions, de 1885 à 1890 ; 32.000 tonnes d'ardoises ont été expédiées en gare de Renazé en 1900, et 23.569 en 1901.

Carrières. – Parmi les nombreuses carrières existant dans le Bas-Maine, l'intendant de Tours signale, en 1762-1766, celles d'Andouillé, d'un granit dur, pailleté d'argent, très propre aux ouvrages hydrauliques et susceptible

du plus beau poli. Les carrières de Sacé, que l'intendant comprend dans celles d'Andouillé, ont été abandonnées en 1888. Les plus importantes actuellement s'exploitent à Orgères.

Le porphyre pour macadam à Voutré, et le grès pour pavage exploité à Torcé et à Sainte-Suzanne, ont produit : 46.525 tonnes, en 1900 ; 40.464, en 1901. – Les carrières de diorite pour pavage, à Saint-Denis-de-Gastines et à Montigné, ont donné respectivement, les premières : 3.918 tonnes, en 1900 ; 3.528, en 1901 ; – les secondes : 3.918 tonnes, en 1900, et 4.700, en 1901.

L'industrie marbrière, florissante à Laval, surtout au XVIII^e siècle, tirait la matière première des carrières de Saint-Berthevin, marbre rouge veiné de blanc ; – de Montroux (Argentré), marbre gris, veiné de blanc, avec des accidents rouges ; – du Rocher (même paroisse), marbre noir, veiné de blanc. La vente annuelle dépassait 15.000 fr., somme fixée comme moyenne annuelle par l'intendant (1762-1766). Les principales carrières en exploitation sont, aujourd'hui, celles de Louverné, marbre gris, occupant dix ouvriers, et de Bouère, marbre gris panaché et rose, occupant de vingt-cinq à trente ouvriers. Le sciage et le polissage se font à l'usine de Cumont et à Sablé.

Métallurgie. – Les forges catalanes, dont il reste nombre de vestiges, firent place au XVI^e siècle aux grandes forges de la Bataille (la Poôté), abandonnées après 1772 ; d'Aron, auxquelles furent unies celles d'Hermet avant 1760 ; de Chailland, du Port-Brillet, d'Orthe et de Moncors (V. ces mots). Ces cinq dernières, qui furent, après le tissage, la grande industrie du Bas-Maine avant la Révolution, produisaient en 1840, 3.972.460 kg. de fer ou de fonte, d'une valeur de 1.091.292 fr., et occupaient 1.516 ouvriers. Après le traité du libre échange (1860), l'industrie périclita, les trois forges du Port-Brillet, d'Orthe et de Moncors restèrent cependant en activité et produisirent encore 23.915 quintaux en 1872. Moncors fut abandonné en 1875, Orthe en 1877, et le Port-Brillet, resté seul, vit sa production diminuer annuellement jusqu'en 1882, époque à laquelle l'exploitation fut reprise avec succès par M. Chappée. – Usine de métallurgie des métaux réfractaires, à Andouillé (V. ce mot).

La *mine d'antimoine* de la Lucette (V. ce mot), au Genest, a produit 3.518 tonnes, d'un prix moyen de 76 fr., en 1901-1902. Les fouilles, commencées en 1899, par M. Herrenschmidt, à Laval et à Saint-Berthevin, pour trouver du minerai de manganèse n'ont pas donné de résultat concluant.

Papeterie. – Cette industrie fut établie dès le XVI^e siècle à Averton, à Sainte-Suzanne, où sept moulins étaient en activité en 1771, à Prez-en-Pail, à Saint-Calais-du-Désert, au Petit-Maine près de Landivy ; les produits en étaient exportés en Normandie et en Anjou. A la fin du XVIII^e siècle, elle fut entravée par les exigences des ouvriers, ligüés entre eux pour mettre en quarantaine les moulins où l'un d'eux avait eu quelque mécontentement, et par une élévation du prix des chiffons provenant de leur exportation, malgré l'arrêt de 1739 qui défendait de les vendre ailleurs que dans le ressort de chaque moulin pour la fabrique locale.

Elle disparut au XIX^e siècle, excepté à Sainte-Suzanne où elle végéta jusqu'en 1840. La papeterie de Sainte-Apollonie, élevée en 1830, à Entrammes, dans un îlot formé par la Mayenne, n'a eu que quelques années d'existence.

L'un des principaux facteurs de la production agricole et industrielle est l'avancement de la vicinalité. Voici sous ce rapport quelle est aujourd'hui la situation du département : Routes nationales : 10 = 485 kil. ; – routes départementales 23 = 634 kil. ; – chemins de grande communication : 61 = 1.075 kil. ; – chemins d'intérêt commun : 64 = 874 kil. ; – chemins vicinaux : 2.280 kil.

Les lignes ferrées à double voie mesurent 106 kil. ; celles à voie unique, 231 kil. ; celles à voie étroite, 148 kil.

III LES PARLERS DU BAS-MAINE

Si les Francs, si les Gaulois surtout, nous ont donné notre sang mayennais, les Romains nous ont appris, comme au reste de la France, leur langage, ou plutôt, de leur langue éteinte, nos aïeux firent leur langue propre, lui donnant un accent, un caractère, des formes, un mécanisme, dont M. Dottin va nous expliquer les particularités les plus significatives et les plus saillantes.

« Les parlers de la Mayenne sont en voie de disparaître. À l'exception, peut-être, de quelques régions isolées où ils se sont conservés à peu près intacts, ils sont, de plus en plus, pénétrés par le français et on ne les trouve guère

que dans la bouche des vieillards ou des enfants. Ils sont maintenant suffisamment connus pour que les savants puissent se désintéresser de leur disparition. Le *Glossaire des parlers du Bas-Maine* (Paris, 1899), publié sous les auspices de la Commission historique et archéologique de la Mayenne, donne sur la lexicologie et la phonétique de ces patois les renseignements essentiels qu'il serait facile aux érudits du pays de vérifier et de compléter.

« Tandis que les parlers de la Normandie forment un ensemble caractérisé par des phénomènes propres que l'on ne rencontre point dans le français, les parlers de la Mayenne se rattachent étroitement aux parlers de l'Île-de-France. Ils sont, d'autre part, singulièrement apparentés aux parlers des régions de la Haute-Bretagne, où l'influence du breton ne s'est point exercée.

« Ils se divisent naturellement en deux groupes qui correspondent aux anciennes divisions géographiques du pays ; le premier comprend les parlers du Bas-Maine, le second, les parlers de la partie de l'Anjou qui a contribué à former l'arrondissement de Château-Gontier. Mais les parlers de l'Anjou étant eux-mêmes prochement apparentés aux parlers de l'Île-de-France, la ligne de démarcation entre les deux groupes mayennais ne pourrait être tracée qu'après une minutieuse enquête qui n'a point encore été faite. Quant à déterminer des subdivisions à l'intérieur de ces groupes, cela est impossible pour plusieurs raisons. D'abord, il n'y a d'autre unité linguistique que l'individu, et il n'y a point, dans une commune, quelque petite et homogène qu'elle soit, un parler unique. D'autre part, les phénomènes linguistiques sont indépendants les uns des autres, et une classification des dialectes ne pourrait être faite que par rapport à un seul phénomène donné. Elle n'offrirait, ainsi, qu'un intérêt restreint, et de pure curiosité. On ne peut donc pas compter que les divisions linguistiques nous revêtent avec précision de très anciennes divisions historiques ou ethnographiques. Si l'on songe que, depuis l'époque lointaine où du latin parlé en Gaule est sorti le français, les parlers de la Mayenne se sont enrichis et modifiés continuellement sous l'action du français parlé à la cour et à la ville, on n'est plus tenté de comparer directement aux sons du latin les voyelles ou les consonnes de nos parlers ; tout au plus le latin peut-il fournir les cadres d'une classification commode, mais d'un intérêt plutôt pédagogique qu'historique. L'histoire des parlers de la Mayenne, comme celle des parlers de la Haute-Bretagne, devrait reposer non pas seulement sur la phonétique romane, mais surtout sur l'étude des variations de la prononciation française. Nos parlers conservent, cristallisées en quelque sorte, des formes françaises appartenant à tous les siècles de la langue, depuis les anciennes diphtongues nasales du XI^e siècle jusqu'aux divers aspects de la diphtongue *oi* à la fin du XVII^e siècle. Il est donc peu probable que dans ce renouvellement incessant ils aient gardé des traces visibles, je ne dirai pas de l'époque celtique, mais même de l'époque gallo-romaine ; tout au plus pourrait-on y trouver quelques vestiges des anciennes subdivisions territoriales antérieures à la Révolution.

« Voici les principales particularités que présentent les parlers de la Mayenne dans l'étude des sons, des formes et du vocabulaire²⁷.

« *Voyelles.*— L'*é* ou *è* français provenant de *a* latin a une tendance, soit à s'assourdir en *eu*, soit à se transformer en *a* : *chaonteu*, *chaonta*, chanter, *bieu* blé.— L'ancien *ei* répondant à *é* roman s'est conservé quelquefois sous la forme *aé*, *aè* = *ai* ; mais on trouve plus souvent *è*, *é*, (et leur assourdissement *eu*), *a*, qui sont des réductions soit de *ei*, *ai*, anciens, soit de *oi* français prononcé *oué*, *ouè*, *oua* ; on trouve même dans nos parlers quelques exemples de *ouè* : *maé*, *mé*, *mè*, *ma*, moi, *sé*, *seu* soif, *avaèr*, *avér*, *avè*, *ava*, *aveu*, *avouèr*, avoir.— *Ié*, *iè* = *è* roman ne présente pas d'autre particularité que l'assourdissement en *ieu* ou le changement en *ia* (Cf. *é* = *a* latin) : *pieu*, *pia* pied.— Les représentants de *é* roman sont, soit *eu* comme en français, soit *ou* : *guel'*, *goul'* gueule.— L'hésitation entre le son *eu* et le son *u* dans un certain nombre de mots français tels que *gageure*, et qui était fréquente encore au XVII^e siècle, se manifeste dans nos patois où l'on dit *deur* dur et *deû* dû = *deü*.— La diphtongue *au*, qu'elle provienne de *au* latin ou de *al* suivi de consonne, est le plus souvent devenu *aou*, *ao* : *a caouz'* *a caoz'* à cause, pourquoi, *jvaou*, *jvao* chevaux.— Quant à *eau*, elle a de même passé à la prononciation *iaou*, *iao* : *nouviao*, *nouviao* nouveau.

« Les voyelles suivies en roman d'une palatale présentent quelques particularités. La finale *-age* a gardé parfois l'ancienne forme française *-aige* et se prononce tantôt avec la diphtongue *aé*, tantôt avec les voyelles simples *-éj*, *-èj* ou leur assourdissement *euj* : *veyaéj'*, *veyéj'*, *veyèj'*, *veyeuj'* voyage. Quant à *-ail*, il s'est souvent réduit à *a* : *trava* travail.— Il reste peu de traces de l'ancienne diphtongue *iei* représentant *è* roman suivi d'une palatale et qui, en français, est devenu *i*, tandis qu'il devenait *è*, *é*, ou leur assourdissement *eu* dans un grand nombre de parlers de l'Ouest ; mais *uei* représentant *ò* roman suivi de palatale et réduit à *ui* en français, à *é*, *è*, d'où *eu* et même *a*

²⁷ Nous transcrivons les sons patois au moyen des lettres de l'alphabet français : nous supprimons *e* muet là où il ne se prononce pas et nous le remplaçons par une apostrophe.

dans nos parlers, offre encore quelques formes intéressantes : *trè, tré, tra* truie, *nè, neu* nuit. Quant à *ui* provenant de *u* suivi de palatale, il se réduit à *u* : *fru* fruit.

« L'influence des nasales fournit matière à quelques remarques. La voyelle nasale *an* tend à se diphtonguer de diverses manières : *chaon, chaan, chan-on, chin-on* champ ; de même *ain* se diphtongue parfois en *éin*. L'*n* final de *ain, ein, in* se manifeste encore çà et là avec le son *gn* : *mingn* main, *mingn* moins, *lingn* lin. La diphtongue *ien* s'est réduite à *in* dans *chin* chien, *bin* bien, *rin* rien. Dans les mots français terminés en *-ne* la voyelle précédant *-ne* a perdu la nasalisation que plusieurs de nos parlers conservent : *lin-ne* laine, *piin-ne* pleine, *pon-me* pomme.

« Les voyelles en syllabe initiale sont assourdis ou syncopées : *penieu* panier, *feneu* faner, *yeneu* glaner, *chteu* jeter, *vlar* vouloir, *cmof'* commode. Quant aux autres particularités qu'elles présentent, elles ne sauraient trouver place dans cette revue rapide.

« *Consonnes.* – Le fait le plus important du consonantisme est la palatalisation d'un grand nombre de consonnes : de *c* (*qu*) et de *g* (*gu*) devant *eu, u, é, è, in, un*, en sorte que l'on croit entendre, après la consonne, un léger *i* : *kieur* cœur, *kiureu* curé, *kiès* cuisse, *boukiè* bouquet, *kiint* quinte, *chakiun* chacun, *guiéri* guérir, *guié* gai ; – de *t* devant voyelle qui devient *k* palatal, de *di* qui devient *d* palatal et de *ni* qui devient *gn* : *kiin* tiens, *kieud'* tiède, *guiab'* diable, *degnieu* denier ; – de *l* qui se réduit à *i* dans les groupes initiaux *cl, gl, pl, bl, fl* : *kio* clos, *guiaon* gland, *pié* pluie, *subieu* siffler, *fiao* fléau. On peut encore citer la chute de *l* et de *r* finales : *soulè* soleil, *ché* choir, et la disjonction de *cr, gr, tr, dr, pr, br, fr, vr* initiaux par l'intercalation d'un *e* muet : *kerson* cresson, *guergneu* grenier, *terieu* trier, *derseu* dresser, *perier* prière, *berbi* brebis, *ferza* fresaie, *feverieu* février.

« *Noms.* – Quelques noms ont conservé le genre qu'ils avaient autrefois en français ou ont pris un genre nouveau sous l'influence analogique d'un autre mot : *éspas'* espace, *èrjan* argent, sont féminins ; *fromi* fourmi, *rèl* règle, sont masculins. Certains dialectes distinguent le pluriel du singulier là où le français ne le fait pas ; les noms en *-eu* font leur pluriel en *-é* : *trin-nieu* traînier, vagabond, au pluriel *trin-nié* ; le singulier a une voyelle ouverte, le pluriel une voyelle fermée, dans *co* coup, pluriel *cô*, *jveu* cheveu, pluriel *jveû*.

« *Pronoms.* – Le pronom sujet de la première personne du pluriel n'est jamais nous, c'est *j, je, on, an, on*. Au lieu de *li* lui, on emploie souvent *i* y. Le pronom complément indirect se place avant le pronom complément direct : *don' ma* le donne-le-moi. Devant une voyelle, au lieu de *sa* cela, on emploie *saki* mot à mot cela qui. Pour celui on emploie l'ancien pronom *sti, sti-si, sti-la* cetui, cetui-ci, cetui-là, ou *le siun* mot à mot le sien. À côté de *ki, ka* qui ? quoi ? on trouve aussi *deki, deka*.

« *Article.* – Il reste quelques traces des anciennes formes françaises *ou* en le, è, ès en les.

« *Verbe.* – Quelques premières personnes du pluriel en *-om -omes* sont encore conservées. La troisième personne du pluriel se termine en *-an* et en *-in* : *iz eman* ils aiment, *iz emin* ils aimaient, *i tnan* ils tiennent, *i tnin* ils tenaient. Le parfait défini est en *i* dans toutes les conjugaisons : *j emi* j'aimais, *j fezi* je fis, *i mouru* il mourut. La caractéristique du subjonctif présent est *j* : *j donj* je donne, *j dij* je dise, *j meurj* je meure, *j alj* j'aïlle, *j séj* je sois. La formation des verbes réciproques au moyen du préfixe *ant'* entre, est très vivante : *s antdir* se dire l'un à l'autre, *s antdureu* se supporter mutuellement.

« *Vocabulaire.* – L'intérêt que présente le vocabulaire mayennais est assez varié. Si l'on étudie, au point de vue de la linguistique, la signification des mots, on y remarque à la fois des archaïsmes bien conservés et de curieuses évolutions de sens. Le mot *snâ*, grenier à foin, en vieux français *senail*, avait autrefois le sens de chambre, et vient vraisemblablement du latin *caenaculum*, salle à manger ; pour désigner la force et l'embonpoint on emploie des adjectifs dont la valeur primitive est singulièrement affaiblie : *abôminab, grousieu* (*grosié*), *âfreû, feurieu* (furieux), *execrab* ; *keurieu* « curieux » a conservé son ancien sens « soigneux » ; *abiyeu* signifie encore « préparer », *abiteu* « exploiter », *brav* « bien mis », *intérése* « économe » ; est amusant de noter ce que sont devenus les anciens noms mythologiques : *cupidon* signifie « enfant malpropre », *jupiter* « enfant turbulent », *prôzerpin'* « femme acariâtre » ; « volontiers » contracté en *vontié, vantie* signifie « peut-être, probablement » ; *supti* subtil a le sens de « leste », *orijinal* d'« orgueilleux », *grésou* grasieux, de « patelin » ; *panseu* « panser » veut dire « donner à manger à un animal ». Les expressions pléonastiques sont très nombreuses : *ô jour d'anui, ô jour d'ôjourdui* ; *d'êur é d'tan* à temps ; *sur é sèrtin* ; *si tëlman, la vériteu vrè*. Il en est de même des formules superlatives : *com' par dérizon, com' si l'diab, com' poin, com' gn avè pa pu*.

« On ne trouve pas seulement dans le vocabulaire d'intéressants phénomènes de sémantique ; les botanistes pourront y relever les noms vulgaires de plantes ; les géographes, des noms de lieux à sens descriptif ; les folkloristes, des dictons et des proverbes. Encore aujourd'hui, malgré les pertes et les contaminations qu'ils ont subies, les parlers de la Mayenne gardent quelques restes de leur ancienne richesse et pourraient fournir aux écrivains soucieux de donner quelque saveur à leur langue de nouvelles associations d'idées et des images inédites. »

IV CONCLUSION

Gaulois par notre origine, avant reçu l'influence romaine et quelque mélange de sang germain, nous sommes aujourd'hui tout simplement des Mayennais, Français très peu différents des autres Français, et de ceux qui se font le moins remarquer. S'il nous faut trouver un caractère distinctif, ce sera un ressouvenir des anciennes habitudes de la vie locale, presque effacées et perdues dans l'uniformité générale, grâce à un commerce plus fréquent avec les autres provinces et la pénétration des coutumes et usages étrangers. Nos petites villes avaient pour classe dirigeante un clergé très nombreux, peu de noblesse et même de bourgeoisie inactive, mais des avocats, des magistrats, des industriels, des négociants. Tout le peuple presque travaillait au tissage.

Là-dedans point de place pour l'art pur. L'architecture seule, eut des représentants à cause de ses applications industrielles. Chez nos aïeux encore, peu de goût pour les sciences abstraites. Le clergé recherchait les grades universitaires qui conduisaient aux bénéfices. La médecine était en honneur parce qu'elle procurait une situation. Pas de poètes ni de lettrés, mais des légistes qui tenaient une place prépondérante à Laval, pourvu d'un siège ordinaire et d'un siège royal, à Mayenne, fière de sa barre ducale, à Château-Gontier, seul présidial de la circonscription, et même dans les bailliages inférieurs des petites villes de Craon, Sainte-Suzanne, Prez-en-Pail. Mais, à Laval surtout, la note vraie et caractéristique était donnée par le négoce et l'industrie. Nulle part ailleurs on ne connaissait aussi bien les débouchés du commerce, les voies par où l'argent entrait dans le royaume, l'utilité et la circulation du numéraire. Le peuple était mutin, imprévoyant, comptant sur la charité des riches qui ne leur manquaient point dans les années de disette.

Le paysan, autrefois comme de nos jours, faisait moins de bruit et comptait relativement moins que la population ouvrière et agglomérée. Mais le type de race était mieux conservé à la campagne et l'influence du milieu y était plus sensible. La vie dans la ferme était l'isolement presque absolu pendant six jours de la semaine ; elle était tout ensemble familiale et érémitique. L'esprit de famille exclusif, qui en était le fruit, développa des vertus et aussi de prétendus défauts qui valent mieux que bien des qualités qu'on vante. Le rude travail des champs, souvent ingrat, rendait le cultivateur laborieux et dur à la fatigue. On s'accorde à reconnaître cette qualité au paysan bas-manceau et aux angevins de la rive gauche, mais non à ceux du Craonnais. La défiance naturelle aux gens qui vivent dans l'isolement était augmentée par les habitudes du commerce tel qu'on le pratique dans les foires et marchés, où le prix de la marchandise se débat et s'obtient par la ruse et les expédients. Les mœurs des campagnards se transforment aujourd'hui, mais gardent encore beaucoup de la vieille empreinte.

Notre territoire mayennais a conservé, sinon des chefs-d'œuvre, au moins des témoins de tous les âges : dolmens des Gaulois et des peuplades sans nom qui les ont précédés, vestiges romains, sépultures, monastères mérovingiens et carolingiens, donjons, châteliers et églises romanes, qui inaugurent la seconde décennie séculaire de l'ère chrétienne. Les siècles plus modernes nous ont, eux aussi, légué chacun leur style que notre impuissance est réduite à copier servilement.

Et des hommes ont vécu sous notre ciel, sur notre sol, auteurs des œuvres que nous y voyons, et qui nous ont laissé des souvenirs, des exemples, des leçons, l'héritage de leur gloire et leurs vertus. Ce sont les ermites du VI^e siècle, qui luttèrent encore contre le paganisme ; ceux du XI^e, qui s'opposèrent au retour offensif de la barbarie. Un de nos premiers hommages doit être pour les écrivains, sans qui les siècles écoulés seraient muets pour nous : Du Boulay, historien de l'Université de Paris ; l'abbé Garnier, historiographe de France ; le P. Louail, disciple et continuateur de Le Nain de Tillemont ; Le Baud, l'un des pères de l'histoire de Bretagne ; puis nos chroniqueurs, depuis Guillaume Le Doyen, Le Blanc de la Vignolle, Bourjolly, Guyard de la Fosse, jusqu'à Louis Morin de la Beauluère et dom Piolin. Dans l'épiscopat, je ne citerai que Cohon, qui s'éleva par son talent, Cheverus et Bouvier de sainte mémoire, et une pléiade de généreux missionnaires. C'étaient aussi des hommes de science et de vertu : le dominicain Nicolas de Gorram ; Bureau, l'abbé de la Couture, « plus fin qu'écarlate, » disait-il en se comparant au cardinal de Luxembourg ; le jésuite Hayneuve, dont Boileau s'est moqué par ignorance et pour la rime ; Pierre Sutor (Cousturier), prieur des Chartreux, qui tint tête à Érasme ; Louvard, l'éditeur de saint

Ambroise. C'étaient des femmes fortes que Julienne Jouvin, supérieure des Filles de la Charité ; Perrine Tulard et Thérèse Rondeau, fondatrices de familles religieuses ; Caroline de Froullay, marquise de Créquy, douée de plus d'esprit que le romancier qui voulut lui prêter le sien. La bravoure militaire fut représentée par Ambroise de Loré, André de Lohéac, maréchal de France ; les capitaines ligueurs ou royaux du XVI^e siècle : Montmartin, qui fut aussi historien, Pierre Le Cornu, Lancelot de Brée, Michel Luette, Brandelis de Champagne, et à une époque plus moderne un nombre respectable de généraux connus, et nos Chouans qu'on ne fera point passer pour des trembleurs. Nous avons dans les arts : Hayeneufve, Jamet Neveu, les Guillot, les Langlois, le graveur Barrier, les dessinateurs Lebreton et Beauvais, Blottière qui sculpta des merveilles de patience. Ambroise Paré honore Laval et la France ; Plançon, Tavvry, Barbeau-Dubourg et d'autres se firent aussi connaître dans la capitale. La palme littéraire appartient à Volney, mais il laisse leur mérite à Rivault de Fleurance, à Hiérôme Davost, à Daniel et Paul Hay, qui furent de l'Académie dès sa naissance. Cazet de Vautorte, le ministre Boudet, l'intrigant Bernier, furent des diplomates qu'on remarqua; les Bignon, les Labitte, les Lesrat, Pichot de la Graverie, des juristes estimés.

Il me faudrait maintenant ouvrir un chapitre pour ceux et celles que recommandent seulement la vertu, la bienfaisance, le dévouement. Mais à vouloir l'écrire, je n'éviterais pas l'écueil de redites fatigantes par leur répétition dans une liste qu'on pourrait trouver trop longue. Même en ne prenant la vertu que pour la bienfaisance humanitaire, ce qui pourtant n'en est qu'une conception inférieure et incomplète, on verrait encore dans mon analyse rétrospective que la vertu et la charité sont des inspirations de la foi et de la religion, qu'elles sont cléricales, s'il faut employer le mot dont on nous obsède. Je ne m'exposerai pas à cet inconvénient personnel ; les biographies contenues dans mes trois volumes parleront seules en faveur des personnes que je devrais louer ici.

À la fin d'une étude qui a duré un quart de siècle sur le même pays, on serait tenté et on aurait le droit, peut-être, de donner ses aperçus et ses prévisions sur son avenir. Il faudrait tenir compte des progrès de la dépopulation, de la désertion des campagnes, de l'alcoolisme, de la criminalité, que les artifices de la statistique n'arrivent pas à déguiser. Mais les causes de ces désordres sont plutôt extérieures qu'internes et les qualités natives du peuple mayennais peuvent, avec la grâce de Dieu, en avoir raison.

Pour nous, continuons d'étudier son histoire. Le cadre en est maintenant établi dans le *Dictionnaire historique, biographique et topographique de la Mayenne*. On ne trouvera plus un document qui n'y ait sa place bien marquée : personnalités et événements nouveaux viendront s'y classer en leur lieu, en leur rang.

J'espère encore avoir ma part dans ce travail complémentaire d'un monument qui doit toujours s'accroître ; et avec les secours et les auxiliaires qui m'ont si bien servi, avec ceux qui s'offrent chaque jour, avec les chartriers encore inexplorés, je prépare dès aujourd'hui un quatrième volume, que d'autres achèveront peut-être, mais que j'aurais grande joie à voir naître, aussi fourni de documents que ses aînés, œuvre d'autant de zèle et d'une expérience plus mûre.

Sainte-Gemme-le-Robert, le 28 novembre 1902.